

Observatoire de Recherche sur Beyrouth et la Reconstruction

Lettre d'information 14

Directeur de la publication : Henry Laurens / *Rédacteur en chef* : Éric Verdeil / *Rédacteur* : Tristan Khayat / *Chronologie* : Myriam Hammami
Édition : Emmanuelle Capet / *Traduction en arabe* : Salam Moussa / *Imprimerie* : Ace Design & Printing, tirage 1 000 exemplaires, diffusion gratuite.

Éditorial

Le CERMOC et ses activités de recherche urbaine sont aujourd'hui engagés dans une triple mutation.

Tout d'abord, Éric Huybrechts vient de prendre de nouvelles responsabilités au Cambodge. Il a animé avec passion l'ORBR (1996-2000) puis le CERMOC (2000-2001), avec la conviction des avantages de la collaboration entre chercheurs et praticiens, qui s'est traduite par un travail essentiel sur les sources permettant de décrire l'urbanisation du Liban aujourd'hui : statistiques, avec le travail sur les indicateurs dans les numéros successifs de la *Lettre* (K. Hamdan), juridiques (Document du CERMOC n° 12), cartographiques (projet « Atlas des localités du Liban »). Deux des programmes dans lesquels il s'est investi touchent leur terme (« Interface entre l'agriculture et l'urbanisation » et « Morphologies urbaines de Beyrouth »). Il a aussi contribué aux réflexions sur la réforme de l'urbanisme (colloque de juin 2000) et à la formation dans ce domaine (École supérieure de géomètres-topographes). Illustrant la diversité de ces initiatives, la présente livraison rassemble des contributions qui éclairent diversement dix ans de mutations urbaines à Beyrouth et au Liban, entre reconstruction et métropolisation. Il s'agit d'exposés sur des recherches encadrées ou encouragées par Éric Huybrechts (A. Borde, W. Bakhos, J. Pharès, H. Schmid, É. Verdeil), d'extraits de conférences ou de séminaires qu'il a organisés (M. Fawaz, K. Hamdan, M. Rajab) ou d'interventions de professionnels dont il a partagé la réflexion (F. Awada, H. Debs et J. Tabet). Bilan incomplet sans doute mais qui donne la mesure d'une ambition et appelle notre reconnaissance. Assurant sa succession depuis octobre 2000, j'inscris mon action dans la continuité pour les projets en cours. En outre, j'ai lancé un nouveau projet de recherche sur les cultures professionnelles des urbanistes au Moyen-Orient. L'extension à l'échelle régionale du programme sur les « Pouvoirs locaux » participe d'une même dynamique, qui s'articule avec de nouveaux paramètres institutionnels.

Le CERMOC sera regroupé en 2003 avec les deux autres instituts français de recherche dans la région, l'Institut français des études arabes de Damas et l'Institut français d'archéologie du

Lettre d'information de l'Observatoire de Recherche sur Beyrouth et la Reconstruction (ORBR),
Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain
Ambassade de France au Liban, Valise diplomatique
128 bis, rue de l'Université - 75 351 Paris 07 SP
ou BP 11-2691, Riad el Solh 1107 2110 - Beyrouth
tél : (961 1) 420 291/2/3 ; fax : (961 1) 420 295
e-mail : cermoco@lb.refer.org
Page Web : http://www.lb.refer.org/cermoc

ISSN 1560-0491, ISBN 2-905465-94-8

Proche-Orient. Cette fusion a pour finalité d'affirmer la vocation régionale (Liban, Syrie, Palestine, Jordanie) de la recherche française, et la recherche urbaine participera pleinement à cet élargissement. En effet, si la reconstruction, moment de mobilisation exceptionnelle des acteurs de l'urbanisme, justifiait la focalisation sur la capitale libanaise, et de proche en proche, sur le pays entier, cette singularisation n'est plus de mise aujourd'hui : les questions urbaines ne semblent plus se poser très différemment au Liban et dans les pays voisins – Palestine exceptée. Ceci imposera prochainement de choisir un nouveau nom pour évoquer la recherche urbaine conduite dans les centres français. Si l'implantation géographique du responsable de cet axe de recherche reste à Beyrouth, les activités sont néanmoins appelées à s'ouvrir aux initiatives de collègues syriens, jordaniens, palestiniens, français ou européens qui le souhaitent. En d'autres termes, l'ambition du nouvel observatoire urbain régional est de soutenir le développement d'une recherche urbaine à partir du croisement de problématiques et de la diversification des terrains. Il ne s'agit pas de se substituer aux activités de recherche en cours ou de les chapeauter, ni d'entreprendre à Beyrouth des collectes documentaires qui n'auraient de sens que dans d'autres villes. Sur le patrimoine et la morphologie urbaine, autour de l'atelier Vieux Damas et de la Jordan University for Science and Technology à Irbid, sur les politiques urbaines, sur les municipalités et les pouvoirs locaux, sur les cultures professionnelles des urbanistes pour ne citer que des recherches déjà actives, il y a tout à gagner à un rapprochement. Le rôle de l'Observatoire sera alors de favoriser les contacts, d'aider à la coordination, le cas échéant de participer à la recherche de financement. Il permettra aussi une meilleure visibilité hors de notre région.

La troisième mutation en cours est en effet le renforcement des collaborations avec nos partenaires extérieurs, notamment les autres observatoires urbains, à Istanbul, au Caire et à Rabat et d'autres structures, en France ou ailleurs. La coordination entre observatoires se traduit par l'échange d'information par courrier électronique, par l'organisation de sessions de formation doctorale et par des programmes de recherche collectifs, appelés à s'élargir. La relance, en France, de la recherche urbaine dans les pays du Sud ouvre également de nouvelles opportunités pour des partenariats élargis.

Ces mutations imposent une redéfinition des moyens d'information de nos partenaires. D'ores et déjà, outre le courrier électronique mentionné ci-dessus, le site Internet du CERMOC (www.lb.refer.org/cermoc lien observatoire) rassemble une information en téléchargement toujours plus abondante : chronologie et index, numéros précédents de la *Lettre d'information*, texte ou résumés de certaines conférences (N. Aveline, colloque « Interface entre l'agriculture et l'urbanisation », séminaire « Cultures professionnelles des urbanistes »). Aussi le format « Lettre d'information » semble-t-il désormais caduc, et c'est vraisemblablement vers des publications plus thématiques qu'il convient de s'orienter, en lien avec les transformations institutionnelles en cours qui affecteront sans doute les publications. Ce numéro 14 est donc la fin d'une aventure et marque en même temps l'essor de nouvelles ambitions.

Éric Verdeil, responsable de l'Observatoire urbain

Abréviations utilisées dans cette *Lettre*

ACS	: Administration centrale de la statistique
AIB	: aéroport international de Beyrouth
ALBA	: Académie libanaise des beaux-arts
ALS	: Armée du Liban Sud
APUR	: Atelier parisien d'urbanisme
BM	: Banque mondiale
CA	: conseil d'administration
CCF	: Centre culturel français
CDM	: Conseil des ministres
CDR	: Conseil du développement et de la reconstruction
CEGP	: conseil exécutif des Grands Projets
CEGPVB	: conseil exécutif des Grands Projets de la Ville de Beyrouth
CRI	: Consultation and Research Institute
CSU	: conseil supérieur de l'Urbanisme
DGU	: direction générale de l'Urbanisme
EDL	: Électricité du Liban
ENPC	: École nationale des Ponts et Chaussées
FINUL	: force intérimaire des Nations unies au Liban
HCS	: Haut Comité de secours
IAURIF	: Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Île-de-France
IDAL	: Investment Development Authority of Lebanon
IFC	: International Financial Committee
IUE	: Institut universitaire européen
OMC	: Organisation mondiale du commerce
ONG	: organisation non gouvernementale
PIB	: produit intérieur brut
PME	: petites et moyennes entreprises
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PUD	: Plan d'urbanisme de détail
RMB	: Région métropolitaine de Beyrouth
RUAF	: Resource Centre on Urban Agriculture and Forestry
SDAU	: schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SIG	: système d'information géographique
Solidere	: Société libanaise pour le développement et la reconstruction
UE	: Union européenne
UL	: Université libanaise
USJ	: université Saint-Joseph

INDICATEURS DE LA RECONSTRUCTION

L'économie de la métropole beyrouthine

par Kamal Hamdan [1]

Texte de la conférence présentée au CCF de Beyrouth le 13 avril 2000 [2]

L'échelle métropolitaine n'est pas couramment utilisée par les économistes, qui traitent plus souvent les données au niveau national. En ce qui concerne l'économie métropolitaine de Beyrouth, on ne peut se référer qu'à un article de 1977 de Boutros Labaki qui date du début de la guerre [3] et aux éléments présentés par l'équipe franco-libanaise (IAURIF-DGU-CDR) chargée de l'établissement du schéma directeur de la région métropolitaine de Beyrouth durant les années 1983-1986 [4].

Les grandes mutations du Liban depuis vingt-cinq ans

Le Liban est un pays dont l'économie est en crise.

Les déséquilibres structurels sont multiples avec des effets interactifs et cumulés qui sont bien connus et ne seront pas développés ici. Il faut cependant insister sur la très importante perte de richesse due à la guerre. Afin de rendre sa dimension plus palpable, on peut comparer le taux de croissance moyen du Liban, sur la période 1974-1999, avec deux autres pays : si le Liban avait suivi la même pente de croissance que Chypre (qui présente aujourd'hui un revenu par tête annuel de l'ordre de 15 000 $, contre 5 000 $ pour le Liban), il aurait bénéficié sur la période déterminée de revenus supplémentaires de l'ordre de 700 MM $. Si les tendances suivies par le Liban avaient été celles de l'Égypte, qui est pourtant un pays qui a connu une croissance moins que moyenne sur l'ensemble de cette période, les revenus supplémentaires engrangés par le Liban auraient été tout de même de l'ordre de 200-250 MM $ (pour l'ensemble de la période 1974-1999). Cette perte de richesse est évidemment lourdement ressentie pour les résidents libanais, et pose deux questions :
– les avantages comparatifs des années 1950-1960, déterminants du « miracle économique » d'avant-guerre, étaient-ils passagers ou se fondent-ils sur des facteurs toujours présents ?
– face aux pertes énormes des vingt-cinq dernières années, quelles politiques mettre en œuvre ? Le Liban ne paraît pas en mesure d'affronter le moyen terme, en persévérant dans les politiques actuelles.

Une structure de l'activité économique globalement constante

Malgré la baisse de l'activité économique, sa structure est à peu près constante. Si l'on compare la répartition sectorielle du PIB de la fin 1998 et de 1999 à celle de la première moitié des années 1970, on peut noter que les grandes tendances sont conservées, l'hégémonie du secteur tertiaire se traduisant par la réalisation de 65 à 70 % de la valeur ajoutée, tandis que l'industrie et la construction forment de 20 à 22 % de la valeur ajoutée, et l'agriculture environ 10 % de la valeur ajoutée [5].

Il y a quelques exceptions importantes dans cette apparente continuité intersectorielle. Mais c'est surtout dans l'approche intrasectorielle que l'on peut noter les différences majeures. De façon générale et non exhaustive, on relève des croissances importantes affectant le secteur des services bancaires et financiers et celui de la construction, dont le développement s'inscrit dans le long terme. À l'inverse, certaines activités liées au commerce triangulaire ainsi qu'à certaines formes de transport ont diminué, de même que le secteur agricole a également été affecté par la baisse.

La continuité de la répartition semble cependant dominer, correspondant à une structure de tendance quasi séculaire, à un modèle de l'économie libanaise qui prédomine depuis cent ans : celui d'une économie aux assises commerciales, rentières et de service.

Une approche intrasectorielle montre une très grande précarisation du secteur des services par rapport aux années 1970. La même remarque est valable concernant la structure actuelle de l'industrie par rapport à la phase ascendante du milieu des années 1970 : le taux de croissance annuel des investissements dans l'industrie et dans l'économie en général, était alors deux fois supérieur à celui que l'on observe aujourd'hui. Cette précarisation et cette marginalisation s'accompagnent d'une très forte croissance du secteur informel et des PME, qui n'existait pas dans les mêmes proportions il y a vingt-cinq ans. Ces petites entreprises, formelles ou informelles, se concentrent aujourd'hui très majoritairement dans la région du Grand Beyrouth.

1 - Docteur en économie diplômé de l'USJ, dirige la section économique du CRI.

2 - Transcription et synthèse assurées par Leila Vignal et Tristan Khayat.

3 - Boutros Labaki, « L'évolution du rôle économique de l'agglomération beyrouthine (1960-1977) », in Dominique Chevallier (dir.), *L'espace social de la ville arabe*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1979, p. 215-244.

4 - Voir dans cette lettre d'information la conférence de M. Mohamad Fawaz.

5 - *L'état des comptes économiques 1994-1995*, Administration centrale de la statistique, Beyrouth, 1997.

L'influence des mouvements de population

Le Liban a connu ces 25 dernières années des mouvements massifs de population qui ont eu lieu à la fois à l'intérieur du pays et vers l'extérieur. Concernant les déplacements intérieurs, 20 % de la population a été déplacée durant la guerre, ce qui représente aujourd'hui près de 25 % de la population totale du Liban [6]. Par ailleurs, à la fin de la guerre, le solde migratoire net externe est compris dans une fourchette de 500 000 à 700 000 personnes pour la période 1975-1990. De plus, l'ACS estime à 800-850 000 personnes le nombre de départs nets pour la seule période comprise entre 1993 et 1998. Il paraît donc légitime d'émettre des doutes sur le chiffre de la population résidente présenté par l'ACS et repris officiellement par le gouvernement : 4 millions d'habitants en 1997.

En effet, la population libanaise ne comptait que 2,2 millions de personnes au milieu des années 1970. Pour parvenir à 4 millions de personnes en 1997, le taux de croissance démographique requis serait de l'ordre de 3,5 % par an, ce qui est très important, et ne tiendrait pas compte, de plus, de la forte saignée migratoire qu'a connue le Liban. Par ailleurs, dès les années 1970, l'estimation supérieure du taux de croissance annuel de la population était seulement de 2,6 % [7].

Le rapport entre élites communautaires et pouvoir économique

Pendant les 25 dernières années, le rapport entre pouvoir politique et pouvoir économique a connu beaucoup de bouleversements, tout en présentant pourtant d'importantes continuités. Du point de vue politique, les relations entre les communautés et l'État ont changé, notamment à la suite des accords de Taëf. Ces changements affectent les équilibres intercommunautaires comme intracommunautaires. Certaines élites semblent avoir gagné des points dans leurs relations avec l'État tandis que d'autres en auraient perdu.

En ce qui concerne le pouvoir économique, la constance des grands intérêts et des grands joueurs économiques est nette. L'oligarchie financière, et notamment l'oligarchie bancaire, a maintenu son pouvoir et l'a même accru. Toujours à majorité chrétienne, elle est très présente dans le domaine de la publicité, de l'industrie, de l'import-export, de l'agroalimentaire et de la banque. Elle reste très influente dans les instances supérieures contrôlant ces secteurs clefs. On note pourtant une percée musulmane dans ces instances supérieures, surtout au niveau le plus bas, en partie à cause de la structure démographique de ce groupe, très présent notamment dans les centres para urbains. Le poids de l'urbain est en effet aujourd'hui central, puisque l'on estime le taux d'urbanisation actuel à 85 % contre 60 % à la veille de la guerre. Mais deux changements viennent modifier la permanence de ces composantes du pouvoir économique : la percée d'un certain capital sunnite dans le secteur bancaire et financier et le très grand rôle joué par le capital chiite dans le secteur de la construction. L'ensemble de ces phénomènes a un impact sur l'économie et la société de la métropole beyrouthine. Plutôt que de procéder à une analyse directe de l'économie métropolitaine beyrouthine, on peut, en se fondant sur une analyse comparative des différentes régions à l'échelle nationale, chercher à rassembler un certain nombre d'indicateurs mettant en valeur les différences de développement et d'équipement entre la région du Grand Beyrouth (la RMB) et les autres régions du Liban. Cet exercice doit s'adapter aux multiples problèmes posés par des résultats statistiques contradictoires (par exemple, le PNUD et le ministère des Affaires sociales donnent une population nationale de 3,1 millions d'habitants alors que l'ACS propose 4 millions).

Comparaison entre le Grand Beyrouth et les autres régions du Liban : la domination économique de la RMB à l'échelle nationale.

On peut établir le poids central de la RMB en s'appuyant sur un certain nombre d'indicateurs démographiques, sociaux et économiques.

La population (fig. 1)

La RMB rassemble environ 1 350 000 habitants, soit autour d'un tiers des résidents du Liban si l'on suit l'estimation du ministère (4 millions d'habitants). Le poids démographique de Beyrouth et du Mont-Liban (entité qui permet la comparaison avec la période d'avant-guerre lorsque la RMB n'existait pas) a chuté depuis 25 ans, passant de 61,5 % des habitants du pays à moins de la moitié (49 %). Beyrouth-municipe est passé de 22,3 % de la population totale avant-guerre à 10 % aujourd'hui. Par contre, le Mont-Liban, y compris les banlieues, se maintient autour de 38 % de la population totale. Même si l'on peut se poser la question de la définition de l'ACS pour ces dernières, ce sont elles qui ont connu la plus forte croissance et elles accueillent en 1997 23 % des résidents du Liban [8]. Ces tendances s'expliquent par le fait qu'une partie des habitants du Sud a émigré dans les banlieues de Beyrouth alors qu'une partie des résidents de

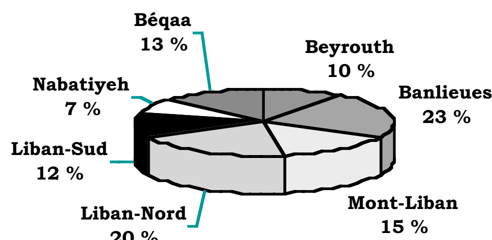
6 - *La population déplacée au Liban : 1975-1987*, USJ-Université Laval, Beyrouth-Montréal, 1992, 2 vol.

7 - Y. Courbage et P. Fargues, *La situation démographique au Liban*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise, 1973.

8 - *Conditions de vie des ménages en 1997*, Administration centrale de la statistique. 1998.

Beyrouth et de ses banlieues a rejoint leur région d'origine pendant la guerre.
Pour les autres régions, on note une croissance sensible des résidents de la Béqaa : de 9,6 à 13 %, et du Nord : de 17,2 % à 20 %, alors que le Sud voit sa part dans la population nationale diminuer de 19-20 % à 11,7 %, en raison des agressions israéliennes.

Figure 1 – Distribution de la population résidente par mohafazat (1996).



Source : *Conditions de vie des ménages en 1997*, Administration centrale de la statistique.

L'activité économique

Le taux d'activité global des résidents au Liban est de 34 %. Il atteint 38 % dans la RMB, et un niveau très proche dans le Mont-Liban. Pour les autres régions, il varie autour de 30 %, ce qui entraîne évidemment des répercussions sur les revenus des ménages, d'autant plus que des contrastes géographiques similaires sont observés pour le chômage (7,1 % au Mont-Liban contre un taux de 8,6 % pour le pays entier [9]). Le taux de concentration des résidents, et surtout des résidents actifs, dans Beyrouth et dans le Grand Beyrouth, est supérieur à la part que ces deux zones occupent dans la répartition nationale des immeubles et locaux. Cela signifie donc qu'une partie de ces populations travaille à Beyrouth tout en résidant ailleurs, effectuant d'importants mouvements pendulaires quotidiens. Le dossier des transports est donc un dossier métropolitain important.

Les entreprises

Selon le recensement de 1995-1996 sur les entreprises [10], et une fois les erreurs de double comptage corrigées, le Liban compterait 200 000 entreprises. Aujourd'hui, la RMB compte 36 % du nombre total des établissements, pour 48 % des actifs (travailleurs salariés et non salariés). La région Centre (Beyrouth et Mont-Liban) rassemble, elle, 50 % des établissements et 64 % des actifs.
Du fait de la destruction pendant la guerre du recensement industriel de 1971, il est délicat d'établir des comparaisons avec l'avant-guerre, mais quelques estimations sont possibles : le nombre d'établissements aurait été multiplié par 4 en 25 ans. En particulier, le nombre d'établissements industriels aurait été multiplié par trois, et celui des entreprises commerciales sans doute par 4. Les formes de décentralisation dues en grande partie à la guerre ont été surtout répercutées par les établissements de services privés, de commerce, particulièrement de commerce de détail.
Le Liban aujourd'hui a donc une population supérieure de 80 % à celle des années 1970 (4 M contre 2,2) alors que son PIB n'a pas encore retrouvé son niveau de 1974. On peut dès lors se demander comment cette diminution du pouvoir d'achat peut s'accorder à la croissance du nombre de vendeurs de vêtements (multiplié par quatre), ou de chaussures (multiplié par 5), de restaurants (multiplié par 3 ou 4) etc. ? Par un comportement spécifique aux périodes de crise grave ?
Les pertes colossales en capital et en revenus, le fait que de plus en plus de gens exercent des métiers peu productifs et peu rentables, avec à un pouvoir d'achat faible loin d'avoir retrouvé son niveau d'avant la guerre... tout cela ajoute au malaise général qui s'exprime à la une des journaux dans le ton revendicatif des commerçants, ou les protestations des industriels à propos de la taxe forfaitaire, par exemple. Ces manifestations de mécontentement marquent en fait une nouvelle étape dans cette économie de crise.

La répartition des actifs

En analysant la répartition des actifs dans les 200 000 entreprises par mohafazat et selon les secteurs (agriculture et industrie extractive, construction, restaurants et hôtels, industrie, commerce et autres services), on observe des différences nettes entre Beyrouth - Mont-Liban et le reste du pays. L'industrie semble poursuivre sa délocalisation hors de Beyrouth et de ses banlieues.
Les résultats du recensement des établissements montrent que le nombre moyen des actifs (salariés et non-salariés par établissement, par région et par secteur) ne varie pas de façon très marquée entre les régions. Le nombre moyen très élevé de travailleurs par établissement dans la Béqaa est cependant une surprise, qui s'explique peut-être par la présence d'un nombre restreint d'établissements d'assez grande taille.
Un autre point particulier doit être relevé : 90 % des entreprises au Liban ont moins de 5 employés, ce qui, conjugué à la remarque précédente sur la multiplication du nombre d'établissements, confirme que le développement du tissu informel et des petites entreprises est

9 - *Ibid.*
10 - *Résultats du recensement des immeubles et des établissements*, Administration centrale de la statistique, 1996.

très rapide, et constitue sans doute une tendance lourde du Liban [11].

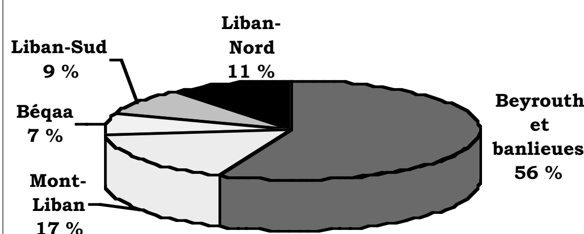
Le secteur bancaire (fig. 2)

L'économie libanaise est marquée par une bancarisation accrue. La banque est l'un des sous-secteurs qui a connu une croissance importante sur le long terme. Après la décentralisation forcée de la guerre et la délocalisation de la population qui ont entraîné une déconcentration du secteur bancaire, les accords de Taëf ont lancé d'autres dynamiques qui convergent de nouveau vers Beyrouth et Mont-Liban.

En 1997-1998, 56 % des branches des banques sont à Beyrouth, 17 % au Mont-Liban, soit 73 % pour les deux mohafazat. La RMB à elle seule accueille 56 % des branches. Le contraste avec les autres régions est important : 7 % pour la Béqaa, 9 % pour le Sud, 11 % pour le Nord. Durant la période 1993-1997, le nombre de branches a eu tendance à augmenter nettement dans Beyrouth et dans la RMB. L'augmentation a été plus timide au Mont-Liban, mais dans les autres mohafazat, la stagnation règne à cause de la recentralisation vers Beyrouth et ses banlieues qui a accompagné la cessation des hostilités.

La prédominance beyrouthine se marque aussi par le fait que la RMB reçoit 72 % des dépôts bancaires, le Mont-Liban 11 %, ce qui fait un total de 83 % pour la RMB et le Mont-Liban. Restent 6 % pour la Béqaa, 6 % pour le Sud et 5 % pour le Nord. De même, 80 % des crédits sont accordés à la RMB, 90 % si on inclut la partie restante de la mohafazat du Mont-Liban ; puis viennent la Béqaa (3 %), le Sud (4 %) et le Nord (4 %). Enfin, 3/10 000 des titulaires de dépôts contrôlent à peu près 20 % des crédits. Donc, si les crédits – comme les dépôts – sont très concentrés géographiquement dans la RMB, à cette concentration géographique s'ajoute une concentration de classe. D'autant plus que l'analyse de ce phénomène de concentration de classe se fait aussi en termes de nombre de comptes bancaires, puisque ces 3/10 000 de détenteurs de dépôts représentent peut-être moins de 1/10 000, chacun possédant plusieurs comptes. Inversement, 61 % des comptes représentent moins de 3 % du total des dépôts [12].

Figure 2 – Distribution des succursales de banques en 1997.



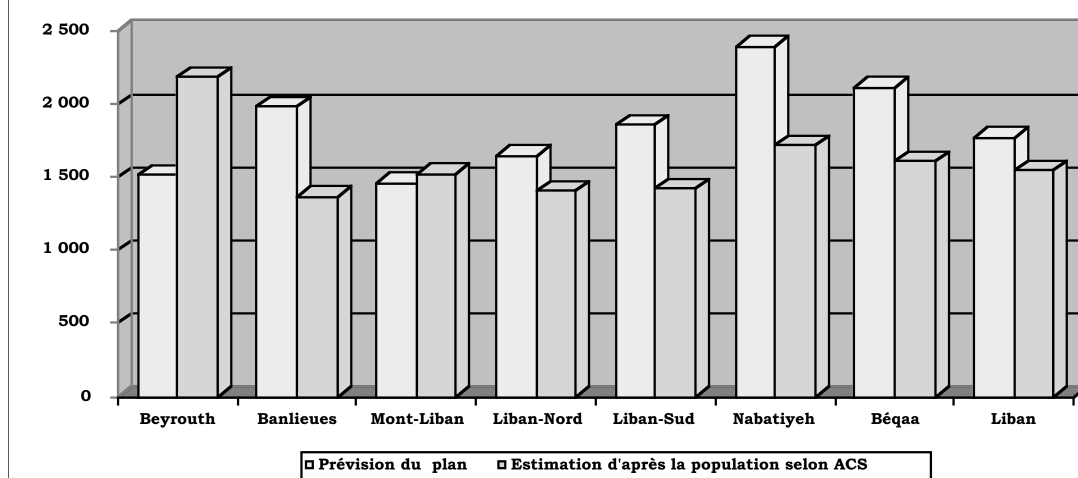
Source : *Lebanon Poverty Review*, World Bank, Consultation & Research Institut, 2000.

Les investissements

Il n'y a pas d'indicateur de la spatialisation des investissements, mais en tenant compte du nombre des établissements, du nombre des actifs, du nombre des immeubles et des locaux et de leur répartition géographique, ainsi que du problème de la rente foncière dans le secteur de la construction, on peut évaluer la part du Grand Beyrouth à 75-80 % du total des investissements au Liban [13].

Le CDR a tenté de répartir par mohafazat les investissements publics pour les infrastructures. Dans le plan de reconstruction Horizon 2000, pour la période 1995-2007, la présentation de la répartition régionale des investissements publics est effectuée par un rapport « montant d'investissements par habitant » fondé sur une estimation inexacte du nombre d'habitants. Cette inexactitude a été corrigée après la publication de l'enquête de l'ACS. Alors que le premier chiffre montrait un taux « investissements/habitant » supérieur pour les résidents du Sud, du Nord et de la Béqaa, on a retrouvé, après correction, l'hégémonie de Beyrouth et du Mont-Liban (fig. 3) [14].

Figure 3 – Investissements/habitant (en US dollars).



11 - *Résultats du recensement des immeubles et des établissements*, Administration centrale de la statistique, 1996.

12 - Association des banques du Liban, 1998.

13 - Estimation : Ordre des ingénieurs à Beyrouth, 1998.

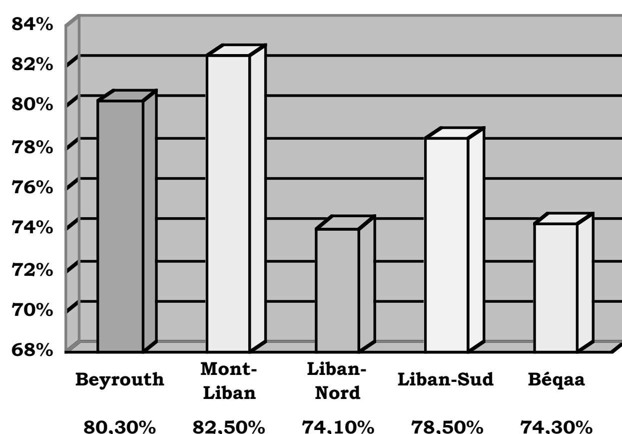
14 - *Lebanon Poverty Review*, CRI-World Bank, 2000.

Éléments de différenciation sociale

On peut ajouter à toutes ces preuves de la concentration de l'activité et des richesses dans le Grand Beyrouth quelques indicateurs de différenciation sociale.

L'éducation (fig. 4)

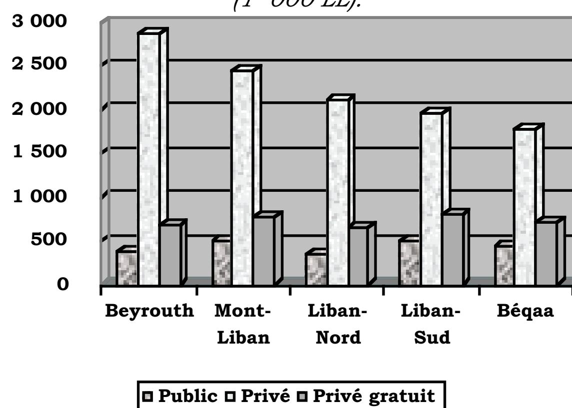
Figure 4 – Taux de fréquentation du système éducatif (3-22 ans) - 1998.



Source : *Compulsory Education*, NCERD, CRI-Lebanon, World Bank, 1999.

Tous les indicateurs liés à l'éducation révèlent la grande différence entre Beyrouth - Mont-Liban et les autres régions. Les résultats de l'Enquête sur 7 000 ménages en 1998 menée pour la Banque mondiale, montrent par exemple que le taux de redoublement dans le Centre est inférieur à ceux du Nord et du Sud de plus de la moitié. En ce qui concerne la réussite scolaire, Beyrouth et Mont-Liban sont donc très nettement en avance. On relève aussi dans ces régions un fort décalage entre le secteur privé et le secteur public, au profit de l'école privée (fig. 4 bis) [15]. L'indicateur de l'analphabétisme accuse les mêmes contrastes : le taux national est de 11,6 %, se montant 16 % des femmes et 7,2 % des hommes. Ainsi le taux de la RMB est de 8,7 %, celui du Mont-Liban de 6,6 % (dont moins de 10 % pour les femmes), alors qu'il atteint 14 % et plus pour les autres régions, la situation des femmes accusant encore ces écarts (20 % des femmes dans la Béqaa et dans le Sud [16]).

Figure 4 bis – Dépenses totales des parents pour l'éducation, par secteur et par mohafazat – 1998 (1 000 LL).

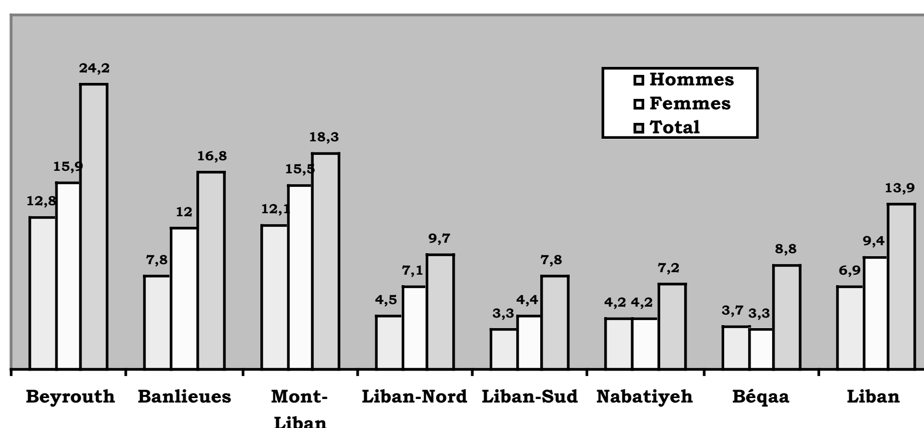


Source : *Compulsory Education*, NCERD, CRI-Lebanon, World Bank, 1999.

Les diplômés de l'université

13,9 % des Libanais sont diplômés de l'université, avec des variations régionales comparables (fig. 5). Alors que 12 % des femmes libanaises sont universitaires, ce taux atteint 20 % à Beyrouth, contre 28 % des hommes, 15 % dans banlieues et 15,5 % au Mont-Liban. La poursuite de l'éducation universitaire devient un phénomène de plus en plus courant, mais si on considère uniquement la tranche d'âge des 20-29 ans, on note des changements très nets, la situation de la banlieue pour ce groupe d'âge connaissant une certaine précarisation.

Figure 5 – Diplômés de l'université (personnes d'âge compris entre 20 et 29 ans).



Source : *Compulsory Education*, NCERD, CRI-Lebanon, World Bank, 1999.

La santé (fig. 6)

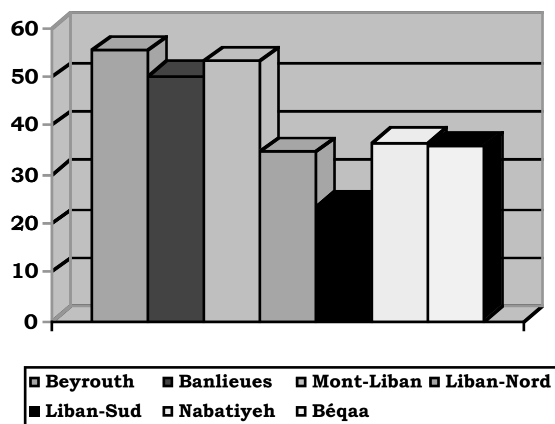
Les dépenses de santé représentent 10 % des dépenses des ménages. Les différences régionales apparaissent à travers l'indicateur de l'assurance

15 - *Compulsory Education*, NCERDL, CRI-Lebanon, World Bank 1999.

16 - *Ibid.*

médicale par mohafazat. Le peloton de tête des meilleurs taux de couverture est toujours le même : Beyrouth, banlieues et Mont-Liban, puis viennent les autres mohafazat.

Figure 6 – Population couverte par une assurance médicale (% de résidents).

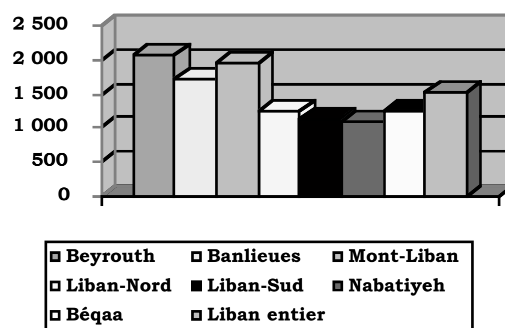


Source : *The Impact of Health Cost on the Right to Health Care in Lebanon*, CRI, UNCF, 1999.

Les revenus moyens individuels (fig. 7)

Le phénomène est identique en ce qui concerne les revenus moyens du ménage en 1997. Il faut également noter que 15 à 20 % des revenus des ménages sont déclarés comme « provenant de l'extérieur » (à côté des revenus du travail dans le secteur privé, et des revenus du travail dans le secteur public), ce qui est très révélateur.
En outre, lorsque l'on compare le revenu moyen du ménage beyrouthin en 1997 à celui de 1966, on remarque que la tranche la plus élevée des revenus déclarés par les ménages en 1997 correspond à la deuxième tranche inférieure de l'enquête de 1966. Cela correspond à une baisse de 55-60 % du revenu moyen des ménages beyrouthins en livres constantes entre 1966 et 1997. Par ailleurs, plus de 87 % des ménages beyrouthins déclarent qu'ils s'endettent pour les dépenses courantes. Ce taux est cinq fois supérieur à celui de 1966 [17].

Figure 7 – Revenu mensuel moyen – 1997 (1 000 LL).



Source : *Conditions de vie des ménages en 1997*, Administration centrale de la statistique.

Conclusion

Le problème de la spatialisation de l'activité économique ne doit pas être pensé en termes d'équilibre, de développement, de croissance équilibrée, etc., appuyé sur des rapports d'équilibres entre les différentes communautés ou à l'intérieur des différentes communautés. En liant ces problèmes de façon mécanique à ces dosages communautaires, on ne peut que mener le pays à la faillite. Une croissance équilibrée ne doit pas avoir pour horizon le respect de ces équilibres intercommunautaires ou inter-régionaux. Au contraire, la dynamique de la centralité urbaine et de la propagation des flux que produit un centre urbain doit davantage être rationalisée, ce qui permettrait d'atteindre des régions de plus en plus éloignées du centre. On dépasserait ainsi peut-être ce concept de RMB pour quelque chose qui serait encore plus vaste.

17 - *Budget du ménage, 1997, 1966*, Administration centrale de la statistique.

NOTES ET POSITIONS DE RECHERCHE

Le redéploiement des centralités commerciales dans la métropole beyrouthine dans les années d'après-guerre [1]

par Walid Bakhos

Le commerce de détail se redéploie, à l'intérieur de la métropole beyrouthine depuis la fin de la guerre, à une vitesse qui révèle l'ampleur des mutations urbaines et économiques en cours. On assiste à l'éclatement des carcans territoriaux de la guerre et à la remise en réseau de la ville qui entraînent un changement sensible des pratiques de la mobilité. L'analyse des centralités commerciales émergentes dans la métropole est une bonne entrée pour en rendre compte, dans la mesure où, plus que toute autre activité, le commerce « se concentre aux lieux où se canalisent les flux »[2] et en est directement affecté.

Un retour rapide à une logique « centre-périphérie »

Les équipements commerciaux ont accompagné le retour à un rôle centralisateur de Beyrouth-municipe, initié au lendemain de la guerre par une politique volontariste de l'État. Celle-ci s'est traduite par la mise en marche d'une série de projets : la reconstruction du centre-ville, la réhabilitation des anciennes artères et la création de 7 pénétrantes visant à relier Beyrouth-municipe au Boulevard périphérique [3]. Ces options semblent avoir déclenché un phénomène inverse à celui de la guerre, c'est-à-dire un retour à une logique d'opposition entre centre et périphérie qui vient se superposer, voire s'imposer, à celle des territoires confessionnels. Les anciennes centralités sont obligées d'intégrer cette nouvelle hiérarchie sous peine de marginalisation. Ceci s'est traduit par une nouvelle hiérarchisation du commerce de détail dans la métropole : les commerces de luxe semblent s'implanter plutôt à l'intérieur de Beyrouth-municipe (à Verdun, Sodeco, avenue Charles Malek, boulevard Élias Sarkis), alors que certaines grandes surfaces (hypermarchés, grands magasins) investissent les périphéries et s'installent le long des axes routiers principaux.

L'exemple des corridors commerciaux, de Zalqa-Antélias et Jounié-Maameltein, le long de l'autoroute A1 est révélateur. Autrefois cœur de « l'enclave chrétienne », ils se retrouvent, du fait des nouvelles mobilités de l'après-guerre, relégués en périphérie de la ville réunifiée. Dès lors, les grandes surfaces (ABC en 1992 [4], Spinneys en 1998, Liban COOP en 1998) y supplantent peu à peu les boutiques de luxe et les sièges centraux des banques, qui se sont recentrés à Verdun ou à Achrafiyeh. D'autres centralités commerciales, trop éloignées (Broummana, Aajaltoun, voire Jounié) ou trop proches du centre (Mar Élias, Furn ech-Chebbak, Geitawi) peinent à se renouveler et s'essoufflent.

Si une logique centre-périphérie semble reprendre forme, il faut cependant souligner que beaucoup des mécanismes à l'œuvre dans des situations comparables en Europe ou aux États-Unis n'existent pas encore au Liban :

– il n'y a pas ici de centralités commerciales planifiées (notion de *centres commerciaux régionaux*). En France, par exemple, l'essor des centres commerciaux périphériques s'est produit en relation étroite avec celui des grands ensembles des années 1950, et celui des villes nouvelles à partir des années 1960 auxquelles il fallait assurer les équipements nécessaires. Il en est de même aux États-Unis où les promoteurs des banlieues, privés ou publics, se sont eux-mêmes lancés dans la création des centres commerciaux en vue d'assurer l'équipement nécessaire à la rentabilisation de leurs investissements immobiliers [5] ;

– la réglementation commerciale qui dans certains cas porte largement la responsabilité d'un paysage commercial nettement différencié, n'existe pas non plus au Liban. En France, les lois Royer (1973) et Raffarin (1995) ambitionnent de protéger les petits commerces ou les commerces de proximité en centre-ville, en limitant les grandes surfaces à la périphérie ;

– les pays développés ont connu un courant presque continu d'augmentation du pouvoir d'achat des classes moyennes et de diversification de la demande en biens de consommation qui ne concerne, au Liban, qu'une seule catégorie socio-professionnelle et numériquement limitée.

1 - Synthèse mise à jour début 2001 à partir du mémoire de DESS « Les nouvelles centralités commerciales de l'agglomération beyrouthine », Beyrouth, Institut d'urbanisme de l'ALBA, 1999.

2 - F. Bellanger et B. Marzloff, *Transit, les lieux et les temps de la mobilité*, Paris, éditions de l'Aube/media mundi, 1996, p. 141.

3 - Voir République libanaise, CDR, *Plan de Transport de la Région Métropolitaine de Beyrouth*, Beyrouth, IAURIF-SOFRETU-Team, 1995.

4 - Année de la réouverture de ABC dans son format actuel.

5 - C. Ghorra-Gobin, « L'émergence de “centres commerciaux” dans la ville : une version américaine et moderne des souks ? », *Annales de géographie de l'USJ*, vol. 7, 1986, p. 51-62.

L'internationalisation du commerce de détail

L'aspect hétéroclite du paysage commercial libanais, et la cohabitation rapprochée de grandes surfaces et de petits commerces familiaux, s'explique avant tout par l'absence de planification et de réglementation. Le nouveau schéma commercial du Liban se met en place presque spontanément, et avec une grande netteté, en s'appuyant sur une internationalisation croissante. Entre 1995 et 1998, le Liban a en effet vu s'implanter un grand nombre d'enseignes internationales (BHV en 1999, Spinneys en 1998, Zara en 1998, Hardee's en 1996, Mc Donald's en 1998, etc.) qui ne se limitent pas à une région spécifique, mais se lancent véritablement à la conquête de l'ensemble du territoire métropolitain. Pour ce type de commerce, Beyrouth n'est plus perçue comme un ensemble de micro-territoires confessionnels mais bien comme une ville en réseau, constituée de nœuds stratégiques où les flux sont plus denses, et l'accessibilité plus grande. De leur côté, les enseignes locales (ABC, Bou Khalil, Liban COOP et Circuit Empire, pour ne citer que les exemples les plus évidents) adoptent, avec un succès inégal, des stratégies du même type, s'appuyant sur une forte capitalisation, une cotation en bourse et une restructuration de leurs réseaux d'approvisionnement.

Cependant, une lecture plus fine de ce mouvement d'internationalisation du commerce de détail révèle son caractère fondamentalement endogène. Les acteurs locaux des enseignes libanaises, c'est-à-dire les groupes familiaux traditionnels, contrôlent également les enseignes internationales. Les franchises de *fast-food,* de type Mc Donald's ou Burger King, de prêt-à-porter (Zara ou Mango) ou de grands magasins comme le BHV, sont systématiquement sollicitées par des « familles » libanaises, qui s'appuient sur leurs propres études de marché et s'insèrent dans la stratégie régionale de ces enseignes. Il a ainsi fallu cinq ans à la famille Zoghzoghi, par ailleurs propriétaire du groupe Sohat et agent exclusif de Nokia, pour obtenir la franchise Mc Donald's. Il s'agit bien d'un processus à moyen ou long terme, qui n'autorise pas à parler d'invasion ou de globalisation massive. Pour beaucoup de ces enseignes – et une fois encore le cas de Mc Donald's est révélateur – le Liban, au sortir de la guerre, n'est pas envisagé comme un tremplin pour attaquer les marchés émergents du Proche-Orient mais d'abord comme un marché spécifique, au même titre, par exemple, qu'un pays comme la Jordanie. Mc Donald's s'était déjà implanté, dès 1992, dans les pays de la région (Arabie Saoudite, Koweït, Égypte) avant d'octroyer la franchise libanaise au groupe Zoghzoghi en 1998. Spinneys*,* qui a fermé boutique au Liban au début de la guerre, n'y est retourné qu'en 1998, sept ans après la fin des affrontements, et bien après son ancrage et son expansion dans les autres pays arabes.

Loin de s'opérer *sui generis,* l'internationalisation du commerce au Liban emprunte ainsi souvent le détour des pays du Golfe. Les travaux de G. Boudisseau [6] et les articles de M.-C. Souaid [7] ont ébauché l'étape libanaise du processus, à travers le lien entre les galeries marchandes de Verdun et les pays du Golfe, tant pour l'origine des capitaux et des investissements, que pour les modèles de référence et les types architecturaux (les *malls* de Dubaï et d'Abou Dhabi) ; il faudrait également analyser l'implantation de ce modèle dans les pays du Golfe eux-mêmes et son exportation vers le Liban. Cette piste « indirecte » est sans doute plus pertinente que celle d'une importation directe des modèles européens ou américains pour appréhender ce phénomène au Liban.

Les formats commerciaux à Beyrouth

On peut répertorier à Beyrouth différents types de grandes surfaces : le centre commercial, la galerie marchande, le grand magasin, le magasin populaire, la distribution à dominante alimentaire (hypermarché, supermarché, discount) et l'immeuble multifonctionnel. Ces formats sont bien établis en Europe ou aux États-Unis, où ils répondent à une classification rigoureuse et réglementée (en termes de surfaces commerciales, d'assortiments et d'activités annexes). Ce n'est pas le cas au Liban. Ainsi, une grande surface comme ABC relève à la fois du magasin populaire, du grand magasin et du centre commercial, d'autant plus qu'elle est passée, par étapes successives, d'un type de format à un autre. D'abord magasin populaire dans les années 1950 à Hamra et à Bab Idriss, ABC est devenu un grand magasin ou *department store* en s'implantant à Dbayé pendant la guerre. Actuellement, son mode de fonctionnement (location de surfaces de ventes, appel à des « locomotives », et type de gestion commerciale) et la dynamique qu'il a créée autour de lui en relation directe avec l'autoroute A1, l'identifient bien plus à un centre commercial régional ou *shopping center.*

6 - G. Boudisseau, « Les centres commerciaux de Verdun », in É. Huybrechts et Ch. Douayhi (dir.), *Reconstruction et réconciliation au Liban, négociations, lieux publics, renouement du lien social*, Beyrouth, Les Cahiers du CERMOC, n° 23, 1999, p. 149-160.

7 - M.-C. Souaid, « Un air de Concorde au centre Verdun », in É. Huybrechts et Ch. Douayhi (dir.), *op. cit.*, p. 161-173.

Deux perceptions différentes de la métropole

La recomposition hybride de ces différents formats commerciaux rend plus complexe l'analyse de leur déploiement dans la métropole beyrouthine. Une fois de plus, la clé se trouve sans doute du côté des acteurs du commerce, à l'origine des opérations commerciales. Une relecture ainsi orientée permet de répartir ces formats en deux grandes catégories, chacune dénotant une perception différente de la métropole. La première, le *contenant*, relève de la promotion immobilière traditionnelle (galeries marchandes, immeubles multifonctionnels, *malls*, etc.) ; la seconde, le *contenu*, est celle des enseignes commerciales en fonds propres (enseignes de restauration rapide, distribution à dominante alimentaire, prêt-à-porter, etc.).

L'essor de la première catégorie est en relation directe avec l'inflation immobilière [8] qu'a connue Beyrouth au lendemain de la guerre. Elle ressort plutôt de la promotion immobilière que du commerce de détail proprement dit. La floraison des galeries marchandes accompagne celle des complexes résidentiels ou des *country clubs*, symptomatiques de la situation économique à l'issue de la guerre – et en continuité avec les bouleversements socio-économiques qui ont eu lieu pendant la guerre – où les capitaux ont surtout servi à « développer les formes d'immeubles et d'investissements non productifs » [9]. Envisagé sous cet angle, l'essor des galeries marchandes et des immeubles commerciaux [10] n'est donc pas un phénomène nouveau, car leurs promoteurs perçoivent encore l'agglomération beyrouthine comme la somme de micro-territoires confessionnels. Ainsi, chaque promoteur limite son champ d'action à une région ou un quartier déterminés, où il dispose d'un réseau performant d'intermédiaires, de spéculateurs fonciers, de fonctionnaires municipaux et d'un accès facile au foncier.

La seconde catégorie, celles des enseignes ou des franchises commerciales, est de nature différente. Le promoteur immobilier cède ici la place au commerçant ou franchisé qui se trouve au cœur du montage financier de l'opération comme des négociations nécessaires avec ces autres acteurs que sont la maison mère, les fournisseurs, le propriétaire foncier, les investisseurs, etc. Ces commerçants, contrairement aux promoteurs immobiliers, sont plus en phase avec la remise en réseau de la ville : celle-ci n'a pas seulement provoqué un changement dans le paysage urbain, avec la prolifération des divers formats commerciaux mais aussi un bouleversement profond, d'ordre économique. Elle a permis aux entreprises d'envisager la possibilité, longtemps écartée pendant la guerre, de multiplier les points de ventes, de restructurer leurs modes de ravitaillement et de stockage et de s'ouvrir sur de nouvelles zones de chalandises, inaccessibles auparavant. Autant de facteurs qui vont dans le sens d'une amélioration de l'écoulement des produits, d'une réduction des coûts de gestion et donc d'une optimisation des économies d'échelle. On pourrait ainsi expliquer la prolifération des formes de distribution de type supermarché ou hypermarché, qu'elles soient d'origine locale (Liban COOP, Bou Khalil, St Élie) ou internationale (Spinneys, Monoprix).

Quel avenir pour le commerce de détail à Beyrouth ?

Aujourd'hui, tous les indicateurs dénotent l'aspect improvisé des implantations des moyennes et grandes surfaces commerciales dans la métropole. Le cas du quartier Achrafiyeh est à cet égard symptomatique jusqu'à la caricature. La croissance de ce type de commerce dans cette partie de la ville ne semble pas dénoter une nouvelle vitalité de ces formats commerciaux mais, bien au contraire, un rétrécissement de leur zone de chalandise à ce seul quartier, où se concentrerait l'essentiel de leur clientèle. L'ouverture de Monoprix en décembre 2000, à la place d'Abela's – qui n'avait lui-même ouvert que deux ans auparavant – l'ouverture imminente de Spinneys et le lancement du chantier de ABC, constamment remis depuis 1997, ajoutés à l'installation d'un supermarché St Élie et du remplacement de l'Embassy par Aoun, le tout dans un rayon de 500 mètres autour de la place Sassine, pourraient sans doute s'analyser ainsi, cette énorme mise en concurrence paraissant riche de crises à venir. La stratégie de multiplication des points de vente et de réduction agressive des prix a déjà presque coûté la vie à Liban COOP, au bord de la faillite.

Dans ce contexte, l'avenir du projet des souks du centre-ville, dont l'ouverture était initialement prévue pour la fin 1999, et qui a souffert des bouleversements politiques et économiques de ces dernières années paraît bien incertain. Il faut souligner que malgré le retour à une conjoncture politique qui lui est favorable, le projet est toujours interrompu, sans que les raisons invoquées par Solidere, l'aménageur du centre-ville, ne soient

8 - Voir C. Nahas, « Économie foncière et immobilière au Liban », *Lettre de l'ORBR* n° 12 et Natacha Aveline, *Marchés fonciers et immobiliers à Beyrouth*, Document du CERMOC n° 6, Beyrouth, 2000.

9 - S. Nasr, « Guerre, migration vers le Golfe et nouveaux investissements immobiliers dans le Grand Beyrouth », in *Migration et changements sociaux dans l'Orient arabe,* Beyrouth, CERMOC, 1985, p. 317.

10 - Et non pas « centres commerciaux » qui, par définition, supposent des surfaces commerciales plus importantes et un type de fonctionnement différent.

très convaincantes (retard dans les négociations avec les potentielles « locomotives » et blocage du permis de construire au niveau de la municipalité de Beyrouth jusqu'en 2001).

L'absence des souks, conçus comme un élément déterminant [11] à l'échelle métropolitaine, les fluctuations des investissements en matière d'équipements commerciaux, comme les retards dans la mise en œuvre du Plan de transport de la Région métropolitaine de Beyrouth [12], rendent hasardeuse toute tentative de perspective à partir des tendances actuelles. Dans un contexte plus favorable, ces trois éléments auraient pu contribuer à modifier plus sensiblement encore le paysage commercial de la métropole, voire son paysage tout court. Mais il est clair que le passage du Boulevard périphérique ou la création d'un réseau lourd de transport en commun, qui tous deux relèvent encore de la politique-fiction, pourraient provoquer un nouveau bouleversement profond de la mobilité et par suite, un redéploiement radical des activités dans et autour de la métropole.

11 - 60 000 m² de surfaces commerciales.

12 - Élément important pour le redéploiement du commerce de détail, en relation avec la mobilité. Voir É. Huybrechts, « La mise en œuvre du Plan de Transport de la région métropolitaine de Beyrouth », *Lettre de l'ORBR* n° 12.

« Paris du Proche-Orient » ou « Hongkong sur Méditerranée » ?

par Heiko SCHMID [1]

Cet article propose une étude de géographie politique des conflits à partir de l'analyse du projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth. Il porte en particulier sur les différents acteurs impliqués ainsi que sur leurs intérêts, leurs motivations et leurs stratégies. Dans ce cadre, l'élément central est constitué par les représentations stratégiques utilisées par les acteurs, qui doivent faire l'objet d'une déconstruction dans le sens de la « *critical geopolitics* ». En conclusion les perspectives économiques de ce projet de reconstruction sont analysées.

Dix ans après la fin de la guerre civile libanaise, le centre-ville de Beyrouth ressemble encore à un grand chantier. À côté des constructions nouvelles en acier, en verre et en béton qui donnent un aperçu du Beyrouth du futur, les bâtiments réhabilités de la période du Mandat français rappellent l'époque d'avant la guerre civile. Malgré tout, une grande partie du nouveau centre continue à ressembler à un désert urbain et beaucoup de terrains à bâtir et viabilisés attendent des investisseurs qui tardent à se manifester. Tandis que les infrastructures ont été presque entièrement réalisées – rues, canalisations et ouvrages de protection de la côte – le projet de reconstruction des souks n'a pas pu encore être exécuté. Ainsi le centre-ville reflète-t-il l'évolution politique et économique du pays. Au delà des discours sur la splendeur de l'époque où Beyrouth était appelé le « Paris du Proche-Orient », on annonçait il y a encore peu de temps un « Hongkong sur Méditerranée ». Mais on observe surtout les traces de l'immédiat après-guerre. C'est un dégrisement, mais pas encore une résignation, apparu dès l'essoufflement rapide du boom de la reconstruction. Les promoteurs du projet, dans l'attente d'une situation économique meilleure, manifestent encore leur confiance dans la réalisation des objectifs visés.

En 1991, lors de la présentation au public de la première ébauche du plan de reconstruction du centre-ville, les images des gratte-ciel, des voies rapides et de l'île artificielle avaient provoqué une controverse violente sur les objectifs et la substance de la reconstruction. C'était la première fois après la guerre civile que la société civile se manifestait, autour de questions d'urbanisme. En raison de la radicalité des options proposées pour la reconstruction, fondée sur une expropriation massive du centre-ville, et de la création d'une société foncière privée, de nombreux groupes se sont formés contre le projet. Des critiques virulentes émanèrent de propriétaires et de locataires, et également d'experts et d'intellectuels. En outre, l'expropriation radicale amenait à prendre en compte les intérêts des fondations religieuses (*waqf*-s) et d'un grand nombre de réfugiés de la guerre civile qui devaient être évacués avant toute reconstruction. L'initiateur principal, M. Rafiq Hariri, a réussi à ce que le projet de reconstruction soit mis en œuvre grâce à la création d'une société foncière privée, en dépit d'intérêts puissants et divergents.

Les acteurs, les intérêts et les stratégies d'action

Les fondements législatifs, ratifiés déjà en grande partie en 1991 et en 1992, furent décisifs pour faire adopter un projet de reconstruction très controversé à l'origine. L'élément-pivot a été la loi 117/1991 qui régit la fondation d'une société foncière de reconstruction. La ratification de cette loi votée par le Parlement en deuxième lecture a été indirectement inspirée et poussée par R. Hariri. Auparavant, des mesures décisives pour lancer le début des plans de reconstruction avaient été prises à l'initiative du président du CDR, ex-directeur de la société d'ingénierie de R. Hariri, Oger-Liban, et placé là à l'instigation de ce dernier. Comme l'étude de reconstruction commandée par le CDR était financée par la Fondation Hariri, l'État s'était montré disposé à faire certaines concessions en faveur de l'entrepreneur et milliardaire Rafiq Hariri. En outre, après 16 ans de guerre civile, l'État manquait de moyens financiers et de savoir-faire pour mettre en route les plans et la reconstruction. Après que le premier projet de reconstruction eut été critiqué de façon virulente dans un débat public inattendu et qu'une opposition composée d'experts, d'intellectuels et d'une partie des locataires et propriétaires se fut formée, le parti urbanistique fut modifié en plusieurs étapes. L'idée d'une société foncière de reconstruction impliquant l'expropriation massive fut cependant maintenue. Les plans

[1] Heiko Schmid, géographe, coordonne un projet de recherche « Reconstruction au Liban » à l'institut de géographie de l'université de Heidelberg et prépare actuellement une thèse de doctorat sur la reconstruction du centre-ville de Beyrouth.

ayant intégré une bonne part des critiques du projet initial, le Conseil des ministres put ratifier en octobre 1992 un schéma directeur d'urbanisme qui avait pour la première fois un caractère obligatoire. Lorsqu'en outre, fin 1992, Hariri fut lui-même élu président du Conseil des ministres, plus aucune entrave n'existait à la réalisation du projet de reconstruction du centre de Beyrouth. Les ayants droit étaient expropriés en faveur d'une société de reconstruction et indemnisés par une participation au capital de la société. Pour disposer d'un capital nécessaire à la réalisation des travaux d'infrastructure et de reconstruction, Solidere, la nouvelle société, émit des actions supplémentaires pour des investisseurs intéressés, parmi lesquels Hariri.

Dès 1994, les travaux de reconstruction officiels débutèrent par la démolition des bâtiments sur la base des plans adoptés. Des ayants droit intentèrent des procès et menèrent des actions médiatiques contre l'expropriation et la démolition, mais ils ne purent parvenir qu'à de maigres résultats contre la société de reconstruction Solidere. Les procès aboutirent à des jugements revalorisant les indemnisations de quelques ayants droit, réduisant peu à peu la contestation.

Des groupes d'opposition formés d'experts et d'intellectuels tentèrent, par des actions médiatiques, d'obtenir des modifications du projet. Des concessions importantes furent obtenues qui amenèrent à l'adoption en 1994 d'un schéma directeur détaillé somme toute assez différent du schéma directeur général d'urbanisme.

Pour lancer l'opération, une des difficultés majeures de Solidere était l'évacuation des déplacés et la recherche d'un accord avec les fondations religieuses du centre-ville.

Rafiq Hariri céda rapidement aux résistances à l'expropriation systématique qui devait englober des terrains appartenant à des fondations religieuses. En même temps, il octroya aux *waqf*-s, pour leur renonciation volontaire à des terrains, de bien meilleures indemnisations que les autres expropriés et leur accorda également une surreprésentation proportionnée au conseil de surveillance de Solidere. Usant d'une stratégie de gouverneur, il recruta en outre des intercesseurs dans les rangs des différentes fondations religieuses ou bien des communautés confessionnelles. Au sein de la communauté chrétienne ce furent surtout des entrepreneurs de construction et des représentants de familles influentes qui, intéressés à la reconstruction, surent dissiper les réticences des décideurs religieux de leur confession respective. Seule se maintint la résistance du *waqf* islamique sunnite en raison de réserves de caractère religieux à l'égard de l'expropriation. Ainsi les terrains des fondations ne purent être expropriés, après le déblaiement du sol, que contre des aides financières et des restitutions au *waqf*.

L'évacuation des déplacés de la guerre s'avéra plus difficile que prévu. Hezbollah et Amal, en particulier, protégeant cette population dont la majorité était chiite, politisèrent le conflit comme un élément de leur stratégie politique. Pour rendre possible une reconstruction rapide, Solidere devait agir. On ne pouvait évacuer par la force en raison de la protection des partis politiques, de sorte que la résistance ne pouvait être entamée que par des indemnisations financières conséquentes. Solidere dépensa en fin de compte plus de 300 M $ pour l'évacuation de quelque 5 000 familles de réfugiés absorbant ainsi près de la moitié des liquidités de la société.

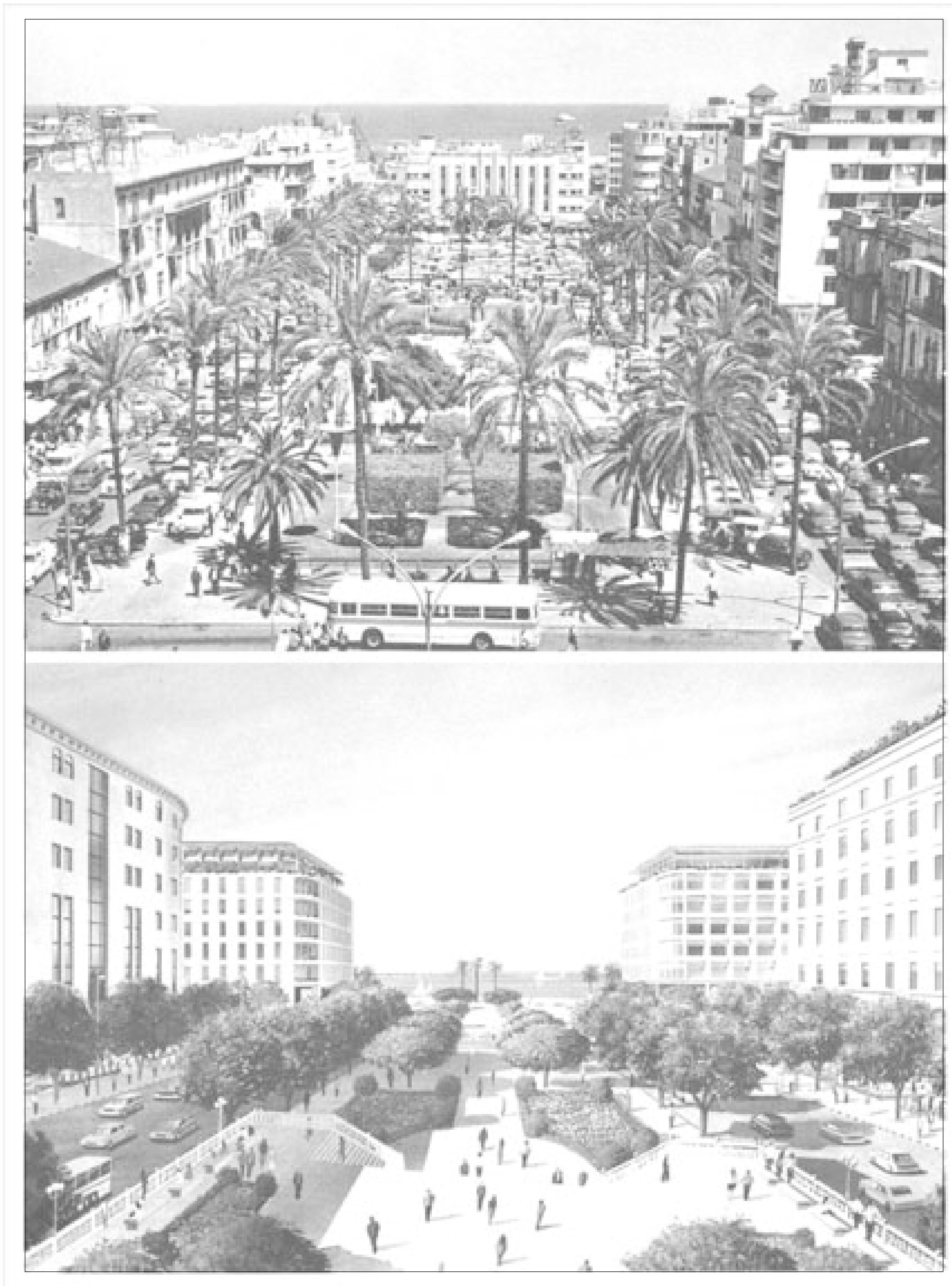
« Hongkong sur Méditerranée » ou « Paris du Proche-Orient »

Si le projet de reconstruction s'imposa malgré les objections et les protestations, ce ne fut pas seulement en raison des compensations financières, cela tint aussi à la promotion du projet dans les médias. Solidere a investi jusqu'à 4 millions de dollars par an dans la présentation du projet par des moyens médiatiques efficaces. Comme Hariri possédait sa propre chaîne de télévision ainsi que diverses participations dans d'autres entreprises médiatiques, l'accès aux médias s'avéra beaucoup moins difficile pour lui que pour l'opposition. Une loi restrictive sur les médias, dont l'initiative revint à Hariri lui-même, rendit dès 1996 plus difficile la réalisation de reportages allant dans le sens de l'opposition au projet.

Deux conceptions stratégiques opposées s'affrontaient dans les médias. Les partisans de Rafiq Hariri propagèrent l'idée d'un futur « Hongkong sur Méditerranée » pour symboliser un centre moderne, de conception occidentale et économiquement prospère. Des alignements d'immeubles modernes, des voies rapides et des stationnements souterrains, des bâtiments climatisés et des moyens modernes de communication devaient suggérer la réussite économique du projet ainsi que l'image du « bien-être pour tous ». En face, des experts et des intellectuels, ainsi que des ayants droit expropriés, réagirent en présentant l'image alternative du « Paris du Proche-Orient ». Ils prônaient la conservation de l'architecture du quartier historique, du mélange social et de la diversité culturelle du centre-ville avec ses souks, ses cafés, ses théâtres et ses cinémas. Derrière les deux conceptions propagées dans les médias, on peut soupçonner des intérêts cachés et identifier des moyens d'action stratégiques pour atteindre des objectifs économiques, pour les ayants droit, ou politiques, pour le Premier ministre Hariri.

Le résultat de ce débat dans les médias a été mesuré par un sondage réalisé à Beyrouth sur 400 personnes en 1998. Il en ressort que presque deux tiers des personnes interrogées se

prononcent sans restriction en faveur du projet de reconstruction. Bien que tous les acteurs aient été présents dans les médias, on note que le degré de notoriété de Solidere s'élève à 100 % tandis que celui des groupes de l'opposition n'atteint que 40 %. Finalement, la juxtaposition des illustrations des deux conceptions alternatives – un « Hongkong sur Méditerranée » et une vue historique du centre-ville – a montré une préférence nette pour la vision futuriste proposée par Solidere. Toutefois, la mise en scène réussie de la reconstruction ne souligne ici que les facteurs décisionnels liés à la mise en œuvre du projet de reconstruction. Quant à l'avancement du projet, il dépend principalement du développement économique.



« Hongkong sur Méditerranée » ou « Paris du Proche-Orient » (images proposées dans le sondage).

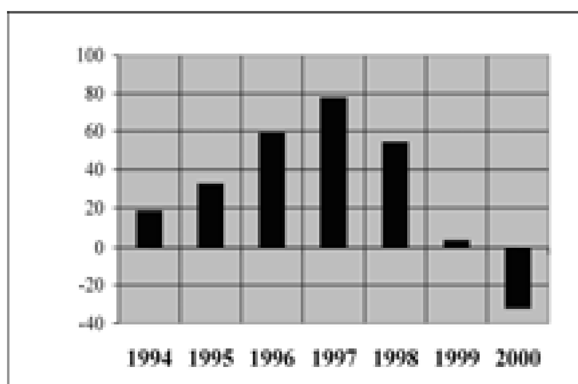
Perspectives pour le projet « Hongkong sur Méditerranée »

Les perspectives de succès d'un « Hongkong sur Méditerranée », au sens de centre international de finances et de services, semblent toutefois sujettes à caution. La concurrence avec les métropoles des pays du Golfe arabe ainsi que l'indépendance géographique croissante des centres financiers internationaux risquent de limiter les capacités d'attraction des capitaux à Beyrouth. Pour attirer des investisseurs ainsi que pour disperser ses actions dans le monde, Solidere est dès à présent exposée à la concurrence du marché mondial. Ainsi, jusqu'en 1998, son bilan fut très positif, les profits s'élevant de 32,3 M $ en 1995 à 77,8 M $ en 1997. Mais, depuis 1998, les profits se sont effondrés pour atteindre un niveau quasiment nul en 1999 et, pour la première fois, négatif en 2000. Il convient de relever ici l'existence d'importants emprunts dans le bilan de la société, à hauteur d'environ 300 M $. Ceci peut-être aussi dû aux conséquences de la crise asiatique de 1998, qui a entraîné un retrait des investisseurs asiatiques et une forte réserve des investisseurs internationaux.

Évolution des profits de la société Solidere

En outre 1999 correspond au début d'une période intermédiaire difficile pour Solidere : les coûteux travaux d'infrastructure se terminaient. Ils avaient déjà absorbé une grande partie des liquidités qui devaient être récupérées par la vente de terrains et la location de surfaces immobilières. Les informations relatives à des reculs de bénéfices et à de nouveaux emprunts effectués entre-temps surgissaient en outre au moment où apparaissaient de nouvelles orientations politiques au Liban. À l'occasion de l'élection en octobre 1998 du nouveau président de la République, le général Lahoud, on a assisté à un remaniement du gouvernement et au départ du Premier ministre Hariri. L'un des principaux détracteurs du projet, l'économiste Georges Corm, fut nommé ministre des Finances. En conséquence, le cours de l'action Solidere subit fin 1998 de fortes pressions et passa nettement au-dessous de la valeur d'émission de 10 dollars US. Cette période a constitué un test sur la capacité de portage du projet face à des conjonctures économiques et politiques changeantes ou défavorables. On ne pouvait cependant parler d'incertitude globale quant à l'évolution future du projet de reconstruction lui-même. Le nouveau gouvernement a finalement assumé l'absence d'alternatives et l'impossibilité de remettre en cause les statuts de la société sans subir des pressions considérables des partenaires du projet. Le gouvernement, dirigé par Salim al-Hoss, ait d'abord tenté de bloquer le projet, notamment en dénonçant unilatéralement divers contrats signés avec Solidere pour la construction de deux ministères ou en bloquant les permis de construire. Il a ensuite dû faire machine arrière. Mais la mise en place de procédures dérogatoires pour débloquer les permis de construire au début de 2000 n'a pas entraîné la moindre nouvelle demande, le marché immobilier étant encore saturé dans un contexte de crise économique qui s'amplifiait. Les aléas de la politique intérieure ne sont donc pas les seuls déterminants dans le rythme de commercialisation du projet.

Plusieurs facteurs ont contribué à la dégradation du contexte économique : outre la dette publique contractée par les gouvernements successifs qui limite le potentiel de relance de l'économie par l'État, le contexte régional s'est fortement dégradé depuis 1996. Malgré les éléments favorables que sont le retrait de l'armée israélienne du Liban sud en mai 2000 et le retour de Hariri au poste de Premier ministre en l'an 2000, le développement économique du pays reste handicapé par le conflit continuel avec Israël et les échecs du processus de paix au Proche-Orient. La perspective d'un « Hongkong sur Méditerranée » reste ainsi plus que jamais une représentation stratégique.



Source : Solidere, *Annual Reports 1994-1999*, *Daily Star* 12-5-2001.

Évolution des profits de la société Solidere (profits en millions de dollars US).

Enjeux et mécanismes de l'intégration des vestiges archéologiques dans la reconstruction du centre-ville de Beyrouth [1]

par Adeline BORDE,
ingénieur et étudiante en architecture, École de Paris-Malaquais

La médiatisation intense des fouilles archéologiques dans la période 1995-1996 marque un épisode polémique dans l'histoire de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth. Promoteurs accusés, institutions nationales ou internationales dépréciées, archéologues et méthodes de fouilles contestés, ces polémiques ont laissé le souvenir d'une archéologie beyrouthine catastrophique et d'une perte culturelle irrémédiable. L'épisode doit être observé au regard de tout le processus archéologique de la reconstruction. La reconstruction, à la fois menace et opportunité, a permis aux archéologues de découvrir d'innombrables vestiges, retraçant l'histoire de la ville de Beyrouth sur près de 5 000 ans. Quelques vestiges ont été retenus, par les archéologues ou par les aménageurs, pour être intégrés au centre-ville. Le travail de fin d'études « Aménagement et archéologie : le cas de Beyrouth » proposait d'identifier les facteurs qui ont orienté l'archéologie beyrouthine et la politique de conservation des vestiges, depuis les grandes options de la planification jusqu'aux choix de préservation et d'intégration urbaine.

Le sort des vestiges s'est progressivement dessiné, non sans heurts, lors de différentes étapes :

– la planification : l'histoire de la planification sous l'angle de l'archéologie nous informe sur l'évolution doctrinale des concepteurs en matière d'archéologie et sur leur perception de Beyrouth, du potentiel économique qui lui a été attribué, de sa valeur culturelle ou de sa portée symbolique. La dernière planification, en l'occurrence celle de 1994 qui a été mise en œuvre, révélait ainsi les prédispositions des aménageurs à l'égard de l'archéologie et une première proposition du traitement des vestiges y a été esquissée ;

– les chantiers de fouilles : la fouille archéologique est un acte irréversible mais elle peut se dérouler selon de multiples modalités. À Beyrouth, la méthode de fouilles dépendait du contrat de fouilles, qui précisait notamment financement et délais, mais aussi des archéologues, des techniques, des préoccupations historiques, etc. Cette étape préliminaire, essentielle dans la destinée des vestiges, a conditionné leur préservation, physique – vestiges *in situ* ou remontés – ou documentaire – archivage et publication scientifique. La période des fouilles a fait entrer en scène une série d'acteurs – aménageurs, archéologues, propriétaires, conseillers scientifiques, représentants institutionnels – se déterminant en fonction d'enjeux variés – notamment financiers et scientifiques, dont la confrontation a conditionné le sort des vestiges ;

– les décisions d'intégration et l'adaptation du plan d'aménagement aux vestiges conservés : non seulement les demandes de conservation devaient être motivées par un certain nombre de critères, mais elles devaient être compatibles avec le plan d'aménagement. Deux logiques superposées d'aménagement – celle des vestiges eux-mêmes et celle du centre-ville – ont offert toutes sortes de cadres aux vestiges. L'entretien des vestiges excavés intervient aussi actuellement dans le sort de l'archéologie : en attendant que des décisions d'aménagement soient prises, ces vestiges se dégradent même si parfois des mesures provisoires de protection ont été prises.

La planification

Les présupposés archéologiques

Le potentiel archéologique du centre-ville historique n'a été évalué qu'au printemps 1993 mais nul n'ignorait la présence des vestiges. La ville romaine était la mieux connue, grâce aux études de l'archéologue Jean Lauffray. L'attention s'est d'abord portée sur la zone des églises où l'on espérait retrouver l'école de droit et la ville antique, tandis que le nord de la place des Martyrs où était enfoui un tell ancien, ne préoccupait pas les aménageurs. Cette base de connaissances archéologiques partielles a influencé l'élaboration du plan de 1994 : un parc archéologique a été situé précisément dans la zone des églises.

La présence d'une zone consacrée à l'archéologie dans la planification n'a pas empêché que l'archéologie devienne une contrainte *a posteriori* puisque les données archéologiques étaient fragmentaires. Idéalement, des sondages préventifs auraient permis d'offrir a priori aux planificateurs qui se voulaient inspirés par l'histoire de la ville des données archéologiques plus sûres.

1 - D'après Adeline Borde, *Aménagement et archéologie : le cas de Beyrouth,* travail de fin d'études de l'ENTPE, Lyon, 1999.

L'archéologie dans la planification

Chacune des propositions de reconstruction – le plan de l'APUR [2] de 1977, le schéma directeur de la Région métropolitaine de Beyrouth de 1986, le schéma directeur de 1991 et le plan détaillé de 1994 – a abordé la contrainte de l'archéologie comme allant de soi. Des vestiges pouvaient ainsi être intégrés pour peu que leur conservation se justifiât scientifiquement. Cette bienveillance a été affichée de manière constante et conformiste, parfois très succinctement, dans les planifications. Les intentions de préservation se retrouvaient dans chaque proposition, mais c'est dans le projet de 1994 que l'archéologie est devenue une préoccupation majeure. Ce plan a considérablement développé le discours en faveur de l'archéologie, l'idée d'un cheminement historique dans le centre-ville a alors germé et celle d'un parc archéologique a été esquissée. Ce projet affichait une volonté de rupture par rapport au précédent, le schéma directeur de 1991, qui avait été violemment critiqué. Il a cherché sa légitimité dans de nombreuses références au passé. La promotion du centre-ville s'est appuyée alors sur une image culturelle de Beyrouth, en complément de sa vocation de centre d'affaires. Un contre-projet prônant pour cette zone une vocation exclusivement culturelle avait d'ailleurs été suggéré par certains intellectuels [3] vers 1994. Il dessinait un centre-ville entièrement voué aux vestiges archéologiques, systématiquement intégrés. La viabilité d'un tel projet aurait été assurée par la fréquentation touristique.

Ces différents plans se fondaient sur des représentations de Beyrouth oscillant entre la valorisation de son potentiel économique et celle de sa valeur culturelle. La place de l'archéologie était fonction de l'importance accordée par les aménageurs à cette dernière. Toutefois, la mise en valeur de l'archéologie dans la planification de 1994 relevait plus d'une stratégie de promoteurs dans le sens d'un faire-valoir à ce projet que d'une prise de conscience idéologique. Dans cette optique, circonscrire l'archéologie à un parc archéologique servait aussi à limiter l'intégration des vestiges.

Les fouilles archéologiques

Le démarrage des fouilles

La reconstruction s'annonçait très menaçante pour les vestiges que renfermait indubitablement le sous-sol de Beyrouth. Les préoccupations archéologiques se sont manifestées dès mai 1991 avec la première mission de l'Unesco, sollicitée par les autorités libanaises. Des experts de l'Unesco, des archéologues nationaux et internationaux et les employés de la DGA [4] se sont mobilisés au chevet de l'archéologie beyrouthine. Les premiers sondages ont démarré en octobre 1993 grâce à un financement exceptionnel et ont inauguré le plus grand chantier de fouilles urbaines. Il devait durer 25 années et s'étalait déjà sur 15 hectares en 1999, après un pic d'activité dans les années 1995-1996. Alors que la reconstruction du centre-ville était entièrement sous la responsabilité de Solidere [5] et que les institutions chargées d'aménagement s'en étaient quasiment désengagées, la DGA, soutenue par le projet [6] de l'Unesco, a appliqué tant bien que mal le dispositif juridique classique [7] des fouilles.

Les différents chantiers

Pour élucider la complexité de l'exécution des campagnes archéologiques beyrouthines, il faut élaborer une typologie des différents chantiers, fondée en particulier sur les circonstances de leur mise en œuvre et les conditions de réalisation :
– les fouilles de sauvetage pour les parcelles privées et les infrastructures : le développeur (la société Solidere ou un propriétaire privé) fait appel en urgence à un archéologue pour qu'il libère le terrain de la contrainte archéologique, intervention qui précède de près le chantier de construction, sur la parcelle privée elle-même ou sur le tracé des infrastructures. L'archéologue Hans Curvers a rapidement eu l'exclusivité de ce type de chantiers grâce à une efficacité redoutable, appréciée par les aménageurs mais dénoncée par certains de ses collègues scientifiques ;
– les fouilles préalables aux infrastructures : elles ont démarré grâce au premier financement du projet Unesco et non à la demande expresse

2 - Atelier parisien d'urbanisme.
3 - Jean Lauffray principalement.
4 - Direction générale des Antiquités, dépendante du ministère de la Culture.
5 - La Société libanaise pour le développement et la reconstruction a en charge l'aménagement du centre-ville ; elle est propriétaire de l'ensemble du centre-ville jusqu'à rétrocession des terrains de l'état et jusqu'à la vente des parcelles privées. Les principaux rôles de Solidere sont les suivants : l'exécution des travaux d'infrastructures, la promotion immobilière et la gestion de biens immobiliers.
6 - Intitulé Projet LEB 92/008, signé en juin 1993 par le gouvernement libanais, le PNUD et l'Unesco, il a pour objet de donner des moyens à la direction générale des Antiquités pour accomplir au mieux les fouilles archéologiques dans le centre-ville de Beyrouth. La première phase de ce projet prévoyait une intervention dans les zones libres de toute contrainte juridique du centre-ville et a permis l'ouverture de quatre chantiers. La deuxième phase correspondait aux extensions de ces chantiers. La troisième phase, toujours en cours sur les parcelles privées, englobe les opérations de sauvetage préalables à tous les travaux de reconstruction, c'est-à-dire la plupart des chantiers du centre-ville.
7 - Après le signalement de vestiges sur une parcelle et avec l'accord du propriétaire, la DGA établit avec l'archéologue qui en a fait la demande un contrat de fouilles précisant budget, délais, modalités de fouilles et de publication. Elle lui délègue ainsi la responsabilité du chantier, se limite à un contrôle, et à l'issue des fouilles décide du démontage ou de la préservation des vestiges, garantie par décret ministériel.

d'un aménageur. Les archéologues ont rapidement revendiqué la préservation de vestiges exceptionnels, *a priori* impossible selon la planification, et ont agi pour que la préservation reste possible par la non libération des terrains, l'extension des fouilles, des demandes de soutien auprès du comité scientifique international, des propositions d'intégration, etc. ;
– les fouilles dans les zones dont l'aménagement reste à développer : les fouilles archéologiques ont démarré en juin 1994 alors que Jade Tabet, architecte sensible à la présence de vestiges significatifs, planifiait les souks. Il a permis d'associer des vestiges proposés par divers archéologues à la planification du secteur ;
– les fouilles commandées par un développeur privé : à l'occasion de la restauration de l'église Saint-Georges des orthodoxes, l'évêché a commandé les fouilles. Il s'agissait de connaître la nature des vestiges pour éventuellement en envisager l'intégration ;
– les fouilles à l'intégration programmée : elles étaient situées dans la zone des églises, où un parc archéologique était programmé. L'aménagement du secteur, le sous-sol archéologique prometteur et la logique scientifique justifiaient l'ouverture du chantier. Basé sur l'intégration de l'archéologie, le développement du parc était conditionné par la présence et la qualité des vestiges, parmi lesquels on attendait l'école de droit ;
– la restauration des vestiges pré-existants : même s'ils étaient dégradés à la sortie de la guerre, les sites contenant déjà des vestiges ont été préservés et restaurés : l'intégration des vestiges n'a pas été remise en cause.

Les priorités des différents acteurs

Pour la plupart des archéologues les fouilles urbaines étaient une science nouvelle que chacun a appréhendée différemment. Certains directeurs scientifiques se sont adaptés à l'urgence et se sont pliés aux exigences de la reconstruction en libérant les parcelles à temps. Le principal objectif était alors la collecte des informations scientifiques fondamentales à la compréhension du développement du centre-ville et non la restitution physique des vestiges. D'autres archéologues ont au contraire privilégiés leur fouille par rapport à la planification. Ils considéraient que l'aménagement du centre-ville devait s'adapter à la contrainte archéologique et restaient attentifs aux vestiges susceptibles d'être conservés. Les approches divergentes de l'archéologie et les perceptions opposées des priorités dans la reconstruction ont rendu impossible l'harmonisation de leur travail. La diversité des directeurs scientifiques s'est traduite par des tentatives de préservation tous azimuts, localisées sans cohérence à l'échelle du centre-ville.

Les propriétaires privés n'ont montré que peu d'intérêt pour des vestiges qui ne représentaient aucun avantage économique ni n'apportaient de plus-value à leur parcelle, contrairement aux prévisions de Solidere sur ce point. Parfois, une préoccupation culturelle ou l'espoir que le prestige de certains vestiges, comme la très convoitée école de droit, rejaillisse sur l'initiateur de la fouille poussait des propriétaires à s'occuper de l'intégration des vestiges. C'était le cas, par exemple, des communautés religieuses. Mais la plupart des propriétaires ont bloqué toute possibilité d'intégration et une archéologie de sauvetage a été mise au point et standardisée à l'attention de ces interlocuteurs.

D'importantes fouilles ont été réalisées avec l'accord et le financement de Solidere, principal propriétaire du centre-ville. Solidere a été partagée entre deux objectifs antagonistes, prise dans une sorte de paradoxe qui lui permettait, selon les opportunités, d'être favorable ou hostile aux vestiges. La hauteur des enjeux financiers exigeait la réalisation la plus rapide possible de la reconstruction, pour satisfaire à l'impératif de la viabilité du centre-ville. Cet impératif a entraîné l'accélération du chantier de fouilles, qui s'est traduit par des débordements, comme la destruction de certains vestiges, le financement des fouilles des archéologues les plus efficaces, etc. D'un autre côté Solidere avait une stratégie promotionnelle très précise. Il faut se souvenir que sa planification était étayée par une apologie de l'histoire de la ville. Les fouilles étant inévitables, Solidere, poussée par la pression médiatique internationale à prendre en considération la contrainte archéologique, les a transformées en outil de communication en adéquation avec l'image culturelle qu'elle entend donner de Beyrouth. Le centre-ville, produit de vente de Solidere, est alors valorisé par son étiquette patrimoniale.

La préservation des vestiges

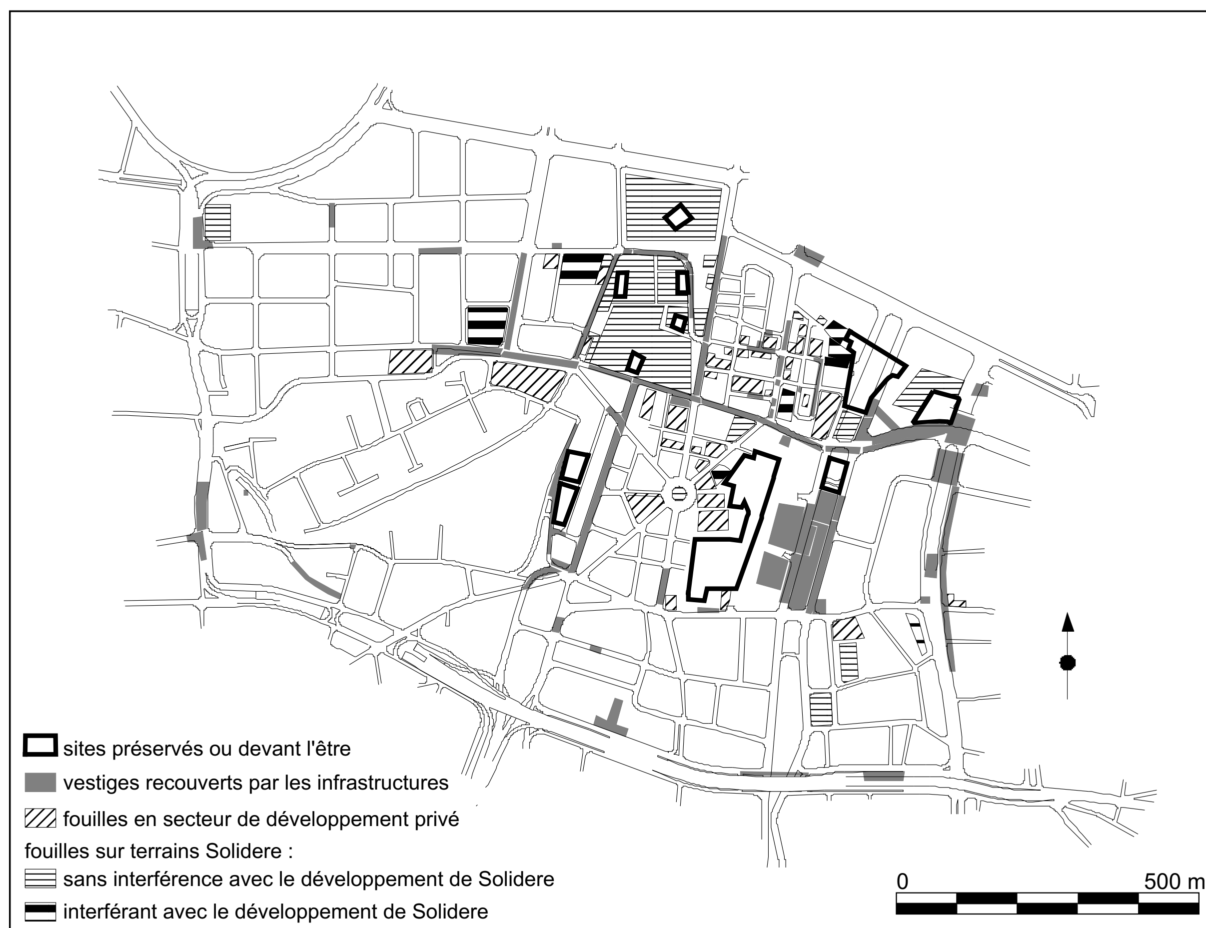
Les découvertes et les critères de préservation

Les découvertes archéologiques majeures se sont multipliées : vestiges représentatifs d'un tissu urbain ancien, comme les quartiers hellénistique place des Martyrs et phénico-perse dans les souks, vestiges spectaculaires, comme le tell ancien, marqueurs topographiques, comme le fossé médiéval, etc. Toutes ces fouilles ont amené les archéologues à se poser la question de la préservation, en prenant en compte l'intérêt des vestiges, la pertinence de leur restitution publique et leur compatibilité avec l'aménagement de leur intégration.

Les intégrations disparates des vestiges

Les enjeux d'aménagement étaient proéminents lors des décisions d'intégration. Les archéologues et les autres scientifiques voulaient que la restitution des vestiges s'effectue en respectant les critères qui avaient justifié leur préservation, comme le souci didactique, l'intégrité des vestiges, leur monumentalité, etc. Les requêtes en ce sens passaient généralement par une demande de conservation *in situ* et omettaient de considérer l'aménagement prévu par le plan, comme si l'ordre de priorité entre intégration des vestiges et respect de la planification était acquis. Pour Solidere et les propriétaires les points de vue étaient différents. Les propriétaires ont fait preuve d'hermétisme à toute idée d'intégration et Solidere était toujours partagée entre le marketing et les enjeux d'aménagement. La société foncière voyait d'ailleurs d'un mauvais œil toute modification de ses plans, chaque changement témoignant d'un défaut de conception. Elle a cherché à combiner la promotion et certains vestiges bien choisis : le *cardo*, élément essentiel du parc archéologique planifié, et les thermes romains, connus depuis longtemps, jouissent ainsi d'une intégration particulièrement soignée.

Vis-à-vis des intégrations pour lesquelles Solidere n'avait pas le choix, la société a toujours su être opportuniste. La cohérence de l'intégration des vestiges protégés, disséminés dans tout le centre-ville, a été sacrifiée au plan d'aménagement. À part le tell ancien, pour lequel on envisage de combiner un musée archéologique avec un axe routier majeur, les vestiges ont été intégrés à ce qui était prévu avant leur découverte : parking, parc, centre commercial, etc. Malgré cette incohérence dans la préservation, Solidere a trouvé une logique à travers le « parcours archéologique », qui permet d'unifier des décisions disparates. Mais pour le moment aucune des intégrations envisagées n'est arrivée à son terme – sauf les thermes romains – et les vestiges laissés à l'abandon se dégradent. Et, c'est le comble, des vestiges dont l'intégration a été parfois obtenue avec le plus grand mal sont à nouveau mis en danger faute de moyens du côté de la DGA et donc faute de volonté politique du côté du ministère de la Culture et du gouvernement.



Source : Solidere, octobre 2001. Graphisme : J.-M. Cottin.

L'intégration des sites archéologiques.

Jbayl, entre centre régional et pôle de banlieue, projets et intentions pour le renforcement de la centralité

par Jehanne Pharès [1]

Depuis la fin de la guerre du Liban, la réorganisation des relations interurbaines entraîne des recompositions économiques et spatiales qui affectent les centralités. Le cas de la ville côtière de Jbayl-Byblos [2], située à 37 km au nord de Beyrouth, en constitue une illustration, à la fois du point de vue de sa position de ville moyenne au sein de l'armature urbaine du Liban, et de celui de ses dynamiques internes. Ainsi apparaissent de nouvelles données à prendre en compte dans l'aménagement d'une ville souvent réduite aux seuls trésors de l'archéologie et du patrimoine.
Durant les années de guerre, le paysage de Jbayl fut transformé. Véritable zone refuge, la ville connut une forte croissance urbaine et, en raison du morcellement du territoire libanais, bénéficia de la décentralisation de fait de certaines fonctions de la capitale. Ainsi plus de 40 % des établissements actuels ont été fondés durant les années de guerre [3]. De ce fait, en contradiction avec les schémas habituels, la croissance de Jbayl repose sur une centralité qui a émergé du fait d'un cloisonnement du pays en micro-territoires. Durant l'après-guerre, la ville a poursuivi sa croissance, 10 % de son parc immobilier étant construit durant la période 1990-1995. De la restructuration induite par l'augmentation continue du nombre d'habitants et des activités depuis 1975, il résulte une perception d'éclatement et de désorganisation du centre urbain.
Se fondant sur l'hypothèse que l'aménagement interne de Jbayl est dépendant de facteurs exogènes, cette recherche vise d'abord à cerner le rayonnement de la ville, au moment même où l'affirmation de sa centralité constitue le fondement des projets formés pour son avenir. Ceci passe par la prise en compte des attributs de la centralité urbaine, à plusieurs échelles, selon une approche dynamique considérant la ville comme « un système dans un système de villes » [4] et en s'attachant aux polarités et aux flux et échanges induits par la spécialisation fonctionnelle de l'espace.

Les échelles de centralités de Jbayl

Les transformations urbaines de Jbayl reposent sur la diversité des rôles tenus par la ville au sein d'un système de relations à plusieurs échelles en mutation.
La première question est celle de la nature des relations avec la capitale. Dans le contexte d'après-guerre, marqué par la rétablissement d'une logique en réseaux, on observe une recentralisation des activités à Beyrouth, véritable moteur économique, tandis que les relations entre Jbayl et la capitale, lieu central par excellence, connaissent une intensification. Quelle est l'incidence de ces liens privilégiés sur la définition des limites nord de l'extension métropolitaine ? Autrement dit, Jbayl est-elle incluse dans la métropole beyrouthine ? Même si une approche morphologique montre l'existence d'un tissu urbain quasi continu avec quelques poches agricoles depuis la capitale jusqu'à Jbayl, ce seul critère est insuffisant car, lié à la densité et au mode d'occupation du sol, il reste empirique et dépendant des seuils choisis. Une seconde méthode prend en compte les divers facteurs économiques de l'interaction fonctionnelle entre Jbayl et Beyrouth. Plusieurs indicateurs de flux, mettent en valeur une migration métropolitaine pendulaire. Ainsi les flux de transports individuels observés sur l'autoroute indiquent un trafic important et croissant sur cet axe nord. Par ailleurs, une ligne de bus desservant à partir de la proche banlieue de Beyrouth la ville de Jounié a été prolongée jusqu'à Jbayl, en réponse à une demande accrue. Ces flux de déplacements, individuels ou collectifs (cf. carte), marquent une nette rupture de charge après la ville de Jbayl. Un raisonnement par l'inverse soulignant l'insuffisance du bassin d'emploi conforte cette observation : le caza offre une capacité moyenne de 13 000 emplois, pouvant au maximum atteindre les 20 000 emplois pour une population active estimée à 33 000 habitants [5]. Les estimations

1 - Cette note synthétise les principaux éléments du mémoire : *Jbeil, entre centre régional et pôle de banlieue : programmation pour le renforcement de la centralité, DESS en urbanisme*, ALBA, Beyrouth, 2000, 260 p.
2 - Le nom officiel de la ville est maintenant Jbayl-Byblos, même si elle est plus communément appelée Jbayl, de son nom arabe, alors que Byblos, le terme grec, implique une référence au passé.
3 - Administration centrale de la statistique, *Recensement des Immeubles et Établissements*, *Mohafazat du Mont Liban*, 1996.
4 - J.-P. Auray, A. Bailly, P.-H. Derycke, J.-M. Huriot, *Encyclopédie d'économie spatiale, concepts – comportements – organisations*, Paris, Economica, 1994, p. 114.
5 - Ce chiffre, issu des taxes d'habitation perçues par la municipalité a été vérifié avec les données économiques et démographiques de divers instituts publics et privés.

pour la ville de Jbayl sont d'ordre similaire. Ainsi, les multiples liaisons quotidiennes entre la ville et la métropole montrent une dépendance certaine de Jbayl vis-à-vis de Beyrouth. Dépendance variable, toutefois, d'un secteur d'activités à l'autre et en fonction de la fréquence de leurs contacts avec la métropole. En outre, à l'inverse de plusieurs villes et bourgs du littoral nord, Jbayl se distingue de l'ensemble métropolitain et de son uniformisation croissante en banlieue dortoir par une identité fortement ancrée. Comme Jbayl n'est pas seulement une banlieue de Beyrouth, mais un pôle économique relais rayonnant sur une partie de la mohafazat du Mont-Liban), son degré de satellisation est difficile à caractériser.

Pour préciser sa position au sein de l'armature urbaine, l'examen du rôle régional de Jbayl est donc nécessaire. Sa centralité repose sur la relation avec l'arrière-pays. Pôle régional, Jbayl concentre les activités et apparaît comme un centre de desserte avec une aire de rayonnement étendue à tout le caza, à l'hinterland du caza voisin de Batroun et même au-delà.

Cette attraction régionale repose sur une polarité historique, inscrite symboliquement dans la dénomination du district administratif éponyme, confortée par un rôle de relais lors de l'exode rural et par la douceur de l'hivernage, qui voit les montagnards passer en ville une partie de l'année. Sa situation à la charnière de la route littorale et des routes vers l'intérieur expliquent le choix de Jbayl pour l'implantation d'activités et d'habitants, et le rayonnement des services et des équipements qui y sont implantés. Chef-lieu du caza, Jbayl rassemble un grand nombre d'écoles et la quasi-totalité des établissements financiers et hospitaliers. La ville concentre 38 % des établissements du caza à l'intérieur des limites municipales, et 64 % si l'on tient compte des proches banlieues. L'affirmation de la centralité régionale de Jbayl va de pair avec une forte dynamique littorale. En effet, par rapport à l'arrière-pays, et comme partout au Liban, la côte du caza de Jbayl concentre les activités industrielles et économiques, et donc les emplois.

Enfin, le développement du tourisme international inscrit Jbayl dans un système de centralité dépassant les frontières du Liban. L'exceptionnel ensemble patrimonial constitué de la ville historique et du site archéologique ajouté au titre revendiqué de « Byblos, ville de l'alphabet » ont en effet permis l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1984. Même si ce potentiel reste peu exploité, en raison des lacunes de l'équipement touristique et en l'absence de liaison entre la zone historique et celle du développement urbain récent, Jbayl est une destination privilégiée du tourisme international au Liban.

L'intégration de Jbayl à plusieurs réseaux fonctionnant à des échelles différentes révèle l'existence et l'articulation de différentes relations de centralité, liée au patrimoine, à la fonction de banlieue métropolitaine et à celle de centre de services régional. Les flux et dynamiques induits par ces trois types de centralités sont étroitement liés aux services et activités présents dans l'espace urbain.

Les espaces centraux de Jbayl

L'évolution de la localisation de ces activités dans la ville permet de repérer trois ensembles qui se distinguent selon les fonctions, les modes d'accessibilité et la mobilité. La question est de savoir dans quelle mesure leur émergence traduit un déplacement de la centralité ou sa complexification.

La concentration des lieux de culte dans la vieille ville témoigne de la centralité historique de cette zone. Mais avec le second site archéologique le plus visité du pays, celle-ci est relayée par l'attraction touristique induite par le patrimoine. Les tendances observées d'implantation d'équipements hôteliers, de restaurants, de musées, la mutation du vieux souk vers des boutiques d'artisanat et des activités liées au tourisme illustrent l'effet « patrimoine ». Fondée principalement sur une accessibilité piétonnière avec une aire d'attraction à la fois très locale, pour certaines implantations commerciales anciennes et, de plus en plus, internationale, cette zone est caractérisée par un mode de développement fondé sur les opportunités du patrimoine et du tourisme culturel au détriment de son passé commercial et portuaire.

La route principale de Tripoli-Beyrouth, autour de laquelle s'étend le souk actuel, jouit depuis plusieurs décennies d'une centralité alliant commerce linéaire à de nouveaux formats commerciaux et à une offre de services publics et privés. Grâce à son accessibilité aisée et la desserte des villages par transports en commun, la zone bénéficie d'une large aire d'attraction recouvrant l'ensemble du caza. Sa force réside dans la diversité des produits et des services proposés.

La zone formée par la route parallèle à l'est de l'autoroute, appelée communément « voie 13 », est érigée en nouvelle centralité à la faveur de la modification de la proportion des logements entre les deux côtés de l'autoroute [6]. Liée à la croissance urbaine, elle s'est développée à partir du

6 - La croissance de la ville a provoqué, à partir des années soixante-dix, une extension résidentielle sur les collines, laissant la zone des plaines à l'agriculture. Dès les début des années quatre-vingt, la part de l'habitat situé à l'est de l'autoroute a dépassé celle de l'ouest.

commerce de proximité et se diversifie depuis 1985 par la multiplication des « centres commerciaux » à l'image plus moderne. Avec pour atout une faible densité, une accessibilité individuelle et des coûts fonciers moins élevés que les deux précédentes, elle apparaît comme une zone privilégiée pour les équipements nécessitant espace et accessibilité, comme les hôpitaux. Mais alors que, en tant que centralité linéaire, son principal atout était la fluidité de la circulation, un début de saturation automobile commence à se faire sentir.

Les logiques de fonctionnement et les offres différenciées des trois zones assurent leur complémentarité, ce qui permet de récuser l'idée d'un éclatement de la centralité. Seules certaines des activités centrales, comme les écoles, ne dépendent pas d'une localisation préférentielle et se retrouvent dans les trois zones. Par ailleurs, alors qu'il compte environ un millier d'établissements totalisant 2 100 emplois, on assiste à un essoufflement du commerce, dû à la dynamique métropolitaine beyrouthine. En outre, l'équilibre actuel entre les trois ensembles reste précaire, avec un risque d'affaiblissement dû à une diversification et à une spécialisation insuffisante des services et produits offerts.

Opportunités, contraintes, intentions

Une présentation des grandes tendances à l'œuvre et des types d'intervention envisagés par les principaux acteurs privés et publics, étatiques et municipaux, permet de formuler des hypothèses sur l'évolution de la centralité, en prenant en compte les opportunités et les contraintes spatiales.

La réglementation en vigueur et les capacités physiques du territoire offrent de nombreuses opportunités foncières. En effet, Jbayl jouit, tant au nord qu'au sud de son tell archéologique, d'un littoral très peu urbanisé, soumis aux convoitises des promoteurs privés pour qui il constitue l'un des principaux sites de développement sur la côte du nord de Beyrouth. Par ailleurs, ponctué de poches de garrigues et de zones agricoles encore importantes, le paysage urbain n'est pas très dense. En l'absence de protection, ces réserves foncières, en particulier les terrains agricoles, paraissent devoir être consommées par la croissance urbaine [7].

Toutefois, de multiples contraintes physiques, morphologiques et relationnelles constituent autant de coupures au sein de la ville. Ainsi, les remparts et la zone économiquement marginalisée du souk ottoman instituent une rupture entre la ville actuelle et la ville historique ; de son côté, le site archéologique sépare le port et les plages. Dans le reste du territoire, la déstructuration du tissu urbain ne résulte pas de la faible densité mais des coupures qui le divisent. Les différences topographiques, l'autoroute, l'ancienne voie de chemin de fer, la voie romaine, les champs agricoles, les zones non aménagées sont des obstacles aux liaisons entre les zones et à la mobilité interne. La recherche de cohérence et d'intégration des différents ensembles urbains est d'autant plus cruciale que l'urbanisation actuelle résulte d'une somme d'actes ponctuels relevant de stratégies individuelles.

Mais la mise en cohérence, économique et esthétique, du développement urbain reste tributaire de la dynamique économique et des intérêts des principaux acteurs.

Plusieurs facteurs mettent un frein aux opérations de développement, à commencer par la persistance d'une offre immobilière excédentaire. Le ralentissement de plusieurs chantiers en cours est lié à la fois à la stagnation économique actuelle du pays et aux déplacements de population (départ vers l'étranger et retours des réfugiés) vers l'étranger. Les coups partis – projets publics ou privés d'envergure en cours de réalisation – tels la marina au sud de Jbayl ou la construction d'un nouvel équipement hôtelier sont eux aussi touchés par ce ralentissement.

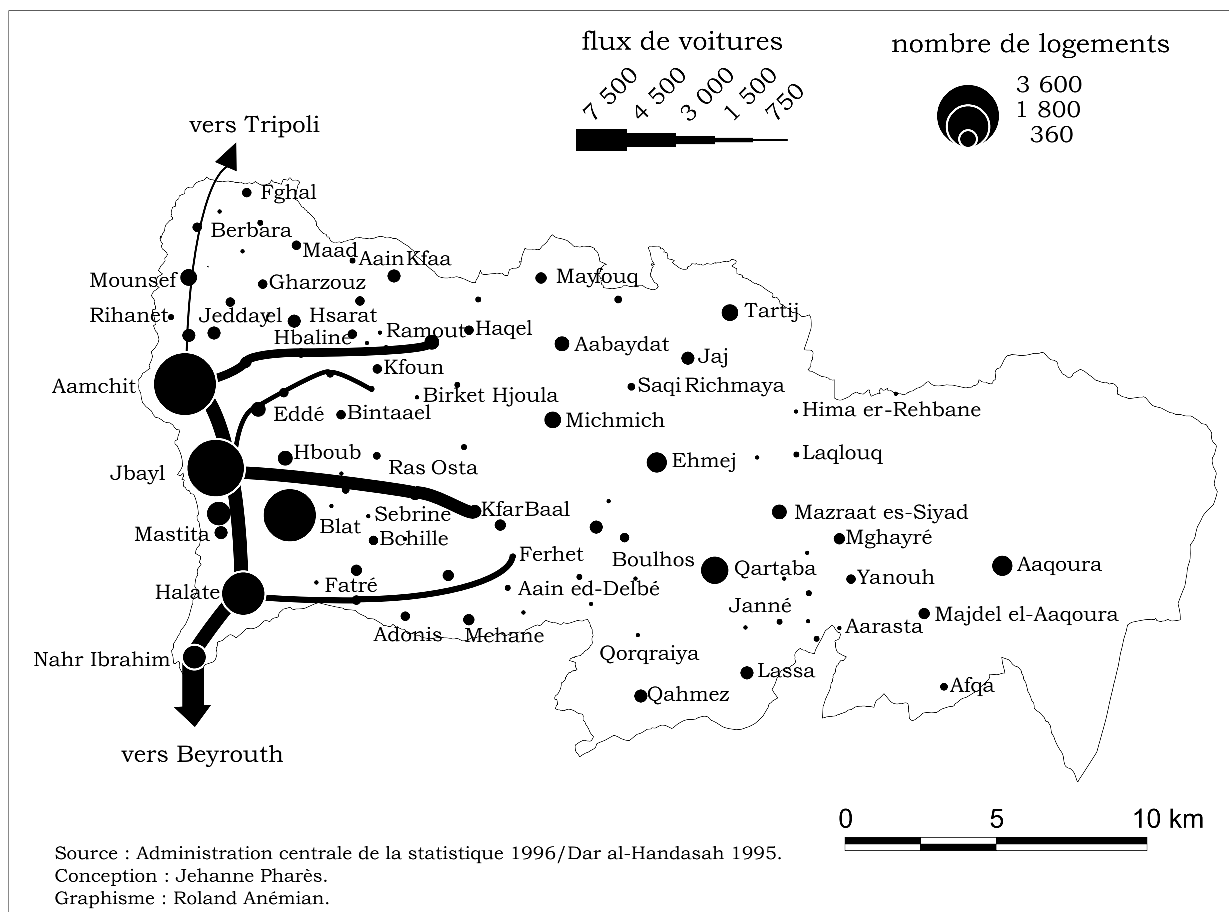
Dans un marché où la propriété foncière est largement morcelée, les ordres religieux constituent les principaux propriétaires. L'Ordre libanais maronite, promoteur de projets de lotissement durant la guerre, s'est distingué dans la construction de plusieurs équipements suppléant les services de l'État. Toutefois aucune indication n'a pu être obtenue sur d'éventuels nouveaux projets, notamment dans les zones agricoles littorales. Par ailleurs, un seul grand projet, concernant un pôle technologique, a été identifié. Pour le reste, les grands propriétaires privés confrontés à la crise semblent se cantonner dans l'attentisme.

Dans ce contexte déprimé, les orientations et projets des institutions publiques sont déterminantes. La présence d'un ensemble patrimonial implique la direction générale des Antiquités, propriétaire du site mais aussi de la vieille ville du fait d'une expropriation visant à poursuivre les fouilles archéologiques. Bien que limitée dans son action par de très faibles moyens financiers et humains, elle a entrepris avec une coopération canadienne un projet de mise en valeur du site archéologique. Dans la vieille ville, ni une rénovation ni l'utilisation des bâtiments fermés ne sont prévues. Avec un bureau régional à Jbayl, la

7 - La réglementation en vigueur, datant sauf quelques modifications de 1962, ne distingue les zones agricoles que par une légère modération des coefficients de construction.

direction générale de l'Urbanisme étudie les grands projets de lotissement et offre divers services techniques. Sa seule implication actuelle est une étude pour la révision du zoning de deux quartiers. Institution phare de la reconstruction, le CDR est chargé de la mise en œuvre du projet lancé par la Banque mondiale pour l'aménagement touristique des villes à caractère historique. Après l'appel d'offre, l'étude pour Byblos a été réalisée en 2001 et attend une validation de la part de la Banque mondiale. Cependant, le projet ne fédère pas toutes les parties concernées.
Depuis 1999, la nouvelle équipe municipale au pouvoir s'est distinguée par son dynamisme avec notamment des projets pour l'amélioration du trafic et de l'accessibilité, l'aménagement d'espaces publics, des métiers d'arts et autres initiatives empreintes d'une réelle participation locale. Avec la volonté de valoriser ses atouts patrimoniaux, son site naturel exceptionnel et sa polarité régionale, le pari municipal est d'allier développement économique et patrimoine, et repose sur le tourisme culturel.

Le renforcement de la centralité dépend d'une part des mutations issues de la métropolisation, des atouts d'une polarité régionale et des potentiels de croissance d'un tourisme culturel. D'autre part, il requiert une concertation optimale des acteurs pour mener non pas des actions au coup par coup, mais développer une stratégie globale composée de moyens juridiques, réglementaires, opérationnels, gestionnaires et incitatifs. Ceci afin de renforcer la complémentarité entre les espaces, d'articuler les pôles structurants, de dynamiser le tourisme, de renforcer la qualité des espaces et de fonder l'âme du lieu, pour redonner à un des plus vieux centres urbains de la côte levantine son rôle premier, celui d'une véritable interface transactionnelle.



Flux et logement dans le caza de Jbayl.

Contribution à l'étude de la morphologie urbaine de Tripoli [1]

par Mousbah Rajab, architecte-urbaniste,
professeur à l'université Libanaise

Tripoli fait l'objet aujourd'hui d'une attention particulière : son plan directeur de 1971 est en révision, et une étude commandée par le CDR et la Banque mondiale, portant sur l'élaboration d'une stratégie d'intervention sur le vieux tissu, est en cours de réalisation. Sur le plan culturel cette ville revêt une double importance : avec près de 60 hectares de surface, son tissu ancien est le plus vaste du Liban et il a conservé, tant bien que mal, ses structures urbaines traditionnelles et une grande partie de ses monuments historiques.

L'importance accordée à ce noyau historique peut s'expliquer par les divers problèmes urbains auxquels il a dû et doit encore faire face : depuis l'époque du Mandat français plusieurs interventions ont transformé certains de ses quartiers et modifié leurs structures ; de nouveaux produits et pratiques ont envahi ses souks ; des étages ont été rajoutés à certaines constructions ; des maisons tombent en ruine faute de moyens financiers ou faute d'intérêt de la part de leurs propriétaires, particulièrement quand les héritiers sont nombreux. Autour de la vieille ville la situation n'est pas meilleure. Dans certains quartiers elle est aussi grave que dans la vieille ville, dans d'autres des « tours » ont été construites à la limite des vieux quartiers, constituant ainsi un écran entre ville ancienne et extensions récentes.

Au désintérêt des politiques publiques pour les spécificités de ce tissu ancien correspond l'absence d'une étude morphologique permettant de les identifier. Pourtant son intérêt est évident. Elle pourrait servir comme outil de réflexion dans l'élaboration des lois de construction comme dans celle des projets d'aménagement urbain et de réhabilitation du patrimoine urbain. Le repérage des différents systèmes du tissu permet, par exemple, de porter un jugement adéquat lors de la construction ou de la suppression d'un bâtiment. L'analyse morphologique permet également de comprendre la complexité d'un tissu urbain, sur le plan spatial comme socio-économique.

Dans un premier temps, nous analyserons les différents systèmes de la vieille ville de Tripoli, pour esquisser ensuite une analyse rapide de la forme urbaine.

Étude des systèmes

Quatre systèmes s'articulent pour former l'espace de la vieille ville : le système parcellaire, le système viaire, le système bâti et le système des espaces libres.

Le système parcellaire

Les plans cadastraux de la vieille ville de Tripoli indiquent la complexité de son système parcellaire. En utilisant la méthode consistant à tracer



Tripoli, le système parcellaire.

1 - Ce texte est issu d'un séminaire au CERMOC organisé le 30 mars 2001 dans le cadre du programme de recherche sur la morphologie urbaine de Beyrouth, dirigé par Éric Huybrechts et Maroun Daccache.

les limites des parcelles sans tracer celles qui se superposent avec les rues, nous pouvons déceler trois groupes de parcelles :
a) Un groupe mixte au nord constitué de parcelles de tailles différentes, et plus petites du côté des souks ;
b) Un groupe de grandes parcelles au centre ;
c) Un groupe de parcelles de moyenne dimension au sud.
L'interprétation de ce constat exige une étude plus fine sur le terrain. Toutefois deux remarques rapides peuvent être avancées :
– le parcellaire présente une géométrie variable, voire le plus souvent déformée. Aucune continuité susceptible de correspondre à une utilisation antérieure du sol n'a pu être décelée dans la disposition parcellaire ;
– les trois groupes de parcelles cités plus haut, correspondent chacun à une logique fonctionnelle différente sur le terrain. À la logique commerciale qui préside au nord, illustrée par les boutiques et les khans, succèdent la logique de *waqf*-s au centre, concentrés autour de la grande mosquée et la logique résidentielle du sud.

Le système viaire

Le réseau viaire du vieux tissu ne présente pas une trame facilement décelable, comme dans certaines villes arabes qui se sont superposées sur une trame antérieure. Toutefois, en l'examinant de près, nous pouvons avancer qu'il s'agit d'un système répondant aux particularités des villes arabes et islamiques : c'est un réseau arborescent hiérarchisé allant du domaine public (*al-sikkat*) au domaine privé (*al-zuqâq*) en passant par le domaine semi-public (*al-hârat*). Ce réseau semble s'articuler autour d'un axe principal s'étendant du nord-est au sud-ouest.

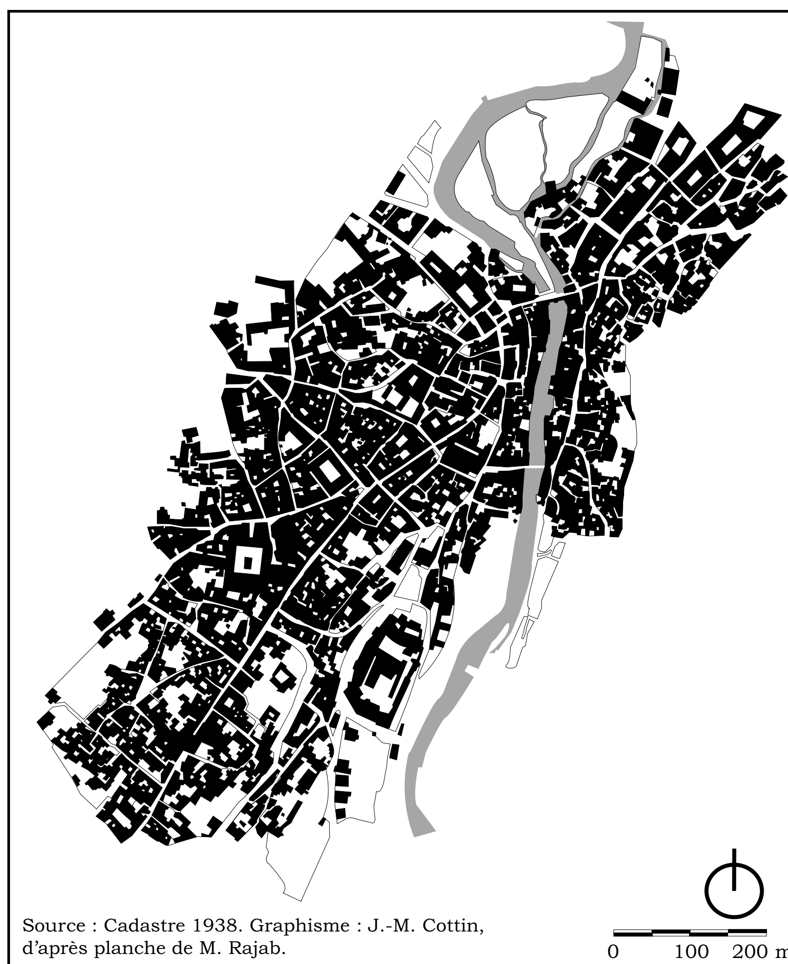
Le système bâti

En général c'est un bâti planaire perforé. Il est constitué de patios de formes et de dimensions variables. Les bâtiments se prolongent parfois à l'intérieur de ces patios ou des jardins. C'est donc un bâti ramifié pour l'essentiel. Il est plus dense au centre qu'au nord et au sud au point de rendre difficile l'identification des bâtiments. Toutefois, les grands équipements comme les mosquées et les khans sont visibles. Ces monuments sont très souvent accolés aux masses bâties, et prolongent les rues. Seules les mosquées importantes s'émancipent de cet ordre pour prendre la direction de La Mecque. Sur les axes principaux, les autres mosquées suivent la logique de la rue.
Sur le terrain, les bâtiments résidentiels sont parfois enchevêtrés les uns dans les autres. Le premier étage de l'un repose parfois sur le rez-de-chaussée de son voisin. Le long du grand axe historique commercial par exemple, les premiers étages résidentiels reposent sur les boutiques, les deux ne faisant pas partie d'une même propriété. Les boutiques appartiennent d'ailleurs parfois aux *waqf*-s. L'accès à ces étages se fait alors à partir d'une impasse perpendiculaire à une rue parallèle à l'axe. Dans ces impasses, les portes des maisons ne suivent pas une logique horizontale ou verticale semblable aux immeubles de rapport que nous connaissons aujourd'hui. Elles peuvent être placées n'importe où sur des niveaux différents. Cet enchevêtrement explique que lors des enquêtes, l'unité étudiée n'est pas, comme c'est généralement l'usage, le bâtiment mais une impasse et les portes qui débouchent dessus.

Le système des espaces libres

L'espace libre public

Il se résume au réseau viaire qui est plutôt linéaire. Deux placettes font exception : la place



Tripoli, la vieille ville ; masses bâties.

Daftardar dans le quartier résidentiel de Haddadin, et la place Mellaha dans le quartier al-Hadid. Dans certains endroits, l'espace libre public pénètre à l'intérieur de la masse bâtie. Vu en projection, il se confond alors souvent avec l'espace libre privatif.

L'espace libre privatif

Trois cas se présentent : un vide perforant la masse bâtie, qu'il soit accolé à cette dernière ou qu'il forme une ruelle coupant une même parcelle. Les espaces libres privatifs, dans la vieille ville, ont une géométrie variable et pluridirectionnelle. Ils peuvent être isolés ou contigus entre eux ou même directement accolés à l'espace libre public.

Forme urbaine

La vieille ville de Tripoli a été construite à partir de la fin du XIIIe siècle, loin de la mer, après la destruction de la ville maritime par les Mamelouks. La « ville nouvelle » a gardé le nom de l'ancienne. Son site fut choisi à côté de la citadelle et autour du fleuve Abou Ali. Sa topographie varie d'est en ouest. La rive droite (à l'est) est adossée aux flancs de la colline de Qobbé, alors que la rive gauche (à l'ouest) est plutôt plate. Selon diverses références historiques, l'axe principal qui la domine et qui est entouré par les principaux équipements-monuments de la ville, existait déjà avant l'époque mamelouke. Les photographies et gravures anciennes indiquent que la ville était toute peinte en blanc et constituait avec le fleuve un corps homogène et paisible.

Les interventions qui ont lieu à partir de l'époque du Mandat ouvrent la voie à des changements importants dans les structures urbaines du tissu ancien. Des aménagements comme la Place de l'Étoile, la montée d'Abou Samra ou la réalisation du nouveau lit du fleuve à la fin des années cinquante produisent des ruptures entre différents quartiers, voire à l'intérieur d'un même quartier. Le projet du fleuve, par exemple, coupe en deux le quartier de Tebbaneh et l'isole, avec le quartier de Soueyka, du reste des vieux quartiers de la rive gauche. Ce projet constituera plus tard la première source de pollution de toute nature de la ville. Ce projet fut accompagné du projet d'élargissement du Souk des Dinandiers qui traverse la vieille ville d'est en ouest auquel se sont ajoutées d'autres percées au sud et au nord.

Le plan directeur de 1971, enfin, achève de mettre la vieille ville dans une situation fragile et instable. En effet, les réglementations qui en ont découlé n'ont pas pris en compte les spécificités traditionnelles du tissu et sa nature très complexe. Elles prévoient, en gros, le non accolement du bâti, le recul et la possibilité de créer des balcons sur les façades des constructions nouvelles. Elles envisagent également l'élargissement de l'axe principal ainsi que la démolition et la reconstruction dans les zones non soumises au périmètre de protection des monuments historiques. Ces dispositions sont fort éloignées des concepts qui ont contribué à la constitution des îlots dans les villes arabes, basés sur les directives du Prophète qui toléraient, par exemple, la construction sur toute la parcelle, à condition de ne pas causer de tort aux voisins, ce tort pouvant être physique ou visuel. Mais la complexité du tissu ancien de Tripoli résiste tant bien que mal à ces réglementations et empêche finalement l'application d'une grande partie d'entre elles.

Conclusion

L'absence de travaux antérieurs concernant la morphologie urbaine de la vieille ville de Tripoli et la complexité de cette dernière ne nous permet pas de tirer de conclusions satisfaisantes. Plusieurs domaines doivent être explorés et traités préalablement, notamment le sujet des *waqf*-s et celui du système bâti. L'étude en cours du CDR-Banque mondiale menée par l'équipe Tabet et Debs montre, à partir des résultats de l'enquête effectuée sur le bâti, les foyers et les activités commerciales, que les suppositions et estimations précédentes sont à revoir [2]. Quoi qu'il en soit, quelques constats peuvent être déjà avancés. L'étude des différents systèmes urbains du vieux Tripoli permet de confirmer l'existence d'une diversité dans ces systèmes. Cette diversité est due, en première analyse, à la conjonction de plusieurs facteurs :

– politique. Bien que Tripoli ait été considérée comme le port de la Syrie à une certaine époque, elle ne constituait pas pour autant un siège important du pouvoir comme Le Caire, Damas ou Bagdad. Ceci explique l'absence d'une architecture d'apparat et d'un tissu urbain soigneusement structuré ;

– historique. Tripoli porte l'empreinte de plusieurs époques : mamelouke, ottomane, du mandataire et de l'Indépendance. Déjà, l'architecture de l'époque mamelouke se distinguait plus ou moins de celle du Caire en raison de l'influence de l'architecture et du savoir-faire syriens. D'autres influences ont marqué plus tard cette architecture, entre autres l'apparition de la maison « beyrouthine » aux trois arcades, reproduite à Tripoli sous diverses variantes ;

– climatique. Le climat méditerranéen dominant à Tripoli a influencé la typologie du bâti, en ce sens

2 - J. Tabet et H. Debs, urbanistes, *Réhabilitation et revitalisation urbaine de la ville ancienne de Tripoli. Rapport préliminaire*, Conseil du développement et de la reconstruction, septembre 2001.

que toutes les maisons ne sont pas constituées d'une cour intérieure. Quand elles le sont, les dimensions et les formes de ces cours varient suivant la classe sociale des habitants qui les occupent mais aussi suivant l'usage de cet espace vide ;
– les politiques d'interventions urbanistiques. Plusieurs interventions ont eu lieu à Tripoli depuis l'époque du Mandat. Ces interventions ont touché surtout le réseau viaire et le cours du fleuve et ont ignoré, par leur nature, la valeur historique de l'ensemble ancien de la vieille ville.

Pour compléter l'analyse morphologique du Vieux Tripoli, il faudrait procéder à plusieurs approfondissements, concernant la géographie des différents *waqf*-s et leur situation actuelle, la décomposition de plusieurs îlots et l'histoire urbaine de Tripoli. Ces études ont, au moins, un double intérêt. Elles permettront à tout projet d'aménagement urbain de mieux comprendre la constitution du tissu ancien de Tripoli et ses spécificités historiques. Elles enrichissent ensuite la recherche scientifique sur la ville et permettront l'élaboration d'une étude comparée avec d'autres villes arabes importantes, aujourd'hui difficile à entreprendre. Dans ce cadre, il sera intéressant d'évaluer l'impact des particularités culturelles libanaises sur l'évolution d'une ville arabe comme Tripoli et d'étudier le rôle des *waqf*-s comme institution religieuse dans la structuration de l'espace urbain tripolitain sur les plans social, économique, voire même politique.

*
* *

Années soixante : le patrimoine n'est pas encore un article d'importation au Liban.

Réflexions préliminaires sur les temporalités de la construction de la notion de patrimoine urbain

par Éric Verdeil

Pour un certain nombre de jeunes architectes ou urbanistes au Liban, et même au delà de ces cercles professionnels, le thème du patrimoine paraît revêtir l'évidence d'une cause juste. Elle autoriserait ainsi des prises de positions ou des *happenings* contre les décisions contestées de propriétaires de détruire leurs immeubles ou contre la décision politique de faire sortir de la liste les protégeant une série d'immeubles classés. Mais le thème du patrimoine n'est apparu que récemment dans le débat public, à l'occasion des controverses suscitées par le projet de reconstruction du centre-ville de Beyrouth. Loin de revêtir une signification univoque, la notion prend une acception à géométrie variable en fonction des intérêts des protagonistes qui l'utilisent [1]. Dès l'époque du débat autour du centre-ville, on pouvait néanmoins identifier un groupe de professionnels qui se retrouvaient sur une définition minimale du patrimoine reposant sur l'identification d'« ensembles urbains » et non pas sur une collection de « belles demeures ». La question du contenant, c'est-à-dire du tissu de relations sociales qui donne vie à ces ensembles, restait en revanche ouverte. Pour donner de la légitimité à cette conception du patrimoine, ce groupe d'opposants à la société Solidere se référait fréquemment au précédent constitué par les études de l'APUR [2] pour le centre-ville en 1977, qui avaient pour objectif assumé la mise en valeur de la « ville méditerranéenne ».
Le but de ces réflexions n'est pas de revenir en détail sur le contenu patrimonial effectif de ce projet de reconstruction de 1977 [3]. Alors qu'il peut être considéré comme le vecteur d'une « idéologie » d'importation, il s'agit plutôt de saisir ce qu'il en était de la conception du patrimoine urbain avant cette date, en particulier au sein du milieu des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme, *a priori* les premiers concernés. Nous proposons ici un bref sondage dans les débats urbanistiques du début des années soixante au début des années soixante-dix, période fondatrice sur le plan institutionnel et réglementaire de l'urbanisme libanais. Il s'agit aussi d'un moment fondateur pour une génération de professionnels qui

1 - Voir Nabil Beyhum, « Les enjeux de la préservation du patrimoine. Beyrouth 1990-1997 », in *Questions sur le patrimoine architectural et urbain au Liban*, Beyrouth, Tours, ALBA-URBAMA, 1999, p. 197-211. Il a été rendu compte du colloque ayant mené à ce livre dans la *Lettre d'information de l'ORBR* n° 8.
2 - L'Institut de recherche et de formation en vue du développement, dirigé par le père Lebret, fut le principal conseiller du président Chehab pour les questions relatives au développement du pays entre 1959 et 1964. Au delà d'un état des lieux de l'économie et des régions libanaises sans précédent, il proposa de nombreux plans sectoriels de développement.
3 - Voir à ce sujet notre contribution à Jade Tabet *et alii*, *Portrait de ville : Beyrouth*, Paris, Institut français d'architecture, 2001, p. 45 et suiv.

font aujourd'hui, ou du moins qui faisaient jusqu'à récemment, autorité dans le milieu, de Henri Eddé à Pierre el-Khoury en passant par Assem Salam. Sur le plan méthodologique, il a paru opportun de chercher à cerner également l'influence potentielle des vecteurs supposés d'importation des nouvelles normes d'aménagement que sont l'IRFED et l'urbaniste Écochard, principaux inspirateurs de la politique d'urbanisme lancée à l'époque de Chehab et dont l'héritage est très largement pérenne aujourd'hui.

L'idée principale de cette brève note est que, jusqu'au début des années soixante-dix, le patrimoine n'est pas un article d'importation. Il s'agit donc de dater plus précisément la diffusion de cette notion. Ce n'est assurément pas, en soi, un point d'une grande nouveauté – le contraire le serait bien plutôt. Cependant, face à l'idée d'une manipulation principalement opportuniste de la notion, mieux cerner la temporalité de sa construction temporelle, c'est poser de manière moins instrumentale la question des processus de patrimonialisation qui sont à la base des revendications pour la défense et la protection du patrimoine.

Quel legs d'Écochard ?

Dans les travaux des deux principales missions d'expertise en matière d'aménagement urbain au Liban dans les années soixante, celle de Michel Écochard et celle de la mission IRFED, la question du patrimoine apparaît comme tout à fait secondaire pour ne pas dire absente. Les termes dans lesquels elle est formulée indiquent des préoccupations essentiellement centrées sur les monuments historiques, notion qui comprend les vestiges archéologiques comme les traces médiévales, franques et musulmanes. L'architecture vernaculaire semble en revanche largement négligée.

Michel Écochard est appelé à réaliser trois plans d'aménagement de municipalités, ainsi que diverses missions pour l'aménagement du Grand Beyrouth. Laissons provisoirement de côté les travaux sur Beyrouth, avant d'y revenir. Écochard a réalisé des études concernant Saida, Jounié et Byblos, respectivement en 1956-1958, et 1959-1960 pour les deux dernières. Il s'agit de trois petites villes littorales dans lesquelles on s'attache aujourd'hui à remarquer la présence d'un patrimoine architectural et urbain spécifique et différencié [4]. À Saida, on trouve en effet une médina très remarquable, non seulement pour ses monuments (mosquées et khans) mais aussi pour son ensemble de souk couvert [5]. Dans le plan Écochard, cette zone a été particulièrement étudiée par Amine Bizri, architecte natif de l'endroit [6]. Elle fait l'objet d'un recensement de ses monuments, détaillés sur une carte spécifique. Ils sont protégés en tant que monuments singuliers. Le règlement de la zone prévoit des curetages pour les mettre en valeur, et envisage de nombreuses destructions et rénovations. Dans l'ensemble, cette zone est considérée comme particulièrement insalubre et seule la destruction semble en mesure de répondre à ce problème, comme l'indique cet extrait : « Il est évident que la majorité des maisons restant encore en ville n'ont aucune valeur au point de vue construction et encore moins au point de vue habitat. Laissons toutefois, après cette importante saignée proposée, la ville reprendre son équilibre et se réorganiser sur des bases économiques relativement différentes. »[7] Les propositions de réaménagement incluses dans le plan se traduisent par des esquisses architecturales d'inspiration très moderniste rompant totalement avec l'échelle et le style de la médina. Ce premier exemple, sur un site aujourd'hui considéré comme remarquable pour son tissu arabe ancien, illustre donc les limites de l'approche patrimoniale à l'époque.

Les deux autres plans permettent quant à eux de souligner l'indifférence d'Écochard et de ses équipiers à l'égard de constructions d'architecture vernaculaire. À Byblos, comme à Jounié, le problème majeur est celui du passage de l'autoroute. Dans ces deux cités, le tourisme constitue une préoccupation et apparaît comme un levier de développement pour l'avenir. Dans les deux cas, l'organisation de l'extension et la réorganisation des centres accaparent également l'attention des urbanistes. À Byblos, le patrimoine est abordé essentiellement par le biais du champ de fouilles et de la citadelle. De ces deux éléments, c'est le premier qui semble être considéré comme le plus important, puisque le texte du règlement indique qu'on pourra éventuellement détruire certaines parties du souk « médiéval » si la nécessité s'en fait sentir d'un point de vue archéologique. Toutefois, la cité « médiévale » elle-même, située entre la citadelle et le port, et comprenant notamment l'église Saint-Jean, fait l'objet d'une réglementation spéciale. Mais rien ne concerne directement le tissu d'époque ottomane.

À Jounié, l'euphorie naissante autour de la vocation touristique de la baie (casino, pèlerinage, plaisance et plages) ne laisse par contre aucune place aux idées de préservation. L'ensemble

4 - Deux des trois cités, ainsi que Tripoli, Baalbek et Tyr, font aujourd'hui l'objet d'études financées par la Banque mondiale sur la mise en valeur par le tourisme de leur patrimoine urbain.

5 - Voir *Madina, cité du monde*, numéro spécial sur Saida, sous la direction d'Éric Bachy, Paris, 1997, 174 p.

6 - Voir à ce sujet Marlène Ghorayeb, « L'intervention de Michel Écochard : projets et réalisations », *ibidem*, p. 71-81. Une riche iconographie illustre le propos.

7 - *Saida et sa région, problèmes d'aménagement*, par MM. Écochard, Thurnauer, Riboulet et Bezri, avec la collaboration de P. Mas et P. Peletier, 1958, p. 12.

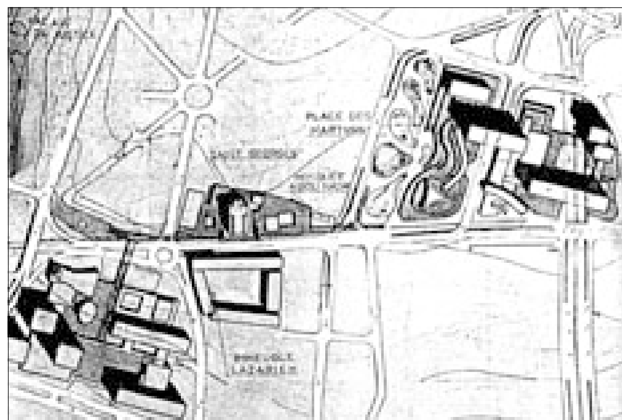
linéaire de maisons libanaises ne fait l'objet d'aucune protection spéciale, et s'il est épargné, c'est exclusivement parce que les prix fonciers y sont trop lourds pour autoriser l'opération de construction d'un nouveau centre (qui sera localisé plus au nord, près de l'actuel stade, à travers une ambitieuse opération de remembrement). Le règlement de la zone dite « urbaine » autorise toutefois les constructions de R+3, voire R+5 si l'immeuble est équipé d'un ascenseur. Autant dire qu'il constitue quasiment un encouragement à la démolition du site.

De ces trois expériences, on peut tirer, sous réserve d'un examen plus approfondi, quelques conclusions provisoires. Si Écochard, lors de son passage en Syrie dans les années trente, avait avec Jean Sauvaget et d'autres, joué un rôle important dans la « découverte », par le Mandat français, du patrimoine monumental musulman, son approche de la question ne semble guère avoir évolué depuis cette date. Une étude plus approfondie de son œuvre permettrait de détailler ce point, en particulier en considérant ses travaux postérieurs à Damas et en Iran (à Meshed et à Téhéran). En second lieu, étant donné l'aura et l'influence d'Écochard, il faut s'interroger sur la réception de ces conceptions par une génération de techniciens, et d'abord ses collaborateurs locaux, membres de son bureau (Jean Eddé, Rachid Bejjani, Grégoire Sérof) ou associés (Amine Bizri, Henri Eddé…) qui seront appelés à exercer des responsabilités importantes dans le domaine de l'urbanisme dans les deux décennies suivantes.

Écochard et les professionnels locaux

L'articulation des idées d'Écochard et de celles des architectes locaux ne trouve sans doute de meilleure illustration que le projet de restructuration des zones de Ghalghoul et de Saifi, entamé en 1963-1964. Les études particulières des deux zones furent confiées par le Conseil exécutif des Grands Projets de la ville de Beyrouth à deux équipes libanaises, Assem Salam et Pierre el-Khoury traitant Ghalghoul, Nabil Tabbara, Raymond Daoud et Raymond Issa, Saifi. À Écochard et son compère japonais Banshoya revenait la responsabilité d'assurer la coordination de l'ensemble, sur le plan circulatoire et sur celui du traitement des espaces publics. Il est tout à fait symptomatique de lire sous la plume des urbanistes ce jugement lapidaire, exemplaire de l'idéologie de l'époque : « Le quartier actuel dont la majeure partie des constructions ont entre 30 et 60 ans environ, ne contient pratiquement rien du point de vue architectural qui puisse retenir l'attention. Il se peut toutefois, qu'au moment des travaux, les fouilles permettront la mise à jour de vestiges intéressants qui viendront enrichir le patrimoine archéologique de la capitale encore pauvre malgré son ancienneté. »[8] On retrouve exactement l'idée précédemment mise en évidence chez Écochard.

Quant aux aménagements proposés, ils s'inscrivent dans un monumentalisme architectural indifférent à l'environnement urbain. Cela est vrai aussi bien des ensembles de buildings proposés par les deux équipes d'architectes, caractérisés par un système de dalles et une verticalité vertigineuse des tours (33 étages proposés, sur la base d'un coefficient d'exploitation de 6), que du traitement des espaces publics (cf. document). La proposition par Écochard de l'aménagement d'un lien entre les deux zones de rénovation conduit à mettre en valeur la cathédrale maronite. On retrouve là un réflexe monumentaliste, tendant à inscrire une forme de continuité de la tradition au sein de l'espace de la mise en scène de la modernité chehabiste : « Il a semblé que la réunion de ces deux places [celle des Martyrs et celle de Riad al-Solh, limitrophe de Ghalghoul] pouvait alors créer un ensemble qui, par sa dimension et sa noblesse, deviendrait tout naturellement le centre de la capitale internationale de la Méditerranée qui s'appelle Beyrouth. »[9]



Source : CEGPVB 1964.

Projet de réaménagement de la liaison entre la place des Martyrs et le quartier Ghalghoul.

La scène architecturale et urbanistique est tellement dominée par Écochard que ses idées paraissent influencer les jeunes architectes locaux pour qui les projets du chehabisme constituent

8 - CEGPVB, *Rénovation de la zone Ghalghoul*, Assem Salam et Pierre el-Khoury urbanistes, p. 2.

9 - CEGPVB, *Aménagement du centre-ville de Beyrouth (quartier Ghalghoul et quartier est de la place des canons). Rapport justificatif*, Beyrouth, 13 avril 1964, p. 8. Il n'est pas certain que le caractère idéologique de ce projet ait été parfaitement perçu par l'urbaniste français, mais il saute aujourd'hui aux yeux, alors qu'il est question de construire, entre la place des Martyrs et la cathédrale maronite Saint-Georges, une immense mosquée.

les premières occasions d'accéder à la commande. Il convient toutefois de relativiser cette idée d'un unique maître à penser, puisque des individus dont la formation ou les idées ne devaient rien à ce dernier professaient des convictions très similaires. Un bon exemple est offert par le cas de l'architecte-urbaniste d'origine palestinienne Saba Shiber, de formation anglophone, revenu à Beyrouth depuis 1956 à l'occasion du tremblement de terre de Jezzine pour travailler dans l'office de la Reconstruction nationale. Après cette expérience, il fait partie des premiers associés des sociétés de consultation Dar al-Handasah puis Associated Consulting Engineers. Propagandiste de l'urbanisme moderne appliqué aux métropoles arabes, il est l'auteur de nombreux articles dans la presse, et propose de son propre chef consultations et avis. Il est conduit à évoquer à plusieurs reprises, en ce début des années soixante, la question du centre-ville de Beyrouth, qui devient un enjeu d'urbanisme important. Le constat qu'il formule est que ce dernier a été relativement épargné par la spéculation, en comparaison avec le reste de la ville municipe, ce dont il se félicite. Toutefois, sa satisfaction n'a guère à voir avec la préservation du tissu ancien. Elle vient plutôt du fait que, non encore touché par la densification qui caractérise le reste de la ville, ce centre fait encore figure à ses yeux de territoire vierge qu'il est encore possible de remodeler en respectant les canons de l'urbanisme modernes : verticalité, dégagement des espaces au sol, circulations séparées sur de grands axes ! [10]
À travers ces deux exemples d'architectes urbanistes « locaux », par opposition à la figure tutélaire d'Écochard, il est perceptible que la domination idéologique du Mouvement moderne ne laisse guère de place à la prise en compte d'un patrimoine urbain, au delà de quelques monuments.

Du tourisme au patrimoine

Alors que cette tendance persiste sur la scène locale au moins jusqu'au début de la guerre, nous voudrions toutefois suggérer quelques pistes qui montrent l'existence sinon d'une pensée alternative, du moins de variations et de nuances qui constituent des facteurs d'évolution dans l'élaboration de la notion de patrimoine.
Le thème du tourisme constitue une première entrée à prendre en compte, et les travaux de la mission IRFED en sont un jalon essentiel. Les travaux de cette mission ne portaient pas directement sur l'aménagement urbain : ils comportèrent, durant les années 1959 et 1961, une vaste enquête sur les niveaux de vie au Liban et sur les niveaux d'équipement, puis de fin 1961 à 1964, la rédaction et le chiffrage d'un plan de développement. Autant dire qu'il s'agit d'un matériau moins riche et *a priori* moins porteur que les études menées par Écochard, pour y repérer des éléments portant sur l'émergence d'une notion de patrimoine. Néanmoins, l'identification par la mission de problèmes généraux relatifs d'une part à l'urbanisme et d'autre part au développement touristique invite à se demander si la question patrimoniale est abordée.
La réflexion sur le développement touristique au Liban y paraît particulièrement novatrice et rompt, dans l'identification des « ressources » touristiques, avec les discours ambiants : en plus des traditionnels et prestigieux vestiges archéologiques et des quelques sites naturels (Les Cèdres, Yammouné, etc.) et des villages d'estivage du Matn et du Kesrouane, la mission propose en effet l'organisation de deux pôles touristiques balnéaires hors de l'orbite beyrouthine : Jbayl et Rmeilé. Ces deux pôles sont en outre considérés comme des têtes de circuits associant les sites montagnards et archéologiques des parties nord et sud du pays. Dans ces circuits, Tripoli et Saida sont considérées comme des étapes, en particulier au nom de leur tradition artisanale et de leur patrimoine monumental. C'est donc dire que ce patrimoine musulman est en partie constitué comme objet touristique, et non pas seulement comme témoignage important pour l'histoire (de l'art), ou même comme vecteurs identitaires pour les sociétés locales. Néanmoins, l'analyse ne va pas jusqu'à identifier des ensembles urbains patrimoniaux.

Dans les années qui suivent, quelques évolutions mineures témoignent probablement que quelque chose est en train de se passer concernant le patrimoine, sans que la question ne devienne pour autant un enjeu social majeur.
En premier lieu, il faut citer un texte de Assem Salam qui se présente comme une réflexion comparée sur l'architecture occidentale et l'architecture orientale, plus spontanée, plus fonctionnelle, et finalement plus libre à l'égard du rationalisme [11]. Si cet article doit surtout être lu comme un manifeste en faveur d'une architecture se dégageant des canons du mouvement moderne, et illustrant une forme de culturalisme panarabe [12],

---

10 - Voir en particulier : « Beirut's Central Business District », 1er mai 1962, et « Saving the Heart of Beirut », 20 juillet 1962, in *The Daily Star*, republiés in Saba George Shiber, *Recent Arab City Growth*, Kuwait Planning Board, 1968, 830 p. Voir le chapitre XXIII : « The Egrerious Lessons from Beirut: In the Press ».

11 - Assem Salam, « Architectural expression and Handling in the East and in the West (Condition in the XXth Century) », International Union of Architects, Colloquium Orient-Occident, Beyrouth, 1966, republié in *Al-I'mâr wa al-musalahât al-'âmmat*, Beyrouth, Dar al-Jadid, 1996, p. 79-84.

12 - Voir Jade Tabet, « From Colonial Style to Regional Revivalism : Modern Architecture in Lebanon and the Problem of Cultural Identity », in P. Rowes, H. Sarkis (éd.), *Projecting Beirut, Episodes in the Construction and in the Reconstruction of a Modern City,* p. 94-104.

il constitue néanmoins un signe parmi d'autre du rejet de l'universalité du modèle moderniste propagé par Écochard, ce qui n'est pas sans intérêt en ce qui concerne une éventuelle réhabilitation des tissus anciens.
Second élément : la fondation en 1965 d'une Association pour protection et la sauvegarde des anciennes demeures. Cet épisode bien connu doit principalement à la mobilisation de personnalités appartenant au patriarcat urbain, recruté au sein de grandes familles grecques orthodoxes et sunnites, comme Lady Sursock Cochrane et Assem Salam, encore lui. Parmi les premiers membres de cette association, il faut mentionner aussi l'architecte Mitri Nammar, alors directeur général des Bâtiments publics et directeur général de l'Urbanisme à partir de 1967. L'association, très largement mondaine, est néanmoins le lieu où naissent et surtout se diffusent diverses expériences et réflexions autour du patrimoine. L'événement que constitue la publication en 1966, par ses soins, du livre de Liger-Belair et Kalayan *L'habitation au Liban* est bien connu. Le jeune architecte belge a succombé aux charmes du Liban au cours d'un classique voyage en Orient. Il s'attache à l'architecture vernaculaire, dont il tente de retracer la généalogie [13]. Dans les années suivantes, il anime dans la revue *Al-Mouhandess* la rubrique « Liban d'hier » sur cette architecture vernaculaire, en particulier analysée dans les bourgs et villages du Liban. La mise en évidence de tissus d'architecture remarquablement cohérente constitue probablement un jalon dans l'identification de tissus urbains patrimoniaux [14].
Cette expérience trouve à Jounié une reconnaissance partielle de la part des autorités. Selon le témoignage de Liger-Belair, le président Chehab lui avait demandé, dès 1963 ou 1964, de travailler à la protection du souk de cette bourgade côtière à laquelle une destination touristique était promise. Mais cette première tentative n'aboutit pas. Toutefois, une nouvelle tentative a lieu en 1968-1969. Lors d'un séminaire organisé puis par la DGU, alors justement dirigée par Mitri Nammar, un projet de développement patrimonial est proposé pour la baie de Jounié [15]. Avec Jacques Liger-Belair, un autre protagoniste est l'avocat polygraphe Hyam Mallat, chargé des études économiques. Le parti développé est de faire du centre du vieux Jounié avec ses maisons libanaises traditionnelles un lieu d'animation touristique. Ici, c'est donc un patrimoine architectural vernaculaire, dont la valeur tient à sa qualité d'ensemble, qui se voit attribuer une valeur nouvelle et qui justifie une protection. C'est aussi, avec la contribution de Hyam Mallat, l'idée que ce patrimoine est un atout économique à valoriser qui est avancée et justifiée par une démonstration économique. Au delà de cette publication, l'idée n'aura pas de suite directe, suite, semble-t-il, à la réticence des propriétaires à aller plus loin [16].
Cette expérience, première tentative d'identification et de reconnaissance du patrimoine urbain au sein d'une opération d'urbanisme, indique au sein de la profession l'apparition de nouvelles attitudes à l'égard des tissus anciens des villes libanaises. Elles sont liées à la fois à un regard nouveau porté depuis l'étranger sur l'architecture du pays, à une revendication identitaire locale qui se fait jour au sein de la haute bourgeoisie beyrouthine et à une réflexion sur le développement du tourisme comme principale ressource économique du Liban, dont on trouve d'ailleurs d'abondants témoignages dans *Al-Mouhandess*. Si le patrimoine n'est pas encore un article d'importation, ce dont le schéma de l'APUR sera le premier jalon, des changements d'attitudes au sein du milieu des architectes commencent, en cette fin des années soixante, à apparaître, qui contrastent fortement avec le dogmatisme moderne de la mouvance d'Écochard.

Dans ce mouvement, on retrouve bien sûr les différents canaux de la patrimonialisation identifiés par Mercedes Volait, en particulier la mondialisation (des trajectoires professionnelles et des références) et la touristification [17]. Toutefois, les évolutions locales, qui ne sont bien sûr pas indifférentes à cette multiplication des références culturelles, sont également des éléments essentiels, qui nuancent l'idée d'une simple importation. Par ailleurs, en reportant en aval de la guerre et de la reconstruction l'origine de cette patrimonialisation, il nous semble qu'une telle réflexion permet de mieux dissocier les rythmes de la construction culturelle de ceux de l'instrumentalisation politique, qui représente un élément bien sûr essentiel mais pas unique de cette élaboration.

---

13 - Harotune Kalayan et Jacques Liger-Belair, *L'habitation au Liban*, Beyrouth, APSAD, 1966. Une réédition vient de voir le jour chez Dar al-Nahar.

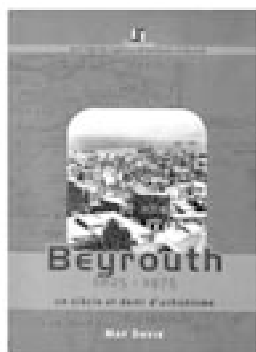
14 - Jacques Liger-Belair, « Le Liban ancien : le souq de Batroun », *Al-Mouhandess,* n° 16, octobre 1969, p. 20-23 ou encore « Liban d'hier : la mise en valeur du souq el khayatine à Tripoli », *Al-Mouhandess*, n° 18, septembre 1970.

15 - Direction générale de l'Urbanisme, *Étude générale d'aménagement de la baie de Jounieh*, 1969.

16 - Il est étonnant de constater que le projet proposé par J. Liger-Belair en 1998-1999 à la direction générale de l'Urbanisme reste très fidèle à cette première esquisse. Voir à ce propos la *Lettre d'information de l'ORBR* n° 12, p. 23-25.

17 - Mercedes Volait, « Colonisation, mondialisation et patrimonialisation de l'espace bâti dans les villes du Monde arabe », in *Questions sur le patrimoine*..., *op. cit.* (note 1), p. 29-50.

PUBLICATIONS



May Davie
Beyrouth, 1825-1975, un siècle et demi d'urbanisme
Beyrouth, Publications de l'Ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth, 136 p., 2001.

Avec la parution du dernier livre de May Davie, l'Ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth poursuit la politique éditoriale entamée par Assem Salam lorsqu'il en était président. Une nouvelle fois, c'est une édition d'une excellente facture et d'un prix raisonnable qui est proposée (environ 17 $) [1].

Une telle publication était attendue puisqu'elle rend accessible dans un document unique des informations jusqu'ici disséminées dans de nombreux travaux de recherche de l'auteur, parfois difficilement accessibles [2]. En rassemblant ces données éparses, le livre relève en outre le pari de proposer la première synthèse sur l'histoire de l'urbanisme de Beyrouth sur une période qui est celle de son avènement comme métropole régionale et capitale nationale. Il s'agit alors évidemment de se demander dans quelle mesure les autorités politiques successives ont pu maîtriser le passage d'une petite ville à une agglomération millionnaire.

Cette interrogation surgit dans le contexte de la reconstruction qui suit la guerre du Liban, caractérisée par la disparition, au centre-ville et dans ses environs, des témoignages de la période ottomane. Celle-ci, trop souvent amalgamée à un vaste ensemble mamelouko-ottoman, est largement mésestimée et cataloguée comme un épisode mineur de l'histoire urbaine. Par réaction à cet oubli, la thèse principale de l'auteur est que « des goûts et des manières de concevoir, puisant aux sources locales et régionales et fonction des conditions environnementales et des nécessités économiques et sociales se sont […] transmis et ont […] soutenu la production et l'art urbain du XIXe et du XXe siècles. » (p. 11). Selon l'auteur, les principes et les caractéristiques de cet art de faire la ville ont été progressivement détruits, principalement à partir de l'Indépendance puis durant la guerre du Liban, qui n'est pas abordée en tant que telle mais qui constitue, à ses yeux, le terme définitif d'une période et dont le symbole est la « *tabula rasa* irresponsable du centre historique de la cité durant les années 1990 » (p. 11).

L'exposé s'articule en cinq chapitres. Le premier est un tableau de la situation durant le premier tiers du XIXe siècle précédant la période des grandes transformations politiques et économiques. Les quatre suivants recoupent les principaux moments de l'histoire politique de la ville. L'auteur s'attache d'abord à mettre en évidence les principes de l'ordre spatial, social et politique de la « ville arabo-ottomane » (chap. 1) en insistant sur les mécanismes informels et négociés de contrôle de la production du tissu urbain. « Une nouvelle ère urbanistique » (chap. 2) commence sous la domination égyptienne durant les années 1830 et se prolonge sous l'impulsion des réformes ottomanes, les *Tanzimat*, dont un volet concerne la production de l'espace urbain. Durant cette période, la pénétration occidentale connaît une accélération que reflètent différents travaux d'infrastructure (port, route de Damas). La création d'un *Majlis al-baladi*, conseil municipal avant la lettre, officialisé en 1870, permet néanmoins selon l'auteur un contrôle par les notables locaux des évolutions en cours. À partir de 1876, début du règne du Sultan Abdül Hamid à Istanbul, la ville de Beyrouth entre dans une nouvelle phase, caractérisée par un programme d'urbanisme ambitieux mis au point par la municipalité, destiné à traduire, à l'instar de ce qui se passe dans les autres cités de l'Empire, une reprise en main par la Porte face à la concurrence des puissances occidentales. C'est l'époque de « l'urbanisme

1 - Rappelons ici les livres de Robert Saliba, *Beirut 1920-1940, Domestic Architecture Between Tradition and Modernity*, Beyrouth, Ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth, 1998 (compte rendu dans la *Lettre d'information de l'ORBR* n° 12) et celui de Jade Tabet (dir.), *Reconstruction of War-Torn Cities*, Beyrouth, Ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth, 1998.

2 - On en trouvera toutefois la liste fort utile pour certains approfondissements en bibliographie.

progressiste ottoman » (chap. 3) qui est certainement l'un des apports principaux de l'ouvrage, à travers l'exposé du programme d'extension et d'embellissement des espaces publics. L'émergence et l'affinement durant cette période de la maison beyrouthine apparaissent à May Davie comme l'« expression du cosmopolitisme citadin, le reflet du rayonnement de Beyrouth, réceptacle d'influences extérieures multiples que la société locale est capable de synthétiser en un type nouveau en fonction de ses nouveaux besoins » (p. 64). Par opposition, « l'urbanisme moderniste français » (chap. 4) traduit surtout la volonté de domination économique et politique du Mandat sur le pays. Ses principales réalisations, sur le plan de l'urbanisme, furent les transformations du port et la reconstruction du centre-ville. L'exemple de la place de l'Étoile, demeurée tronquée de deux branches, indique la difficulté du pouvoir mandataire à imposer jusqu'au bout son projet face aux résistances locales, en particulier celle des *waqf*-s. L'auteur lit cet intéressant épisode comme le signe que la population locale conserve un certain contrôle sur l'urbanisme. Mais les continuités avec la période ottomane existent bien, en particulier l'utilisation de l'architecture au service de la construction d'une identité, « nationale » ici, ottomane auparavant. Enfin, le chapitre 5 aborde l'urbanisme de la période de l'Indépendance, curieusement qualifié de « réactif ». Cette période se caractérise par une marginalisation de la municipalité dans l'aménagement, au profit de l'État, alors que l'agglomération s'étend largement au delà des limites municipales. Mais les propositions des deux principaux experts que sont le Suisse Ernst Egli et le Français Michel Écochard restent largement sans effet, faute d'une véritable impulsion du pouvoir, malgré la volonté de redressement caractérisant la présidence de Fouad Chehab. Pour May Davie, cette période est finalement celle d'un « désengagement ».

L'intérêt de l'ouvrage réside dans la présentation et l'examen d'une documentation souvent originale. Plusieurs collections photographiques, dont celle de Fouad Debbas, sont ainsi mises à profit. La cartographie est également intéressante. Citons ainsi le plan de la place de l'Étoile tracé par Camille Durrafourd, issu des archives conservées par Adib Farès. Citons encore les plans successifs de réaménagement du port, ou les superpositions du cadastre ou des voiries mandataires et de la trame viaire ottomane (p. 75, p. 134). À ce sujet toutefois, on peut regretter que les sources de ces plans ottomans redessinés ne soient pas toujours clairement indiquées. Certains schémas interprétatifs ne se laissent pas aisément appréhender, comme la figure 62 dont le poste de légende « territorialisation » garde un sens mystérieux. D'autres croquis, à visée synthétique, restent plutôt sommaires (que signifie, par exemple, « urbanisation sauvage », dans la figure 96 ?).

Il est certes difficile d'interpréter la signification des formes planifiées. Ainsi une citation de Michel Ragon mise en exergue oppose-t-elle le plan en étoile, censé exprimer une domination symbolique, au plan en damier, supposé être plus démocratique. Par cette référence, May Davie semble laisser entendre que la politique menée par les Français est moins démocratique que celle de leurs prédécesseurs ottomans. Toutefois, pourrait-on dire de la colonisation espagnole ou de la société chinoise qu'elles sont démocratiques, au motif que les villes qu'elles produisent ont des plans en damier ? L'argument paraît bien peu convaincant et invite plutôt à interpréter les formes moins en elles-mêmes que par référence au contexte qui les voit naître.

Les principales sources ici mobilisées le permettaient-elles ? La grande originalité de l'ouvrage est de s'appuyer sur un dépouillement de plusieurs journaux, dont la série la plus longue est offerte par *Lisan al-hal*, de 1878 à 1963. L'intérêt de cette documentation est en premier lieu de reconstituer une chronologie précise des intentions exprimées, des projets parfois oubliés, des poses de première pierre et des inaugurations. L'ouvrage retrace ainsi avec une grande précision les étapes de construction de la ville, et ce n'est pas le moindre de ses mérites. Il reste bien sûr que la presse reste pour l'essentiel à la surface des choses, à leurs expressions publiques, et ne permet pas d'entrer dans l'analyse précise des acteurs et de leurs stratégies. De même, les aspects juridiques et relatifs aux montages opérationnels, pourtant essentiels, restent dans l'ombre.

Au delà de ces remarques, le livre de May Davie se présente, à l'encontre d'une histoire libanaise souvent engoncée dans les nostalgies ou les lectures confessionnelles, comme une tentative ambitieuse et moderne. Il faut alors discuter ce projet historiographique beyrouthin à la lumière des diverses traditions qui se sont attachées à l'écriture des histoires de ville.

Histoires de ville, où celle-ci est le sujet de l'histoire, monographie à la manière de biographie : le travail de May Davie n'est pas sans évoquer Marcel Poëte et son ouvrage *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours*, publié en six volumes de 1924 à 1931 (Paris, Auguste Picard). Le découpage chronologique et certains effets de style invitent en effet à lire ce « siècle et demi d'urbanisme » comme une période délimitée par une (re-)naissance, l'essor du XIXe siècle, et par une (mise à) mort, la guerre et ses destructions, qui encadrent un « âge d'or » (p. 111), période de « symbiose » (p. 12) entre la ville, dans son organisation matérielle, et son environnement

naturel (l'architecture traditionnelle adaptée au climat), d'identité locale forte, caractérisée par la « représentativité populaire » (p. 36) des notables prenant les décisions d'urbanisme. La période de l'Indépendance se caractérise au contraire par une « asphyxie » (p. 114), le corps sénescent est pris de dérèglements « incontrôlés » (*ibid.*), le paysage devient « inorganique » (p. 106), tandis que la municipalité ne représente plus la souveraineté populaire, faute d'élection et en raison d'un corps électoral tronqué. Le fréquent inconvénient de ces métaphores organicistes est d'induire un jugement implicite en fonction d'une norme qui reste propre à la personne qui juge : une esthétique, une adéquation à la nature, une légitimité politique (la démocratie). Inversement, une telle position ne rend-elle pas difficile l'analyse des jeux d'acteurs et des rapports de force ?

C'est ce que suggérait Henry Laurens à propos du précédent ouvrage de May Davie, en proposant de parler « d'équilibre » [3] entre différentes forces plutôt que « d'âge d'or ». Ces forces sont bien sûr politiques, et à cet égard, la division du livre en cinq périodes correspondant à un type de pouvoir politique montre que la remarque précédente doit être nuancée. Pour rester dans une comparaison parisienne, c'est alors au travail de Pierre Francastel sur la capitale française [4] qu'on peut faire référence : l'histoire de la capitale française y est lue comme la succession d'autant de villes que de modes de gouvernement. Mais le risque de privilégier ainsi le découpage politique est de postuler un rapport de projection univoque de la société et du politique sur la ville. Or il y a des héritages et les temporalités de l'urbanisme peuvent s'avérer différentes de celle du politique : c'est le cas à propos des professionnels de l'urbanisme, ingénieurs et architectes, qui instaurent une continuité soulignée par May Davie entre l'époque ottomane et celle du Mandat. Parfois c'est l'urbanisme qui impose son rythme à l'actualité : ainsi, les destructions dans le centre en 1915 par le pacha ottoman imposent-elles aux Français un calendrier imprévu en 1920, qui les conduit à assumer une continuité dans le projet de reconstruction entre les deux périodes qu'il aurait été intéressant de souligner davantage [5]. Inversement, la lenteur du financement des projets d'urbanisme conduit les Français à mener à leur terme des projets d'embellissement tracés par les Ottomans, comme le quartier autour du jardin de Sanayeh. Sans rejeter le découpage politique qui a bien sûr sa pertinence, il aurait peut-être été opportun d'insister davantage sur les temporalités sociales et professionnelles pour souligner leur non-concordance avec le temps du politique. Un autre inconvénient du découpage proposé réside dans l'insistance sur des facteurs politiques extérieurs : dominations égyptienne, ottomane ou française, puis influence américaine, sans que les articulations entre le pouvoir politique, « national », les pouvoirs urbains et la société urbaine, ne soient précisément explicitées.

Au total, nous avons affaire à un livre sérieux, renouvelant les connaissances et constituant à ce titre un repère pour l'histoire de Beyrouth. Cette première synthèse précède différents travaux entrepris par de jeunes chercheurs [6], qui viendront bientôt la compléter, l'approfondir et dialoguer avec elle, de sorte que l'histoire urbaine au Liban, ce « territoire inconnu », deviendra fort heureusement un objet scientifique à part entière.

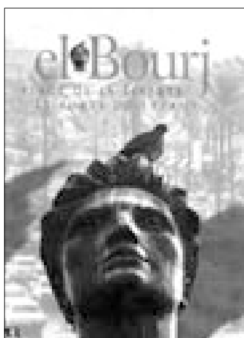
Éric Verdeil

3 - Cf. *Lettre d'information de l'ORBR* n° 12, p. 45.

4 - *Paris, un héritage culturel et monumental*, Paris, Notes et études documentaires, La Documentation Française, 1968.

5 - Voir à cet égard la thèse de Marlène Ghorayeb, *La transformation des structures urbaines de Beyrouth pendant le Mandat français*, Thèse NR, Institut français d'urbanisme, université de Paris VIII, 2 vol., 2000.

6 - Marlène Ghorayeb, Jens Hansen, Carla Eddé, Antoine Fichfich, Éric Verdeil.

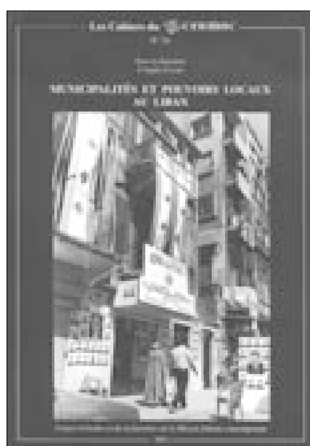


Ghassan TUENI, Farès SASSINE, (dir.),
El Bourj, place de la liberté et porte du Levant
Beyrouth, Dar al-Nahar, 240 p., 2000.

El Bourj est un bel album illustré, riche de près de 300 illustrations, certaines inédites, et d'une centaine de petits textes, essentiellement en arabe. Il égrène au fil du temps l'histoire ou plutôt les histoires possibles de la place el-Bourj depuis son premier aménagement par la municipalité en 1878, quand Beyrouth, comme les autres grandes villes ottomanes, se met à l'urbanisme à l'européenne, jusqu'à sa destruction un siècle plus tard, pendant les années de guerre. Description de la place « dans tous ses états », les genres s'y mélangent : les articles analytiques sur l'évolution urbanistique de la place, sa fonction sociologique comme « porte » d'accès à la ville et à l'urbanité, ou le sens symbolique de sa destruction, sont enrichis par le témoignage de ceux qui ont pratiqué depuis le début du siècle ses lieux de loisirs, voire de perdition, ses cinémas, ses cafés, ses théâtres, à proximité de là les bordels, et plus loin encore les souks. Aux reproductions de poèmes et autres œuvres artistiques qu'elle a inspirées s'ajoutent quelques biographies de personnes qui ont marqué la place et contribué à sa réputation, journalistes, artistes, *hakawati*-s, belles de nuit, sans oublier les martyrs de 1915-1916 à qui la Place doit son nom après bien des changements. À travers la place, ce sont plus de cent ans d'histoire de la ville qui défilent sous nos yeux. Histoire et mémoire se confondent. Car comme le disent les auteurs, l'objectif de l'ouvrage est de « repeupler la place », de lui restituer sa vie foisonnante et du sens, à un moment où, 10 ans après le retour au calme dans le pays, la place peine encore à retrouver une identité.
Ni ouvrage scientifique ni simple compilation de photos, l'exercice choisi par les auteurs est difficile. Sa lecture est parfois ardue, le plan et les choix qui ont guidé la présentation étant peu explicités, et le chercheur en sciences sociales n'y trouvera pas toujours son compte. On a parfois de la difficulté à retrouver les légendes correspondant aux illustrations ; on regrettera aussi l'omission de l'indication des fonds dont elles proviennent et le fait qu'elles soient trop fréquemment à cheval sur les deux pages, ce qui en diminue la lisibilité.

Carla EDDÉ

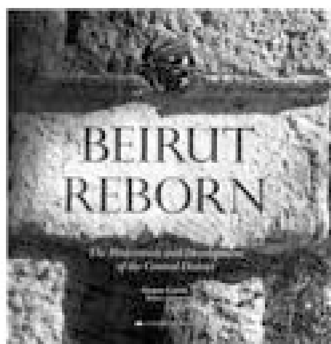
Nouvelles parutions du CERMOC sur la ville



Agnès FAVIER (dir.)
Municipalités et pouvoirs locaux au Liban
Les Cahiers du CERMOC n° 24
Beyrouth, CERMOC, 438 p., 2001.



Élie EL-ACHKAR (trad.), Walid BAKHOS
Loi de l'Urbanisme ; loi de la Construction ; schémas directeurs d'urbanisme
Document du CERMOC n° 12
Beyrouth, CERMOC, 28 p., 2001.



Gavin Angus, Maluf Ramez
Beirut Reborn, The Restoration and Development of the Central District
Londres, Academy Editions, 148 p., 1996.

Publié en 1996, l'ouvrage d'Angus Gavin, urbaniste et consultant pour la société foncière Solidere, assisté de Ramez Maluf, présente une histoire de la naissance du projet de la reconstruction du centre-ville de Beyrouth. Il consacre ainsi la fin d'une phase controversée de conception urbanistique, et répond, dans le contexte de sa parution, aux polémiques et débats sur les intentions de la société foncière vis-à-vis du patrimoine architectural, urbain et archéologique du centre-ville. Disons le tout de suite, *Beirut Reborn* est un livre qui sert avant tout la cause de Solidere, et qui s'inscrit dans la stratégie de communication et de promotion de la société foncière et du projet du centre-ville au même titre que d'autres publications ponctuelles (telles que la plaquette intitulée *Les Sentiers de l'Histoire* par exemple en 1995) ou périodiques (telles que *Solidere Quaterly*). L'ouvrage se présente à cet effet sous la forme d'un « beau livre » d'images (258 illustrations pour 148 pages), d'excellente facture, et s'adresse à un public relativement large, quoiqu'aisé (son prix étant de 65 $) et anglophone.
C'est en cela qu'il constitue pour le chercheur intéressé un matériau non négligeable pour l'étude de la reconstruction. Cette publication, loin de n'être qu'un élément secondaire dans les pratiques urbanistiques actuelles, s'inscrit au contraire au cœur de la pratique visant à rechercher stratégiquement l'adhésion du plus grand nombre, en diffusant une certaine image du centre-ville. Ce livre offre certes l'opportunité de découvrir le centre-ville projeté, dans sa forme et son contenu qui se dessinent et se dévoilent au fil des pages de l'ouvrage, et dont il est toujours possible de discuter les partis pris urbanistiques et architecturaux. Il s'offre surtout comme un support permettant d'appréhender la construction du discours de Solidere et les représentations et les valeurs qui fondent l'image projectuelle du centre-ville.
Ce livre met en tension deux topiques essentielles, l'identité/patrimoine et la modernité, qui se révèlent et se définissent dans un jeu dialectique producteur de sens, qui traverse l'ensemble de l'ouvrage, du premier chapitre (*The Vision*) au dernier présentant quelques opérations alors en cours (Banque Audi, Saifi, notamment). On retrouve cette même logique discursive pour nombre d'opérations urbanistiques, en Europe ou dans l'aire du monde arabe. Elle détermine des temps et des espaces référentiels spécifiques qui jouent un rôle fondamental dans l'élaboration et la justification des choix urbanistiques.
Des moments historiques de la production urbaine sont ainsi sélectionnés afin d'apporter des preuves et du sens à l'acte projectuel actuel. Des objets issus des fouilles archéologiques ou des traces architecturales des époques phénicienne, romaine, byzantine, arabe et musulmane, ottomane et du Mandat français figurent une modernisation des formes urbaines, l'acquisition de normes culturelles et le renforcement de la centralité fonctionnelle de l'espace centre-ville. À ces temps retrouvés et mis en scène de la construction d'une identité urbaine pluriculturelle et consensuelle, répond le moment actuel du projet de la reconstruction du centre-ville de Solidere présenté comme le point de départ d'un temps mémorable et mythique à venir de la modernisation de la ville, en continuité de ces périodes valorisées.
Ces temps urbains ont donc une place particulière dans le discours, mais ils ne sont signifiés qu'à travers les espaces et les lieux qui les incarnent : le sérail, la place des Martyrs et de l'Étoile, la rue Maarad, les souks, le quartier de Foch-Allenby, et en relation avec ces référents géographiques patrimoniaux que représentent la mer et la montagne, Leur association constitue la singularité urbaine de Beyrouth. Les principes et les normes de production urbanistique en action dans le projet de Solidere apparaissent en « conformité » avec ceux qui ont guidé la production de la ville dans ces différentes périodes : soit l'ouverture vers la mer et les perspectives sur la montagne, l'alignement du bâti, la nécessité d'une réglementation, des *Avenues, not highways*, *Streets, not towers* (p. 64), etc. Il est également fait ici référence à ces métropoles occidentales qui figurent la modernité et les valeurs urbaines et urbanistiques sur lesquels Solidere fonde le projet du centre-ville : Paris, Londres, New York, Varsovie, Boston, Barcelone, Vienne et la corniche de Monte Carlo (pour les marinas et le circuit de formule 1). Le centre-ville se fait ici avec l'ailleurs, dans une fusion de l'Occident et de l'Orient.

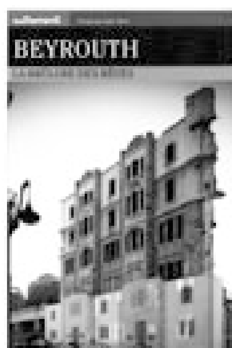
Si la tension entre identité/patrimoine et modernité est une caractéristique essentielle du livre, l'utilisation de l'image, photographique et cartographique, ancienne et plus récente, en est une autre. Omniprésente à chaque page de l'ouvrage, elle ne vient pas seulement supporter le contenu textuel, mais elle construit également un récit. Par exemple, dans le chapitre 4 intitulé *The Starting Point*, Angus Gavin relate l'historique des plans urbanistiques du centre-ville de Beyrouth. Les images se succèdent des pages 45 à 51 avec une alternance entre les schémas directeurs en couleur et les images photographiques du centre-ville détruit, en noir et blanc. Puis, à la page 52, une illustration : il s'agit d'un dessin d'enfant réalisé pour le concours scolaire organisé par Solidere en 1994. Il montre une vue comprenant, du premier au dernier plan, la mer sur laquelle naviguent quelques bateaux qui rappellent étrangement celui présent sur le blason de la ville, puis la ville en elle-même que figure une juxtaposition d'anciennes demeures aux trois arcades et d'immeubles plus récents, et enfin la montagne qui s'impose en toile de fond. Le commentaire est explicite : « *a child drawing (...) shows a city that blends old and new, wedged between sea and mountain* ». Le contenu de l'image reprend d'abord cette articulation « harmonieuse », « paysagère », entre l'identité/patrimoine (les constructions anciennes, la mer et la montagne) et la modernité (les immeubles récents) constamment reprise dans l'ensemble de l'ouvrage et qui nourrit le propos. Ensuite, le fait qu'il s'agisse d'un dessin d'enfant n'est pas neutre. Jouant sur une connotation d'innocence, de spontanéité et de vérité – celle qui justement sort de la bouche des enfants –, le dessin d'enfant permet également de montrer que les valeurs et les références qui ont fait Beyrouth et le centre-ville sont reprises et reproduites par cette nouvelle et jeune génération pour qui la reconstruction du centre-ville est conçue. Enfin, c'est après ce dessin qui révèle une sorte de « vérité première » d'un centre-ville qui fait le lien entre l'ancien et le nouveau, entre la mer et la montagne, que se développent dans les pages suivantes de l'ouvrage, les esquisses du projet de Solidere s'appuyant dès lors sur cette représentation de nature mythique.

Se construit et se diffuse alors dans le livre une représentation du centre-ville de Beyrouth qui peut se résumer ainsi : il est le carrefour des civilisations, le centre de tous les Libanais et du Liban, le point de jonction et de cristallisation des âges d'or et des modernités passées qui ont donné à la ville sa respectabilité sur la scène régionale et internationale. Cette représentation justifie les choix que Solidere a opérés dans la conception des formes spatiales aussi bien du centre-ville dans sa totalité que des espaces qui le constituent, tels que, par exemple, les souks de Beyrouth dont on souhaite qu'ils s'ordonnancent selon la trame formée du *cardo* et du *decumanus*, ou encore le tracé des perspectives sur la mer et la montagne, la préservation de la jetée ottomane et le dessin de la corniche du front de mer.

Le livre d'Angus Gavin participe ainsi d'une stratégie de communication de la société foncière et son élaboration relève de ce type de calcul. La représentation de la ville qui se dévoile dans le discours ne constitue pour autant en rien une finalité de l'analyse, mais, bien au contraire, ouvre une série de questions sur la manière dont elle s'est construite et constituée et comment elle opère dans le champ social [1]. Cette publication compose donc un matériau non négligeable et sérieux qu'il ne faut cependant pas considérer seul si l'on souhaite faire une lecture plus approfondie de la reconstruction du centre-ville de la capitale libanaise, au risque d'être happé par la cohérence des propos et la force des images qui font leur travail : rechercher l'adhésion par la promotion. En ce sens, elle s'intègre, à une place de choix, dans le vaste et épais corpus de textes et d'images qui diffusent les visions contradictoires sur ce qu'était, ce qu'est et ce que doit être le centre-ville de Beyrouth.

Stéphane Loret

1 - Ce compte rendu illustre la démarche de recherche dont les principes ont été exposés dans S. Loret, « Les représentations en acte dans le processus de reconstruction du centre-ville de Beyrouth », *Lettre d'information de l'ORBR* n° 12, 2000, p. 2-5.



Jade Tabet (dir.)
Beyrouth, la brûlure des rêves
Paris, Autrement, 221 p., 2001.

Ce livre à 15 voix s'écoute comme une polyphonie : à travers ses thèmes, reprises, contrepoints, assonances, dissonances aussi. C'est une variation sur le motif « Écrire, décrire Beyrouth ». La capitale libanaise est objet d'écritures au pluriel, écritures d'ailleurs à comprendre parfois au sens métaphorique : de la poésie à la chronique, de l'essai au dialogue, du récit intimiste à la promenade, du journalisme à l'ivresse, du croquis au fusain à la photographie…
Sur la couverture, un titre : « Beyrouth, la brûlure des rêves » et une photographie dont il faut lire la composition. C'est un cliché de la Rue Foch, entre le carré français et Bab Idriss, en façade des souks détruits dont les fers à béton rouillant sous la pluie disent la reconstruction interrompue. Il représente un rêve libanais d'actualité : la reconstruction conduite par Solidere, donnée à voir dans ses choix iconiques. La palissade figure un décor en trompe-l'œil où l'on reconnaît le motif des trois arcs, tandis que de maigres ficus singent un semblant de trottoir beyrouthin : l'important est de masquer le chantier en train de se faire. On se situe ici dans un univers hors du réel, qui transforme le centre-ville en une sorte de décor de théâtre.
Mais cette palissade ne masque que le rez-de-chaussée de la façade, qui apparaît au-dessus brûlée et criblée de balles. C'est un de ces immeubles des années vingt ou trente, de style « néo-levantin », un des produits de la première reconstruction de ce siècle au centre-ville de Beyrouth, aujourd'hui transformée en produit d'appel par Solidere. Comme une reconstruction au second degré, une mise en abîme du rêve reconstructeur.
La photo est prise sous un tel angle qu'elle induit l'illusion que l'immeuble se résume à cette façade ornementale, qu'il n'a pas d'épaisseur, qu'il n'est qu'une peau détachée du corps. Une image puissamment morbide donc qui rend lisible le titre et introduit d'emblée une tonalité franchement pessimiste, comme si décrire Beyrouth aujourd'hui se réduisait à éplucher des peaux superposées pour déboucher sur du vide. Cette figure du manque est un préliminaire qui conditionne notre lecture, et dont l'équivalent littéraire serait la nostalgie, cette insatisfaction née du décalage entre le présent et le souvenir.
Pour en explorer les sens, il faut se prêter à un parcours dans le livre en s'attardant sur des moments, en s'arrêtant sur des lieux et en se résignant à déambuler.

Moments

Le passé est présent dans tous les articles du livre : guerre et avant-guerre retiennent nos écrivains comme s'ils étaient sommés de s'y attarder encore, presque tous, et pas seulement ceux dont les souvenirs remontent jusqu'à cette période.
Certains, comme Élias Khoury, rejettent avec une ironie amère ce passé et ses illusions, la frivolité irresponsable de l'avant-guerre comme la gravité insoutenable de la guerre. Mais pour d'autres, le rapport au passé est plus ambigu. La chronique de Samir Kassir, « entre chiens et loups » reprend un texte inédit de 1991 où s'expriment le soulagement de la guerre finie, le désir de jouir du présent et l'espoir prudent dans le champ ouvert de tous les possibles. Lu aujourd'hui, ce texte anachronique prend la saveur littéraire étrange d'un épanchement nostalgique. Il s'écrit comme un film qui défilerait à l'envers : en une succession de paragraphes qui vont de novembre 1991 à août 1991 : « le temps est en suspens » dit-il. Cette chronique inversée nous maintient sur le seuil du temps présent, exprimant comme une répugnance à l'affronter vraiment, à reconnaître que les possibles s'y sont réifiés. Y revenant en novembre 2000, l'auteur s'essaie à un optimisme de commande, mais il n'y croit visiblement pas. « Beyrouth n'a pas tourné la page », c'est le temps de la guerre qui continue, un avenir n'est pas advenu.
Les croquis de ruines de Jacques Liger-Belair provoquent un sentiment comparable. Saisis entre 1992 et 1996, ils n'évoquent même pas l'horreur de la guerre, mais cette poésie des premiers moments de paix, ce temps suspendu avant l'irrémédiable entrée dans l'avenir… et leur disparition signale que cet irrémédiable a été commis.

Si l'écriture de Samir Kassir mime l'impossibilité d'avancer dans l'avenir, Bilal Nsouli dans « la sagesse de Job » propose une réinterprétation subversive de la guerre elle-même. L'invasion israélienne en 1982 n'est pas vécue ici comme l'un

des plus sombres moments de ces années mais comme une expérience d'urbanité fascinante, presque désirable. Telle est « *la sagesse* » du message distillé par les graffitis d'Ayoub, cette ville devient « *lieu du désir* », cette guerre « *moment de libération* ».

Loin des paradoxes et ne se riant qu'à moitié des vieux clichés, l'évocation de l'avant-guerre prend également un accent nostalgique. À Hamra autrefois rouge, Ahmad Beydoun assiste, en cavalier désarçonné, au manège des changements d'enseignes et à la valse des articles. Alors que s'affirme la modernité technologique, que les bijoutiers se reconvertissent en vendeurs de téléphones cellulaires, il constate avec amertume l'étiolement des terrasses de cafés où les vieux amis ne peuvent plus guère refaire le monde, autrement dit rêver.
Dans la promenade de Jade Tabet parmi les quartiers défoncés et chamboulés par les reconstructions, c'est le parfum des jasmins qui, tel une madeleine proustienne, active la nostalgie d'une ville dont le passé ne se donne plus à voir que par fragments, à sentir que par instants.
À Chatila où Jihane Sfeir-Khayat s'entretient avec des femmes palestiniennes, la nostalgie est à double détente : c'est d'abord celle d'une Palestine inaccessible, rêvée autant, sinon plus, que regrettée. Mais c'est aussi une nostalgie d'avant 1982, d'avant l'invasion israélienne et les massacres de Sabra et Chatila, quand la lutte n'était pas perdue ni l'espoir abandonné.
Moins peut-être que du temps passé, cette nostalgie est celle des rêves. Leur vacuité ne fait plus de doutes mais au moins permettaient-ils de réduire le présent à une étape vers l'avenir. Et quand Fawaz Traboulsi démystifie la succession des figures de Beyrouth, c'est sans doute dans le secret espoir de se laisser prendre une nouvelle fois par l'illusion : « *Mais, qui sait, peut-être qu'à l'image de ces acteurs vieillissants qui rebondissent après un passage à vide, lorsqu'ils ne peuvent plus interpréter les rôles d'ingénues ou de jeunes premiers, Beyrouth est-elle à la veille d'entamer une nouvelle carrière.* » Ceux qui se sont crus acteurs de l'histoire se découvrent acteurs de théâtre ou de cinéma et dans une impuissance dont l'inconfort n'est pas certain, ils attendent « *le souffle subtil du printemps* », selon les mots de Jade Tabet.

Lieux

C'est donc l'attente qui créée la nostalgie, elle enchaîne les auteurs à des moments, elle les fixe en une série de hauts lieux, symboles de ce temps des rêves révolutionnaires aujourd'hui d'autant plus brûlés que la topographie mémorielle qu'ils délimitent ne correspond plus guère à la Beyrouth réelle, administrative ou même vécue. Cette Beyrouth-là va de Chatila à el-Bourj, de Sodeco à Manara, en passant bien sûr par Hamra. C'est ce qu'il était convenu d'appeler Beyrouth-ouest – plus le centre-ville et la ligne de démarcation. « Beyrouth-ouest », encore une catégorie qui vient de la guerre, comme si l'on ne pouvait en sortir. Beyrouth se résume-t-elle aujourd'hui à cela ? Pour rester à ce vocabulaire issu de la guerre, où est le reste de la ville, « Beyrouth-est » ou la banlieue-sud ? Autre figure du manque…
Le silence sur ce « Beyrouth-est » reste un mystère. Pourquoi ce mutisme, pourquoi cette absence d'évocation alors que toute une littérature ne cesse de revenir sur l'autre Beyrouth ? Peut-on dire qu'on n'y parle pas vraiment de Beyrouth, que le rêve là-bas, se réduirait à la montagne, au repli ? Cette version ne serait pas très crédible, en tout cas pas jusqu'au bout. La question demeure donc. Et la banlieue-sud ? Est-ce là encore un déni de ville ? On imagine pourtant un continent à dire et à explorer, un bouillonnement de rêves, de plaisirs de ville, et bien sûr, une dureté, une oppression, de la souffrance.

Il faudrait donc décoder cette sélection des lieux de nostalgie, à travers quelques hypothèses. La ligne éditoriale d'abord : à l'encontre des touristes assoiffés de la modernité clinquante et consumériste de la reconstruction, ceux du Golfe peut-être, les lecteurs d'Autrement seraient des voyageurs éduqués et branchés, vaguement blasés. Pour eux, autant que le voyage, c'est le dit du voyage et l'image de soi qu'il produit qui importent. En quête de détails insolites et désireux de prendre les clichés à revers, ils rechercheraient à Beyrouth les ruines, les trous, les mémoires enfouies et les instants enfuis. Le lecteur d'Autrement serait un voyeur au goût un peu morbide, d'où cette insistance sur la nostalgie et la guerre. Mais inversement : ne serait-ce pas aussi les auteurs qui se complaisent à orienter et à construire ainsi le regard, qui mettent en scène ce malaise de la ville qui n'en finit pas de sortir de la guerre… Il faut aller vers Beyrouth « *la tête vide et le cœur grand ouvert* », nous dit Jade Tabet en introduction. Mais n'y a-t-il pas ici, au contraire, comme une subtile perversion du regard ? Ou ne s'agit-il pas plutôt – ou peut-être en même temps – d'impossibilité pratique ? Ce silence sur l'est de Beyrouth et la banlieue-sud n'est-il pas un silence de « Beyrouth-est » et de la banlieue-sud ? Et la parole abondante sur « Beyrouth-ouest » simplement le signe que nos auteurs vivent, pensent, écrivent et décrivent « Beyrouth-ouest » plutôt que Beyrouth, et ne savent finalement faire que cela ? De fait, leurs histoires personnelles rattachent la plupart d'entre eux à ce bout de la ville. Ce constat implique que l'écrivain n'écrit, et ne décrit, que son territoire. C'est ici une sorte de paradoxe. Ne pourrait-on avoir en effet la tentation de décrire « Beyrouth-ouest »

par la négation de ce lien à un territoire d'enracinement ? La nostalgie serait donc une malédiction condamnant nos auteurs à ne parler toujours que de ce lieu, d'où ils ont cru un jour pouvoir refaire le monde.

On peut lire le poème d'Adonis comme un signe de ce malaise devant le problème d'écrire une ville engoncée dans ses nostalgies où la lourdeur des souvenirs entrave la liberté des mots.
« *Je ne suis pas le poète de Beyrouth /*[…] *je ne figure ni parmi ses poètes,/ ni parmi ses prophètes.* […]
Avant de supplier : « *Ouvre le livre de l'horizon,/ Ô main de la poésie !* »

Adonis refuse d'écrire Beyrouth, pour vivre, il quitte Beyrouth : le départ serait alors le destin de l'écrivain. Et dans l'exil seulement, il retrouve la possibilité de dire la ville. Amin Malouf dit la même chose, en revendiquant le fait d'écrire Beyrouth sans l'écrire, indirectement et en n'y habitant pas. Comme eux, les écrivains de Beyrouth, comme les jeunes Palestiniens cités par Jihane Sfeir-Khayat, et comme tous ces jeunes Libanais qui quittent le pays par milliers, n'auraient d'autres choix que le départ.

Cette exploration des significations ambiguës de la nostalgie détermine une vision extrêmement pessimiste qui n'épuise cependant pas le livre.

Déambulations

Il est aussi question ici de bonheur et de plaisir, un bonheur et un plaisir qui sont associés au mouvement, à la déambulation et qui se traduisent, de mon point de vue, dans un véritable bonheur de lecture.
Déambulations entre Beyrouth, Damas et d'autres villes : c'est la destinée de Jean Hannoyer qui revient à Beyrouth malgré son deuil, et qui y retrouve le plaisir de la parole, de la danse et de la musique.
Plaisir de la danse et de la nuit blanche pour Omar Boustany dont on suppose que si l'ivresse pétrifie la faconde elle n'annihile pas le plaisir toujours renouvelé d'un jeu littéraire qui puise son inspiration aux paradis artificiels.
Plaisir de la ville aussi pour ces immigrés syriens à la condition peu enviable que décrit Élizabeth Picard, mais qui savent aussi tirer de cette ville de petits bonheurs, dans leurs tribulations vers ses lieux de lumière, vers son rivage et vers ses plages.
Le plaisir de la marche ou de la course sur la corniche, celui du regard sur la mer sont des antidotes aux nostalgies, ce sont ces ressources où Beyrouth puise pour résister : Christine Delpal capture ces instants par la photo et par les mots.
Plaisir enfin de la circulation dans Beyrouth, en service ou à pied, qu'évoque Maud Santini : j'avoue un faible pour cette balade, peut-être né du plaisir d'être moi-même étranger dans Beyrouth et de ne comprendre toujours que la moitié des conversations, d'être dedans tout en restant extérieur. Son plaisir de Beyrouthine d'adoption se transmet ici par l'écriture.

J'ai séparé pour les besoins de l'exposé ce qui ne l'était pas de façon toujours aussi nette dans les textes. C'est une commodité de présentation, et cela signifie que le plaisir de la lecture et le malaise profond qui est soulevé dans la plupart d'entre eux ne sont pas contradictoires. Je conclus par le plaisir : peut-être y a-t-il là un signe de mon propre état d'esprit de Beyrouthin d'adoption. J'invite chacun à faire ce voyage pour déterminer s'il commence ou s'il finit par la nostalgie.

Éric Verdeil [1]

[1] Reprise de l'intervention au Salon du livre « Lire en français et en musique », le 10 novembre 2001.

SITES INTERNET

Colloque sur l'urbanisme au Liban

Le ministère des Travaux publics et sa direction générale de l'Urbanisme, en association avec l'Ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth, ont organisé les 29, 30 et 31 juin et 1er juillet 2000 un colloque sur « L'urbanisme au Liban. Réalités et besoins, outils et réformes ». Préparé par un groupe de professionnels libanais, avec un appui technique du responsable de l'ORBR Éric Huybrechts, le colloque entendait susciter un large débat dans la profession et visait à sensibiliser les décideurs politiques à la nécessité de réformes dans ce secteur. Plus d'une centaine de personnes ont assisté aux débats, qui étaient conduits par des responsables de l'administration et bénéficiaient d'un éclairage d'experts étrangers.

L'ensemble des interventions du colloque devrait être publié par le ministère (www.publicworks.gov.lb). Quatre commissions ministérielles ont été mises en place pour étudier les réformes législatives requises. D'ores et déjà, les recommandations finales (en arabe) sont consultables sur Internet, sur un site d'information sur l'urbanisme au Liban animé par de jeunes urbanistes, www.urbaweb.org.

É. Verdeil

Rubrique Internet

Le site Internet du CERMOC a été récemment mis à jour. Il comprend une importante rubrique consacrée à l'observatoire urbain (www.lb.refer.org/cermoc lien Observatoire). Plusieurs ressources et archives sont désormais disponibles en ligne :

– la plupart des anciens numéros de la lettre d'information de l'ORBR, téléchargeables au format PDF ;

– le courrier des observatoires urbains, édité par le réseau des observatoires urbains ;

– la chronologie de la reconstruction de Beyrouth, consultable par mois et prochainement dotée d'une interface de consultation interactive, ainsi que la liste des rencontres et expositions jusqu'en 2001 ;

– le résumé des interventions du colloque « Interface entre l'agriculture et l'urbanisation sur le littoral libanais » ;

– le texte d'une conférence de Natacha Aveline sur « La spéculation foncière. Caractères comparés à Beyrouth et dans quelques villes d'Asie ».

Par ailleurs, on trouvera sur le site du CERMOC :

– les textes de problématique des programmes de recherche en cours ;

– la liste de l'ensemble des publications du CERMOC avec leur résumé ;

– la liste des nouvelles acquisitions de la bibliothèque, ainsi que celle de l'ensemble des mémoires et travaux de recherche inédits disponibles à la bibliothèque du CERMOC.

DÉBATS ET POINTS DE VUE D'ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT

L'état de l'aménagement de la Région métropolitaine de Beyrouth à l'aube du troisième millénaire

par Mohamad Fawaz [1]

Extraits de la conférence tenue au Centre culturel français le 9 décembre 1999. Le texte n'a pas fait l'objet d'une mise à jour. Ont été abrégées en particulier les références et les citations au schéma directeur de la région métropolitaine de Beyrouth de 1986 auquel le lecteur est invité à se référer pour plus de précision [2]. Les acronymes sont développés en page 2.

Introduction

1975 est une date charnière de l'évolution de l'aménagement de la ville de Beyrouth et de sa région. Avant cette date, le « zoning » encadrait de manière peu contraignante la croissance de l'agglomération. En particulier dans les banlieues, des amendements successifs avaient dénaturé le plan Écochard, déjà peu satisfaisant par exemple quant aux transports collectifs. L'explosion de 1975 a provoqué la division de la ville, l'éclatement des centralités commerciales, et des déplacements massifs de populations entre les deux secteurs, avec pour conséquences l'apparition de nouvelles centralités, l'accélération du développement de centres secondaires déjà en gestation, l'apparition de vastes quartiers illégaux et la généralisation des infractions aux lois sur la construction.

Dans ce contexte, la nécessité d'organiser le développement de la ville a entraîné l'accélération du processus de constitution d'un SDAU.

Le schéma directeur (SDAU) de la Région métropolitaine de Beyrouth (RMB)

L'idée du « Grand Beyrouth », comme entité « économique et sociale » a émergé dès le début des années soixante. Elle fut abandonnée. Un « livre blanc » annonçait quelques années plus tard la constitution du SDAU. Mais les conséquences des premières années de guerre ont rendu ses données obsolètes.

À partir de 1977, la nécessité de reconstruire le plus vite possible le centre-ville a conduit à l'établissement d'un PUD spécifique, avec l'APUR, alors qu'il aurait fallu commencer par établir un SDAU. Les combats reprirent dès l'année suivante bloquant pour longtemps la mise en œuvre du plan.

Ce n'est qu'en 1983, avec l'aide de l'IAURIF, que le SDAU de la RMB fut lancé, un périmètre dont les limites courent de Nahr el-Kalb au nord à Nahr el-Damour au sud, et le long des limites municipales à la côte 400 m à l'est. Le SDAU de la RMB est établi en 1986.

[...] Le plan mettait l'accent sur la maîtrise de l'urbanisation, contre une influence trop grande de la spéculation foncière ou la poursuite du développement a-centré des années de guerre. Par une hiérarchisation des centres autour d'un centre-ville rénové, l'insistance sur les transports collectifs et la préservation des zones naturelles, il ambitionnait de restaurer la cohérence de l'agglomération et de rétablir ses équilibres. [...]

Situation actuelle

Le rapport de présentation du SDAU indiquait un « programme » de travail divisé en quatre étapes pour sa mise en œuvre : la programmation des actions publiques, les moyens légaux, réglementaires et institutionnels, les politiques d'accompagnement dont l'aménagement du territoire, et enfin, la programmation des études qui restent à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre du SDAU. Pour apprécier la situation actuelle de l'aménagement de la RMB au début du troisième millénaire et 14 ans après la préparation du SDAU, il suffit de voir ce qui a été effectivement réalisé de ce « programme ».

Le recentrage

Les actions liées au recentrage ont incontestablement été les plus nombreuses et les plus efficaces, avec en particulier la constitution de la société Solidere conformément à la loi n° 117 de 1991 et au décret n° 2537 de 1992. Le PUD du centre-ville a été établi et approuvé, sur une surface d'environ 1,86 ha^2. Il prévoit une surface bâtie totale égale à 4 690 000 m^2 de plancher. Sur le terrain les travaux d'infrastructures sont pratiquement terminés, ainsi que la réhabilitation de la majorité des anciens bâtiments conservés

1 - Mohamad Fawaz, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, ancien directeur général de l'Urbanisme et ancien président du conseil exécutif des Grands Projets.

2 - République libanaise, CDR, DGU, *Projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région métropolitaine de Beyrouth*, Mission franco-libanaise pour l'étude et l'aménagement de la RMB, 1986, 256 p.

et les travaux de remblaiement et d'endigage de la mer. La construction d'un grand nombre de bâtiments nouveaux a commencé. Les dessertes du centre se sont également considérablement améliorées. Mais malheureusement aucun travail n'a été fait pour la rénovation et la réhabilitation du bâti en périphérie du centre particulièrement dans les secteurs qui en ont un grand besoin : Zqaq el-Blat, Bachoura, Khandak el-Ghamik. La traversée du Ring donne l'impression d'un véritable changement de monde : il s'agit de quartiers séparés par quelques dizaines de mètres dans l'espace et de quelques dizaines d'années dans le temps.
Une série de projets spécifiques devaient contribuer à restaurer cette position centrale de Beyrouth :

Le port
Le projet de réhabilitation du port va de pair avec le projet de remblai à Borj-Hammoud-Daoura et l'achèvement de la pénétrante port-Hazmiyé. Si le projet du port lui-même est entamé depuis le début de 1998, pour un coût prévisionnel de 103 millions de dollars, le projet de remblayer 2 394 567 m^2 sur la mer entre Nahr Beyrouth et Antélias est gelé : l'appel d'offre n'a pas donné de résultats. Quant à la pénétrante, elle est en cours de construction.

L'aéroport international de Beyrouth
Son extension et sa réhabilitation ont fait l'objet d'un plan visant à assurer une capacité de 16 millions de passagers par an en 2035 en différentes phases. Le plan prévoit la construction de deux nouvelles pistes. L'exécution de la première phase (6 millions de passagers par an) est presque terminée, et la liaison entre ville et aéroport est maintenant bien assurée.
Parmi les autres réalisations dans la même catégorie, il faut citer la dynamique de ré-équipement de la capitale, avec la restauration, l'extension ou la construction d'une série de bâtiments significatifs pour les administrations et le gouvernement, ainsi que la nette amélioration dans l'aménagement routier des entrées de Beyrouth.

La restructuration des banlieues

En parallèle à la dynamique de recentralisation, le SDAU a posé les bases d'une maîtrise de la croissance des banlieues. Le programme d'équipement les concernant a donné lieu à d'importantes réalisations et la majorité des grands axes de circulation est aujourd'hui en cours de construction. Il n'en va pas de même en ce qui concerne l'aménagement des centres secondaires et tertiaires prévus dans le SDAU. Dans ce domaine, et tant en ce qui concerne l'équipement que la valorisation de ces centralités planifiées dans les différents secteurs de la banlieue de Beyrouth, rien n'a encore été fait.
Pour résorber l'habitat illégal dans la banlieue sud-ouest de Beyrouth, un établissement public (Élyssar) a été créé par le décret n° 6918 du 28 juin 1995 basé sur l'article 22 de la loi de l'Urbanisme. Sa stratégie prévoyait à la fois l'équipement de la zone, la construction de logements avec l'aide du ministère de l'Habitat pour les habitants actuels désireux de rester dans la zone, et la régularisation des problèmes fonciers. Le financement de l'opération n'a pas encore pu être entièrement assuré, et Élyssar est aujourd'hui pratiquement immobilisé. La situation actuelle n'est pourtant pas acceptable, et des mesures sociales urgentes s'imposent, comme la nécessité de régler les graves problèmes urbains de la zone, les défis au droit de la propriété, et l'affectation catastrophique des sols, en particulier sur le front de mer. Mais la tâche est difficile et l'argent nécessaire pour réaliser la seule première phase n'est pas encore débloqué. À la lumière de ces blocages, on peut légitimement se demander si l'outil d'aménagement choisi (l'établissement public) était vraiment le plus approprié pour le réaménagement de cette zone [3].

L'accroissement de la mobilité

Malgré de fortes disparités, le taux de motorisation dans la RMB est élevé (1 véhicule par ménage). Le plan de transport dans la zone prévoit une multiplication par 3 du trafic entre 1995 et 2015, avec la moitié des déplacements internes à l'agglomération. La seule amélioration des infrastructures routières ne sera pas suffisante pour faire face à cette augmentation. Le SDAU dresse une liste des actions à entreprendre dans ce domaine, il prévoit en particulier l'achèvement du maillage principal dans Beyrouth et ses banlieues, la réalisation de quatre autoroutes, et le développement des transports collectifs. Si le maillage principal est presque achevé, il n'en va pas de même des projets autoroutiers. L'autoroute du nord supporte aujourd'hui l'essentiel du trafic grâce aux améliorations réalisées, mais le périphérique et l'autoroute arabe doublant la route de Damas sont encore en projet. Sur les portions routières réalisées, il est par ailleurs

3 - Sur Élyssar, voir Joseph Hélou, président du CA d'Élyssar, « Élyssar : projet de réaménagement de la banlieue sud-ouest », et Mona Harb el-Kak, compte rendu du séminaire « Élyssar, la réalité et les transformations : étude urbaine, sociale et politique », dans la *Lettre d'information de l'ORBR* n° 11, ainsi que Valérie Clerc, « Les principes d'action des acteurs de l'urbanisme sur les quartiers irréguliers : le cas de l'opération urbaine Élyssar à Beyrouth », *Lettre d'information de l'ORBR* n° 13.

urgent de prévoir des plans d'aménagement des zones traversées qui connaîtront sans aucun doute une très forte densification. L'autoroute du sud a quant à elle été améliorée, mais le manque de dessertes locales et de routes de traverse ainsi que le retard pris dans la zone de Ouzaai grèvent lourdement sa capacité. Une partie de l'enjeu financier de ces aménagements reste par la force des choses à la charge de l'État, puisque le projet de concéder ces autoroutes à des sociétés exploitant des péages a échoué faute de réponse acceptable aux appels d'offres.
En ce qui concerne les transports collectifs, et malgré les recommandations du SDAU, qui insiste sur la nécessité de développer des infrastructures lourdes dans ce domaine, aucun travail effectif n'a été réalisé, sinon le renforcement incomplet du réseau d'autobus. La réalisation des projets de ligne de transport ferré rapide nord-sud, de réseau de métro et de tramways ou d'autobus en site propre permettrait pourtant de prendre en charge à terme au moins un quart des déplacements dans l'agglomération [4].

Les équipements et les infrastructures de services

Le SDAU énumère de multiples tâches à réaliser dans ce domaine, allant du développement des réseaux de toutes sortes aux questions de traitement des ordures ménagères en passant par de nombreux programmes d'équipements administratifs, sportifs ou socioculturels. Beaucoup de ces objectifs sont réalisés ou en cours de réalisation en particulier en ce qui concerne les télécommunications, l'électricité, l'eau et le traitement et stockage des déchets. De même, des progrès ont été faits dans le domaine de la santé publique.

Les autres priorités sont négligées

Dans les autres domaines, la situation actuelle laisse grandement à désirer. Malgré les études de qualité commandées par l'IDAL, aucun aménagement effectif n'a été réalisé pour ce qui est de l'accueil des activités industrielles. De même, le volet de politique de logement, avec la réhabilitation et la construction de logements sociaux n'a connu que peu de réalisations, mis à part l'évacuation des squatters de Beyrouth et de sa proche banlieue et la construction de nouveaux bâtiments à Damour selon la politique du ministère des Déplacés. Et dans ce cas particulier, la reconstruction s'est faite aux dépens de l'ancien et harmonieux tissu urbain de la localité pour le remplacer par un monstre de béton. Enfin, tout ce qui concerne l'environnement, le développement du tourisme, la mise en valeur des sites a été négligé, à l'exception du reboisement du bois des Pins financé et réalisé par la Région Île-de-France, et de la réhabilitation en cours du quartier des grands hôtels.

Les moyens légaux et institutionnels

Le bilan des réalisations est donc aujourd'hui au moins contrasté. L'accompagnement légal et réglementaire du SDAU est lui aussi loin d'être satisfaisant. La couverture du périmètre de la RMB par les PUD est encore incomplète, et certains secteurs ne sont même pas couverts par le cadastre. Parmi les PUD existants, une grande partie date de plus de 25 ans, le chiffre monte même à 45 ans pour Beyrouth-municipe, et n'a donc pas évolué en fonction du développement de l'urbanisation et des activités. Aujourd'hui, les PUD existants sont de simples découpages en zones et donnent rarement des contraintes architecturales.
Pourtant, le SDAU contient des directives claires sur l'élaboration et la révision des PUD. Il évoque la nécessité d'une couverture cadastrale pour l'ensemble de la RMB et des régions limitrophes, il invite au réexamen décennal des plans, tout en soulignant le besoin d'une réflexion sur les contraintes architecturales souhaitables, comme sur les autres outils légaux complémentaires. En réalité, peu d'avancées sont repérables dans ce domaine, et les quelques actions entreprises ont souvent négligé les réflexions contenues dans le SDAU. C'est ainsi, par exemple, qu'un projet de révision de PUD de la région de Khaldé et Aaramoun a été élaboré sans tenir compte des directives du SDAU sur l'utilisation des sols, et en oubliant complètement le centre secondaire de développement de Khaldé. Ailleurs, le développement anarchique des centres secondaires a trop souvent devancé son organisation prévue dans le SDAU, rendant chaque jour plus difficile l'application réelle de ses dispositions.
Pour assurer une mise en œuvre plus efficace des dispositions réglementaires du SDAU, il conviendrait également de mettre enfin en place un cadre institutionnel performant. Un conseil métropolitain d'Aménagement rassemblant tous les acteurs privés ou publics autour du CSU permettrait de coordonner les différentes administrations susceptibles d'agir sur l'aménagement. De même, le suivi régulier prévu dans les dispositions du SDAU exige la création d'un service performant et pluridisciplinaire d'études régionales de la RMB, qui doit être rattaché à la DGU. Il aurait en charge le lancement et le contrôle des plans d'urbanisme de détail dans la région,

4 - Sur le plan de transports de la RMB, voir Éric Huybrechts, « La mise en œuvre du plan de transports de la RMB », *Lettre d'information de l'ORBR* n° 12.

la programmation des opérations d'urbanisme, le suivi du schéma directeur, la constitution des dossiers de décisions du Conseil Métropolitain et éventuellement l'assistance technique auprès des municipalités. Il pourrait être doté d'un observatoire permanent des données urbaines dans la région. Enfin, l'intégration du SDAU de la RMB dans le territoire national requiert la mise en place urgente d'une programmation d'ensemble des investissements publics, à l'échelle nationale, dont la charge revient au CDR. Jusqu'à présent, aucune de ces étapes, pourtant essentielles à la bonne application du SDAU, n'a été même ébauchée.

Les politiques d'accompagnement et l'aménagement du territoire

L'efficacité du SDAU de la RMB dépend largement de la conduite de politiques qui ne font pas partie de son domaine de compétence, mais qui conditionnent les hypothèses de base sur lesquelles il s'appuie. On peut citer ainsi l'aménagement du territoire, le développement industriel, le logement social, et la protection du patrimoine architectural.

Si l'on veut s'en tenir à l'hypothèse basse d'une population dépassant à peine deux millions d'habitants dans 20 ans dans la RMB, il est urgent de freiner dès aujourd'hui l'exode rural par un développement concerté des régions libanaises et des villes secondaires. Or, malgré les appels répétés des spécialistes, le plan d'aménagement du territoire qui permettrait ce développement n'est toujours pas établi. D'un autre côté, la médiocrité des mesures en matière d'accompagnement de la croissance industrielle nécessaire n'incite pas à l'optimisme quant à la possibilité de couvrir la demande d'emplois futurs dans la RMB. Le constat est sombre également dans le domaine du logement social, où les actions semblent s'attarder à la phase préparatoire sans donner encore de résultats sur le terrain, malgré la création de l'établissement public de l'Habitat. Il en va de même pour la résorption de l'habitat irrégulier. Partout, le développement urbain se fait aux dépens du patrimoine architectural, qui avait suscité un large débat dans les années 1996 et 1997 sans pour autant donner lieu à des actions satisfaisantes. L'administration en charge du patrimoine urbain ne prend toujours pas les moyens nécessaires pour définir un cadre de protection et de conservation, qui demanderait une étude approfondie du problème. La situation est sans doute encore plus catastrophique pour l'environnement, qui gagnerait pourtant à l'application des dispositions prévues dans le SDAU. Mais la loi sur l'environnement, prête depuis 1997, attend toujours de recevoir son approbation.

Programmation des études

Enfin, le rapport de la présentation du SDAU énumère 19 études à engager ou à compléter. Dans les faits, trois de ces « études » ont eu une suite effective : le centre-ville, l'extension du port et l'extension de l'aéroport. Une quatrième (le plan de transport RMB) a été préparée mais les réalisations sur le terrain sont encore très limitées. Les 15 études restantes constituent un réservoir d'idées que l'État n'a pas daigné prendre en compte, à l'exception de certaines tâches partielles qui étaient entamées comme le remblai du littoral nord et la réorganisation de la banlieue sud-ouest.

Conclusion

Il s'avère donc que les tendances lourdes de l'urbanisme et de l'aménagement au Liban n'ont pas suffisamment changé, dans la mesure où la recherche de la rentabilité financière maximale continue de guider le développement urbain, avec le plein soutien de tous les opérateurs que les grands discours sur le développement et l'intérêt public ne semblent pas déranger. De même, le cadre institutionnel fragile continue à favoriser les « grands projets » épars, sous l'impulsion d'une personnalité influente ou de groupes de pression, aux dépens des interactions à mettre en place entre les différents pôles de la région. Conséquence, l'insistance est mise en permanence sur la visibilité de la construction plutôt que sur des actions d'aménagement à plus long terme, certes plus discrètes. Dès lors, le Liban continue à être ce qu'il a toujours été, généreux pour les travaux, avare pour les études, échouant par exemple à consacrer à la révision des PUD prévue dans le SDAU plus de 1 % du budget offert à la rénovation de l'AIB. La révision du PUD de Beyrouth s'avère pourtant indispensable pour améliorer le cadre de vie dans la capitale alors que la concurrence fait rage en termes d'image avec les autres métropoles du Moyen-Orient. On en est encore à devoir convaincre le pouvoir politique que l'argent dépensé pour les études d'aménagement et d'urbanisme produit des bénéfices visibles et invisibles incomparables aux coûts de ces études. Au total, la croissance spatiale n'est pas encore maîtrisée et l'urbanisation continue sous formes d'extensions directes des espaces urbanisés ou le long des axes de circulation.

Centre-ville de Beyrouth mis à part, la tendance jusqu'à présent ne va pas dans le sens de la structuration des espaces urbains. Les différences de consommation d'espace entre les zones urbaines denses et les zones périphériques restent trop importantes (de l'ordre de 1 à 10). Près de la moitié de la surface habitée de la RMB est utilisée par

10 % de la population. Les coûts des équipements qui en découlent sont élevés. Le gaspillage de cette ressource limitée qu'est l'espace risque de compromettre l'avenir du développement économique et la qualité de vie dans la région. On avait beaucoup construit à Beyrouth pendant les 10 dernières années, on continue et on continuera à le faire. Mais il est extrêmement regrettable qu'on ait reconstruit le long de la ligne verte (l'ancienne ligne de combat à Beyrouth) sans tenir compte du schéma d'aménagement proposé au CDR. Il faut établir de nouveaux PUD pour la capitale et ses banlieues conformément aux directives du SDAU le plus tôt possible en se rappelant qu'il vaut mieux le faire tard que jamais, que la planification et la construction d'une ville ne se font pas à l'échelle d'une génération, et qu'il faut avoir le courage de reconnaître les erreurs et de travailler à les corriger tant pour améliorer la ville existante que pour gérer ses extensions.
Malgré tout, un SDAU reste un outil de travail très utile. Il permet de réfléchir à long terme pour mener des actions prioritaires à court terme. Il faut l'établir pour exprimer les orientations du développement de l'agglomération, et une fois établi il faut le respecter car il oriente et coordonne les projets des administrations publiques, des établissements publics et des municipalités, selon l'article 7 de la loi de l'Urbanisme au Liban (décret loi n° 69 du 9 septembre 1983).

*

* *

Réflexions à propos du schéma directeur de Jezzine

Habib Debs et Jade Tabet [1]

Jezzine est une région de dépopulation constante. Un exode rural important avait commencé avant 1975 et la guerre a largement amplifié ce mouvement. La région connaît par ailleurs de graves difficultés sur le plan économique : aucune activité ne s'y est développée, hormis quelques carrières de pierre ; une agriculture à destination du marché local s'est par ailleurs maintenue. En revanche, l'infrastructure de l'État fonctionne bien. Le taux de scolarisation est par exemple important. Les élus municipaux sont très vieux, ayant été élus en 1963. Les élections municipales à Jezzine n'auront lieu que prochainement [2]. L'enracinement identitaire est très fort dans les villages autour de Jezzine, et la composition du corps d'élus s'en ressent.
La DGU est à l'origine de l'initiative du projet de mise en place d'un schéma directeur d'urbanisme pour la région de Jezzine couvrant plusieurs municipalités dont une des finalités serait la protection des sites naturels et du patrimoine culturel, à un moment où les appétits fonciers ne sont pas encore exacerbés par la perspective d'un retrait de l'ALS. En effet, le départ de l'armée d'occupation et donc de l'ALS signifie, pour les populations locales, la réintégration dans l'espace économique libanais et donc l'espoir d'un retour au tourisme d'estivage qui prévalait avant la guerre. L'économie de Jezzine a en effet toujours reposé sur la villégiature d'été, notamment pour les familles aisées de Saida. À cela, il faut ajouter l'espoir du retour des familles émigrées à Beyrouth (en réalité un mythe). Ce retrait pourrait susciter une nouvelle dynamique économique dans la région, qui, espère une partie de la population, se traduirait par une demande soutenue sur les marchés locatif, immobilier et foncier.
Sur le plan technique, le schéma directeur proposait donc des mesures allant dans le sens d'une limitation de la constructibilité des terrains situés dans les zones sensibles telles que les forêts de pins, les falaises et les reliquats d'ensembles de bâtiments historiques.
Les élus locaux ou notables rencontrés dans la phase des études ou dans les réunions de concertation peuvent être sommairement distingués en deux catégories :
– les héritiers d'*un pouvoir traditionnel* (au sens de Max Weber) : ils sont issus des grandes familles locales et occupent la scène politique locale depuis plusieurs générations. Leur pouvoir a souvent été conforté par un mandat de député

1 - Habib Debs et Jade Tabet sont urbanistes et ont réalisé l'étude du schéma directeur de Jezzine. Ce texte est issu d'une présentation lors de la journée d'étude « Territoires municipaux » organisée au CERMOC le 23 novembre 1999 dans le cadre du programme dirigé par Agnès Favier « Municipalités et pouvoirs locaux au Liban ». Le texte n'a pas été repris à la lumière des développements intervenus en février 2000 avec le retrait de l'ALS de Jezzine et la fin de l'occupation israélienne.
2 - Les élections ont finalement eu lieu en septembre 2001.

ou de ministre. Ils reçoivent souvent dans le hall central de leur grande résidence familiale les doléances des habitants venus exposer leurs problèmes personnels. Aux yeux de ces derniers, ils représentent avant tout le lien avec le gouvernement de Beyrouth, administrativement toujours présent dans la zone occupée ;

– *les chefs de guerre* : ils sont généralement de plus modeste extraction. Adeptes de l'ALS ou en bons termes avec l'armée d'occupation, ils sont souvent issus des conseils municipaux d'avant-guerre mais ont considérablement renforcé leur pouvoir sur la scène locale depuis la guerre. Pour eux le territoire municipal est avant tout un outil financier au service de la collectivité, concept dont ils ont une acception très personnelle dans la pratique. Il s'agit alors de la vente de terrains communaux, de leur octroi aux officiers de l'ALS, de leur exploitation en carrières ou plus simplement leur construction (projets d'hôtels ou de supermarchés), ce qui permet de dégager des profits non négligeables.

La consultation des élus locaux, prévue par la loi de l'Urbanisme dans le cadre de l'approbation d'un schéma directeur, s'est concrétisée sous la forme d'une réunion officielle tenue au sérail de Jezzine à l'automne 1999 (normalement, le dossier est simplement transmis aux municipalités concernées et, en cas de conflit municipalité-DGU, la loi prévoit de déléguer le dossier au Conseil des ministres habilité à trancher).

Le *muhafiz* du Liban-Sud y avait convié les élus locaux, les notables et la population concernée, en présence du directeur général de l'Urbanisme. Les débats ont duré plus de trois heures. Les élus (traditionnels ou chefs de guerre repentis) étaient présents ou s'étaient fait représenter. La nature des interventions, parfois suivies de sorties théâtrales, montrait indubitablement que cet événement a constitué le coup d'envoi de la campagne pour les prochaines élections et la plupart des notables se sont ainsi fait l'écho de leur clientèle composée de propriétaires fonciers. Parmi les *za'îm*-s traditionnels, certains tendaient à approuver le schéma, mais ils n'étaient pas présents lors de la réunion ou sont restés muets pour ne pas trop mettre en danger leur position. Quant aux chefs de guerre, on peut constater une évolution vers une attitude comparable. Ainsi, Abû 'Ujej, personnage central de la municipalité de Roum se fait, dans l'actuelle période électorale, le défenseur des intérêts des propriétaires fonciers de la municipalité, alors que durant la guerre, il s'était illustré par sa proximité des intérêts de l'ALS et de ses clients.

Les habitants, qui pourtant semblaient largement favorables à la protection du bien commun lors des rencontres durant la phase des études, ont été plus mitigés lors de la publication du projet de règlement parcelle par parcelle. Ils réagissent différemment selon leur statut social, leur activité ou leur lieu de résidence. Pour les propriétaires fonciers et les personnes liées aux métiers de la construction, le territoire comme support de construction équivaut à un revenu. La population émigrée et bénéficiant d'autres ressources se montre plus perméable aux objectifs visés par le schéma directeur puisque la région n'est plus pour eux qu'un cadre de vie épisodique qu'il s'agit de protéger.

Au total, on note des glissements de sens, du moins une pluralité des significations, du territoire municipal selon les différents acteurs en présence :

– le territoire municipal comme fief à préserver, pour les leaders traditionnels ;

– comme source de revenus directs, par exemple pour d'anciens chefs de guerre ;

– comme cadre de vie à préserver, en particulier pour des jeunes de la frange aisée, habitant Beyrouth et se rendant à Jezzine les week-ends et les vacances ;

– comme support de revenus complémentaires, pour les ingénieurs locaux et autres petits fonctionnaires de l'administration.

Cela explique des positions différentes par rapport au projet du schéma directeur.

On constate toutefois que beaucoup de ces attitudes sont aussi largement influencées par les positionnements pour les futures élections. Il est clair que tous ceux qui briguent des mandats vont dans le sens de la population et il n'est pas jusqu'à certains fonctionnaires locaux de la DGU ayant des intérêts dans cette affaire qui n'appuient résolument une version « réaliste » du schéma.

En conclusion, cette expérience pose la question du pouvoir que pourrait accorder aux élus locaux une éventuelle décentralisation : on peut à bon droit être pessimiste sur leur capacité à gérer le territoire municipal en dehors d'intérêts privés à court terme.

La reconstruction du Sud-Liban : des plans à la réalité

par Fouad Awada, urbaniste, directeur général adjoint de l'IAURIF [1]

Le retrait israélien du Sud-Liban le 25 mai 2000 a ouvert la voie à la reconstruction de cette partie du territoire libanais, meurtrie par 35 années de conflits et longtemps délaissée par le pouvoir central.

Dans le contexte politique particulier du Sud au lendemain du retrait et en l'absence d'accord de paix, les autorités libanaises ont-elles la capacité à relever le défi que représente cette reconstruction, en matière de mobilisation des financements nécessaires comme d'efficacité administrative ?

Pour les habitants, l'enjeu principal est le développement économique qui part de très bas. Pour le Liban officiel, l'enjeu primordial est de réussir l'intégration de cette région dans l'ensemble national. Pour la communauté internationale, l'enjeu est l'enrayement de la violence et de ses germes – que sont la pauvreté, l'ignorance, les rancœurs et les sentiments d'injustice – par le développement et le bien-être économique et social.

Reste à mesurer quel sera l'écart entre les aspirations et les réponses, entre les objectifs fixés et ceux qui seront atteints, bref entre les plans et la réalité ?

Un plan plurifonctionnel de reconstruction soutenu par le PNUD

Le représentant du PNUD, M. Ross, à la suite de l'opération militaire israélienne de 1996 dite « les Raisins de la colère » et devant l'effet désastreux du bombardement des civils de Cana, était persuadé que l'occupation israélienne ne pourrait plus durer longtemps. Le gouvernement Hariri s'était laissé convaincre en 1998 de commanditer la préparation, en association avec le PNUD, d'un plan de reconstruction du Sud-Liban, dont l'élaboration a commencé en août de cette année-là, c'est-à-dire plus d'un an avant la reprise des pourparlers syro-israéliens qui avaient ouvert les premiers horizons au retrait. Ce plan a été lancé sous l'appellation de « Programme régional de développement économique et social du Sud-Liban » [2].

Ce programme concerne les cinq cazas les plus affectés par le conflit ainsi que les espaces limitrophes de la bande frontalière jadis occupée. Sont concernés les cazas de Tyr, Bent-Jbayl, Marjaayoun, Jezzine et Has baiya ainsi que l'est du caza de Nabatiyeh et les franges sud des cazas de la Béqaa-Ouest, de Rachaiya et du Chouf.

Ce périmètre de 1 773 km^2, peuplé d'environ 300 000 habitants, comprenait en son sein l'ensemble de la zone occupée dont la population résidente était évaluée à 70 000 habitants. Près de la moitié de la population de la zone non occupée (soit 230 000 personnes) comprise dans le périmètre du Programme résidait dans les agglomérations de Tyr et de Nabatiyeh (qui ont des poids équivalents), l'autre moitié dans les bourgs et villages alentours.

Avant la fin de l'occupation, les principales caractéristiques du périmètre étudié pouvaient être résumées comme suit :

– une forte dépendance à l'égard de l'économie de guerre : sur 75 000 actifs, 2 500 étaient enrôlés dans l'ALS, 3 500 traversaient quotidiennement la frontière pour travailler en Israël, 300 travaillaient avec la FINUL, un nombre indéterminé avec le Hezbollah, sans compter les actifs dont les revenus étaient (et sont toujours) artificiellement gonflés par les subsides de l'État au nom du soutien à la résistance civile, notamment les cultivateurs de tabac et un certain nombre de fonctionnaires en surnombre (en particulier dans l'éducation nationale) ;

– un tissu économique peu structuré, dominé par une activité agricole sur sol sec, sauf dans les plaines irriguées de Tyr et de Marjaayoun, en plus des activités liées au conflit ;

– l'accumulation de problèmes sociaux spécifiques : orphelins, handicapés, prisonniers libérés en mal d'insertion, déplacés, etc. ;

- un cadre de vie lourdement affecté par le conflit : zones minées, zones incendiées, villages détruits, d'autres gravement endommagés, etc. ;

– des services publics défaillants et désorganisés : puits artésiens très nombreux, écoles en mauvais état et mal équipées, absence d'assainissement, manque d'eau potable de qualité ;

1 - Directeur de l'équipe technique qui a élaboré le Programme régional de développement économique et social du Sud-Liban. Ce texte a été rédigé durant le dernier trimestre 2000 et revu en mai 2001.

2 - République libanaise, Haut Comité de secours, en collaboration avec le PNUD : Programme régional de développement économique et social du Sud-Liban, IAURIF, Team, CRI, ECODIT, PRDU, juillet 1999. Document original édité en français. Version anglaise éditée par le PNUD. Version arabe éditée par le ministère libanais de l'Information.

désorganisation de l'encadrement technique et administratif de l'État ; compétition entre divers organismes publics qui conduit à des conflits de compétences ;
– malgré tout, la région était encore largement préservée sur le plan de l'environnement naturel, notamment dans la bande frontalière, à Jezzine et au sud de Tyr, et regorgeait de richesses archéologiques et patrimoniales de grande valeur, notamment le site romain de Tyr, les châteaux croisés de Beaufort (Arnoun) et de Tibnine, les traces des premiers chrétiens à Cana, etc.
Le Programme régional de développement a été rendu public lors d'une réunion tenue en octobre 1999 au siège de l'ONU à Beyrouth en présence du Premier ministre Salim al-Hoss, de nombreux représentants des ministères et des organismes publics, des représentants de commissions parlementaires, ainsi que plusieurs représentants de pays étrangers et d'organismes donateurs.
Il propose un développement intégré grâce à des actions organisées selon cinq axes de travail complémentaires :
1. Soutenir l'économie, par la création d'entreprises et d'emplois dans les services et l'industrie, la montée en régime progressive du tourisme et l'amélioration de la productivité et des revenus agricoles notamment par l'irrigation et l'organisation des filières de production et de commercialisation. Cet axe de travail comporte un ensemble de mesures incitatives et d'encadrement des initiatives économiques, avec un projet phare de centre de ressources associé à une pépinière d'entreprises et un guichet d'octroi des subventions et des primes ;
2. Réhabiliter l'environnement, les sites et le cadre de vie afin d'attirer les investissements et les classes moyennes, et protéger la santé et la sécurité des habitants, ce qui passe essentiellement par le déminage, la protection des sources, cours et nappes d'eau, la réglementation de l'usage des sols en période de reconstruction et la gestion des sites patrimoniaux ;
3. Reconstruire l'habitat détruit, les équipements et les infrastructures, et les développer : ceci concerne avant tout l'adduction d'eau à partir du Litani avec un projet ambitieux de canal entre le barrage Qaraaoun et Bent-Jbayl, un programme routier important qui comprend notamment le prolongement de la voie rapide Zahrani-Nabatiyeh vers Marjaayoun puis vers la Béqaa ; la construction et l'équipement des écoles, les travaux d'assainissement, la reconstruction des bâtiments publics et des maisons détruites, etc. ;
4. Réhabiliter les ressources humaines, notamment par des actions de formation, d'alphabétisation et d'insertion professionnelle des handicapés et des anciens détenus, avec un projet de centre spécialisé dans l'orientation des demandeurs d'emploi et leur placement dans les entreprises ;
5. Réhabiliter l'encadrement administratif, notamment au niveau de l'orientation agricole, de la gestion de l'eau, et de l'action municipale.
Ces grands axes de l'action publique dans le Sud se répartissent en quatre volets budgétaires : le développement économique et social, la poursuite des politiques d'assistance avec un mécanisme d'extinction progressive, les travaux physiques sur les bâtiments et l'infrastructure et enfin le déminage.
Le budget de ce programme a été évalué à 100 millions de dollars par an avant le retrait, et 150 millions par an après le retrait. Pour atteindre la plénitude de ces effets, ce programme devrait se poursuivre sur 10 ans.
Les auteurs du programme ont insisté, lors de sa présentation publique, sur les décisions urgentes à prendre dans les premières semaines qui suivraient le retrait : assurer la subsistance de milliers de familles brusquement privées de ressources (familles des anciens miliciens de l'ALS et des travailleurs transfrontaliers) ; venir en aide de manière immédiate aux quelque 150 prisonniers qui seraient libérés de la prison de Khiyam ; entreprendre sans tarder les travaux de déminage et une campagne de prévention contre les mines ; gérer le flot des déplacés qui allaient affluer vers la zone pour inspecter les maisons qu'ils avaient abandonnées, etc.
De même, les auteurs ont insisté sur la nécessité d'organiser une rapide montée en régime des emplois offerts, qu'ils ont chiffrés à 7 000 emplois supplémentaires en moyenne par an durant les cinq premières années qui suivraient le retrait. Ces emplois serviraient non seulement à se substituer à ceux de l'économie de guerre, mais aussi à faire vivre dignement les quelque 50 000 déplacés dont le retour dans le Sud est prévu au cours des cinq prochaines années, et qui seront probablement issus de la frange la moins bien insérée des déplacés résidant dans les faubourgs de Beyrouth. À ces deux catégories s'ajoutent les chômeurs actuels du Sud, notamment les jeunes (taux de chômage voisin de 25 % parmi les 20-24 ans), et l'arrivée sur le marché du travail d'autres jeunes du fait de la croissance démographique ainsi que de la progression du travail féminin.
Répondre à un tel défi de création d'emplois dans une zone largement rurale ne peut être chose aisée. Aussi les auteurs du Programme préconisaient-ils qu'en plus des emplois créés par les nouveaux entrepreneurs, l'État intervienne en lançant lui-même de grands chantiers de reconstruction, notamment le projet d'adduction d'eau (projet de 500 millions de dollars sur 15 ans) et en œuvrant pour le recrutement des jeunes du Sud dans les entreprises qui vont réaliser ces chantiers.

Les premières réactions officielles au « Programme de développement », dit « du PNUD »

La présentation du Programme régional de développement du Sud-Liban en octobre 1999 au siège de l'ONU à Beyrouth a été l'occasion de sonder les dispositions des autorités libanaises à l'égard de ces propositions.

La présence du Premier ministre et de plusieurs officiels dont le ministre de l'Économie, le président du CDR et le président du Conseil du Sud témoignait de l'intérêt de l'État, à son plus haut niveau, pour ce travail.

Ce signe était d'autant plus important qu'à cette époque, aucun signe avant-coureur ne laissait présager la reprise, deux mois plus tard, des pourparlers de paix avec Israël après une interruption de plus de quatre ans. Discuter du retrait, de ses conséquences et de la période post-conflit était, dans ces conditions, assez audacieux et nombre d'observateurs doutaient du fait que le Premier ministre puisse donner sa caution à une anticipation aussi hasardeuse en assistant à la présentation de ce programme.

Le Premier ministre a non seulement assisté à toute la présentation mais il a, de plus, pris la parole pour exprimer l'intérêt du gouvernement pour cette réflexion stratégique.

Il a cependant introduit une nuance importante dans son propos. Il a expliqué que ce document était d'un grand intérêt, qu'il remerciait le PNUD pour son aide, mais que le gouvernement préparait, de son côté, un plan quinquennal 2000-2004 dans lequel le Sud prendrait toute sa place. Autrement dit, le Programme présenté était accueilli comme une source d'inspiration importante de l'action gouvernementale qui devrait influer sur les plans de l'État lui-même.

Cette même nuance devait réapparaître dans les débats qui ont suivi, au Parlement libanais, en février et mars 2000, autour de ce Programme de développement. Ces débats, organisés à la demande des députés du Sud, se sont tenus en présence de ministres qui sont intervenus en marquant quelques distances. Ils ont en particulier repris des arguments développés par certains députés selon lesquels ce Programme ne pouvait être admis tel quel sans que la terminologie qu'il utilise ne soit rectifiée, à savoir remplacer le terme de « conflit » par celui « d'agression », ou le terme « d'opérations de guerre » par celui de « résistance ».

Certains députés proches du mouvement Amal ont parfois été agressifs à l'égard du rapport. Le président de la Chambre ainsi que les principaux ténors du mouvement Amal au sein du Parlement se sont toutefois absentés pour ne pas avoir à déterminer leur position dans ce débat. La députée Bahia Hariri comme les députés du Hezbollah ont exprimé les appréciations les plus positives sur le Programme.

La réticence de certains acteurs politiques du Sud-Liban avait sans doute deux fondements : le regret de ne pas avoir eux-mêmes la paternité de cette stratégie, et le montage opérationnel proposé qui cantonne le Conseil du Sud dans un rôle de distributeur de fonds d'assistance aux victimes, et prévoit même la disparition de cet organisme en même temps que lesdits fonds lorsqu'ils ne seraient plus justifiés.

La presse quotidienne libanaise, en particulier le *Safir* et *L'Orient-le-Jour*, a publié, entre octobre 1999 et mars 2000, de larges extraits du Programme de développement du Sud-Liban qui, de ce fait, était porté sur la place publique et devenait incontournable dans toute discussion sur le retrait et l'après-retrait.

Les chancelleries étrangères et les bailleurs de fonds institutionnels ont accordé dans le même temps une grande importance à ce document, le seul disponible pour les éclairer sur la situation réelle du Sud-Liban et sur les enjeux de sa reconstruction.

Le PNUD a été conduit à l'éditer en version anglaise puis à réimprimer la version française. Le ministère libanais de l'Information, conscient de l'intérêt stratégique du document, a édité une version en arabe, diffusée aux députés et à divers cercles de décideurs.

Le retrait, et la revendication de reconstruction du Sud

Dix mois après la parution du Programme et sept mois après sa présentation officielle en présence du Premier ministre, le retrait devenait réalité alors qu'aucune disposition administrative ou financière conséquente n'avait été prise pour préparer le lancement de la reconstruction.

Le plan quinquennal 2000-2004, achevé en mai 2000, quelques jours avant le retrait, n'avait repris que partiellement à son compte les propositions contenues dans le Programme, se limitant aux seuls projets connus du CDR et d'autres organismes publics. De même, ni le CDR ni les autres services du Premier ministre n'avaient entrepris de préparer les fiches de projet susceptibles de servir dans une campagne de mobilisation des ressources auprès des bailleurs de fonds. Enfin, et surtout, le débat institutionnel qui devait déterminer l'organe responsable de la reconstruction du Sud n'avait pas été engagé.

Le 25 mai 2000, le Liban fêtait la libération du Sud. La question de la reconstruction et du développement a été posée dès ce jour. La presse s'est emparée du sujet, et plusieurs hommes politiques ont lancé des appels à la mise en œuvre immédiate du plan de reconstruction, mentionnant expressément le Programme établi et que tout le monde appelait désormais le « Programme du PNUD », et avançant des chiffres « de l'ordre de 1 à 2 milliards de dollars ».

Une dynamique s'est alors rapidement enclenchée. Le gouvernement a chargé un comité restreint, présidé par le ministre de l'Intérieur, de prendre les mesures urgentes de rétablissement de la sécurité, de déminage et d'ouverture des routes, d'alimentation en eau potable, et plus généralement de réponse aux situations critiques à court terme.
Parallèlement, deux autres comités étaient formés, l'un pour la mobilisation des bailleurs de fonds, l'autre pour la reformulation du Programme de développement par la fusion des propositions contenues dans ce Programme et dans le plan quinquennal du gouvernement.
Le Parlement, de son côté, a pris l'initiative spectaculaire de se réunir en séance plénière à Bent-Jbeil, la localité la plus excentrée du Sud-Liban et qui était occupée depuis 1978. En présence du gouvernement au grand complet, les députés ont tenu un débat sur la reconstruction du Sud. L'intervention de Nabih Berri, président de la Chambre, a mis l'accent sur le développement économique, en insistant lourdement sur le projet d'adduction d'eau à partir du Litani. Rafiq Hariri (alors député) a insisté sur le déminage, préalable à toute l'œuvre de reconstruction. Le Hezbollah a souhaité dépasser la logique de la reconstruction des infrastructures pour aborder enfin la question du développement économique et social.
Le gouvernement annonçait, le même jour, l'attribution d'une dotation exceptionnelle de 50 milliards de livres (33 milliards de dollars) au Conseil du Sud pour prendre en charge un certain nombre de dépenses sociales et procéder à des travaux de réhabilitation divers, dans le cadre des mesures immédiates.
Devant les bailleurs de fonds internationaux, le ministre de l'Économie de l'époque, Nasser Saïdi, a défendu le Programme de développement préparé avec le PNUD dans une conférence de l'Union européenne et des pays méditerranéens qui se réunissait précisément fin mai en Espagne, et a obtenu un engagement de principe de soutien de l'Union européenne, réaffirmé une semaine plus tard par ses représentants à Beyrouth. Le Programme de développement a aussi été mentionné par le secrétaire général de l'ONU, ainsi que par ses représentants à Beyrouth, comme support de l'engagement souhaitable de la communauté internationale en faveur du Sud-Liban.
D'autres bailleurs de fonds ont également manifesté leur intérêt : l'Iran, dont le ministre des Affaires étrangères a effectué une tournée dans le sud du pays dans les jours qui ont suivi le retrait, ainsi que certains pays du Golfe. La diaspora libanaise a été également sollicitée, notamment lors d'une conférence des hommes d'affaires libanais émigrés qui se tenait début juin à Beyrouth. L'idée d'une émission d'obligations sans intérêt en direction de la diaspora a été émise et a reçu un accueil favorable de la part du gouvernement et de la Banque du Liban.
Les premiers jours qui ont suivi le retrait ont également été l'occasion, pour nombre d'hommes politiques du Sud, de lancer des appels au soutien à l'investissement privé par la levée des « mesures bureaucratiques, autorisations, permis et autres, qui entravent l'initiative privée », et par l'exonération de taxes et des factures d'électricité, etc. Ces idées étaient discutables dans la mesure où elles allaient à l'encontre du retour de l'ordre étatique dans le Sud en perpétuant l'esprit d'assistanat, et où elles pouvaient conduire à une anarchie certaine dans la localisation et les formes de la reconstruction physique.
Tout aussi contestable fut l'idée, défendue par des parlementaires influents, d'augmenter davantage le taux de subvention et le volume d'achat de la production de tabac dans le Sud, cette proposition ressemblant davantage à un « cadeau de la libération » en période pré-électorale qu'à une réelle réponse à l'aggravation de la situation des cultivateurs.
Les premiers mouvements officiels en direction de la reconstruction ont donc été encourageants tout en laissant parfois craindre le retour à des dérives qui avaient marqué les lendemains de la guerre civile au Liban, avec un État saigné par les dépenses d'assistance – ici, *via* le Conseil du Sud et les subventions au tabac – et les exonérations d'impôts et de taxes, et qui abdiquerait certaines prérogatives de son pouvoir réglementaire.

La prise en compte officielle du Programme de développement du Sud

Le gouvernement libanais a semblé reprendre les choses en main vers la fin juin 2000, soit un mois après le retrait. Le CDR a en effet préparé une version actualisée du Programme de développement du Sud sur une période de 5 ans, couvrant un montant global de 1,2 milliard de dollars, avec une répartition assez proche de celle qui était préconisée dans le document HCS-PNUD. Le Conseil des ministres a officiellement approuvé cette proposition du CDR lors de sa séance du 21 juin 2000, sans toutefois donner de détails sur le dispositif de mise en œuvre.
Cette annonce a été favorablement accueillie par l'ensemble des acteurs locaux, mais avec une certaine perplexité quant aux moyens de réunir des financements à la hauteur des ambitions affichées. Sur le 1,2 milliard nécessaire, 45 millions de dollars étaient assurés sur des fonds extérieurs au titre d'engagements anciens, auxquels s'ajoutaient des promesses de soutien reçues entre mai et juin 2000 et qui se limitaient à 150 millions de prêts (100 de la Banque islamique de développement et 50 du Fonds arabe de

développement) et 27 millions de dons (20 du Koweït et 7 du Qatar).
Aussi le gouvernement a-t-il tenu une réunion des représentants des bailleurs de fonds pour le Sud-Liban fin juillet 2000, malgré l'attitude très attentiste de ces derniers due à la période préélectorale dans laquelle la conférence était placée. Une conférence pour les ONG a ensuite été tenue fin octobre, avec l'appui du PNUD et de l'ambassade d'Italie.

Entre incertitude et espoir

On connaît la suite de l'histoire. Au moment où le Liban fêtait le premier anniversaire de la libération du Sud, les réalisations concrètes étaient encore insignifiantes : ni déminage, ni conférence internationale des bailleurs de fonds, ni montage institutionnel, ni projets de développement. Même l'urgence sociale des familles privées de ressources n'a pas été correctement traitée.
De fait, seul le Conseil du Sud avait vu son budget s'accroître, une étude était lancée à propos du projet d'irrigation et des questions de méthode étaient débattues en préalable au déminage. L'État n'avait pas fait son entrée au Sud, ni militairement, ni politiquement, ni économiquement. Cette défaillance est probablement due à la conjugaison d'au moins trois facteurs : le manque d'efficacité de l'Administration libanaise, les difficultés financières de l'État, et la situation politique et militaire à la frontière.
Ce dernier facteur est mis en avant pour justifier, en particulier, le non-envoi de l'armée libanaise au Sud et le maintien de cette zone sous le contrôle du Hezbollah. Le retrait israélien s'est opéré hors accords de paix, et plusieurs litiges demeurent de ce fait en suspens, justifiant aux yeux des autorités libanaises la position qu'elles défendent : litige territorial à propos des hameaux de Chébaa sur les contreforts du Golan, litige sur le droit au retour des Palestiniens des camps, et litige sur les dommages de guerre.
De leur côté, les bailleurs de fond traînent les pieds, espérant du Liban une révision de sa position et une prise de contrôle effective du Sud.
Que peut-il advenir dans ces conditions ? Il est clair que l'on ne pourra pas assister à un lancement solennel de la reconstruction du Sud tant que la situation politique et militaire n'aura pas évolué. Mais l'État libanais pourrait progresser vers cette reconstruction sans pour autant se renier sur le plan politique : le déminage peut être très largement entrepris, les dispositifs de soutien à l'emploi des jeunes, la réhabilitation des capacités administratives, l'équipement des écoles et des hôpitaux, tout cela peut dès à présent être entrepris. Encore faut-il que l'Administration libanaise se montre plus entreprenante et plus efficace, et qu'un consensus se dégage sur ce « programme minimum » à entreprendre en attendant l'éclaircie.
Il demeure que la reconstruction effective et totale aura bien lieu un jour, et qu'il est probable que, ce jour-là, le Programme régional de développement du Sud-Liban soit exhumé pour inspirer les grandes décisions qui devront alors être prises.

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES

L'École supérieure des géomètres et topographes ESGT-Liban

L'École supérieure des géomètres et topographes ESGT-Liban est une école d'ingénieurs qui a été créée au sein de l'Institut des sciences appliquées et économiques (ISAE). L'ISAE est le centre associé du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM-Paris) au Liban. Son conseil d'administration est présidé par le recteur de l'Université libanaise. L'ESGT-Liban est associée à l'ESGT (France). Les étudiants issus de l'ESGT-Liban ont le diplôme d'ingénieur de l'ESGT.

Cette école a ouvert ses portes en 1997 pour répondre aux besoins de formation initiale de professionnels libanais dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la topographie, de la cartographie, de l'urbanisme, de l'information géographique, du foncier, du cadastre, etc. Les étudiants sont recrutés sur concours, soit après deux années réussies en faculté des sciences ou de génie, soit avec le diplôme de TS en génie civil ou topographie, soit enfin avec un DUT de génie civil.

Les enseignements, donnés en français, sont ceux de l'ESGT en France, enrichis de compléments liés aux spécificités du Liban. La formation est pluridisciplinaire et comporte cinq grands secteurs : les matières de culture générale, les matières à dominante « juridique », les matières à dominante « économique », les matières à dominante « aménagement du territoire », les matières à dominante « techniques topographiques ». Ces différentes matières forment des ingénieurs polyvalents, spécialistes du foncier et de la mesure topographique ou aptes à travailler dans des bureaux d'études et d'aménagement ou dans la fonction publique.

Les études durent trois ans. La première année est consacrée aux enseignements de base, elle permet en particulier d'homogénéiser le niveau des élèves en provenance des différentes sélections initiales. La seconde année est consacrée aux enseignements théoriques et pratiques relatifs aux techniques de la topographie, à l'étude du droit foncier, des matières liées à l'économie et à l'étude de l'environnement. La troisième année est réservée aux cours spécialisés pendant le premier trimestre, puis à un travail de recherche en entreprise de janvier à juin, qui se conclut par une soutenance devant un jury. Ce travail de fin d'études représente un travail personnel important qui se doit d'être innovant et relativement original, généralement au sein d'une entreprise. Cette année, du moins pour sa première partie, se déroule en France à l'ESGT.

Christophe Proudhon, directeur exécutif de l'ESGT-Liban

PROGRAMMES EN COURS

Interface entre l'agriculture et l'urbanisation sur le littoral libanais

Le programme s'est achevé par un colloque les 13 et 14 juin 2001, et par un atelier régional sur l'agriculture urbaine dans les pays de la Méditerranée, sous l'égide du RUAF. La publication est en préparation. En attendant la publication, l'ensemble des résumés des contributions au programme est disponible sur le site Internet du CERMOC (www.lb.refer.org/cermoc lien Observatoire), ainsi que l'intervention de Natacha Aveline sur « La spéculation foncière : caractère comparé à Beyrouth et dans quelques villes d'Asie ».

Éric Verdeil

*
* *

Pouvoirs locaux au Moyen-Orient

À la suite du programme « Municipalités et pouvoirs locaux au Liban », dont les résultats ont été publiés en août 2001 dans le Cahier du CERMOC n° 24 sous la direction d'Agnès Favier, un programme régional a été lancé sur le thème des pouvoirs locaux au Moyen-Orient. Il se décompose en deux équipes de recherche, qui mèneront, jusqu'en 2003, des enquêtes de terrain sur deux thèmes spécifiques.
La première équipe, coordonnée par Agnès Favier, Abdelghani Abouhani et Myriam Catusse, consacre ses recherches aux « Nouvelles autorités locales dans le monde arabe et musulman ». Elle présentera l'état de ses travaux en atelier, dans le cadre du *Third Mediterranean Social and Political Research Meeting*, organisé par l'Institut universitaire européen de Florence, les 20-24 mars 2002. L'objectif de cet atelier, qui regroupera une quinzaine de chercheurs travaillant sur le Liban, la Syrie, la Palestine, la Jordanie, l'Égypte, l'Iran, le Maroc et la Tunisie, est de réfléchir, dans une optique comparative, au renouvellement des élites politiques locales, en insistant sur leur inscription dans le tissu social local et dans une histoire propre marquée par des logiques notabiliaires. Dans une perspective pluridisciplinaire, il s'agit de confronter divers cas d'études empiriques sur le profil des élus locaux dans la région, pour tenter de réfléchir aux métamorphoses des élites locales, dans un contexte de transformations rapides des villes, soumises à l'immigration, à la montée du chômage et de la pauvreté urbaine, au retrait de l'État des secteurs sociaux et économiques, et au déploiement de nouveaux marchés. En d'autres termes, nous nous pencherons sur des figures ou groupes de personnes, inscrites dans des configurations sociales complexes et soumises à de multiples tensions, dont nous analyserons les trajectoires. Les études empiriques porteront, dans chaque pays, sur le profil des élus locaux ; les rapports qu'ils entretiennent avec les autres élites locales et nationales ainsi qu'avec l'administration centrale (en revenant à la fois sur les questions d'alliances, d'allégeance, d'interdépendance, mais également sur les questions partisanes, et en particulier sur la question islamiste) ; la façon dont ils sont parvenus dans les conseils municipaux (désignés par en haut, au sein de groupes sociaux, de familles, par un électorat spécifique) ; la persistance de logiques et de systèmes notabiliaires ; les interrelations entre pouvoir « notabiliaire » et leaderships municipaux ; et finalement la mise en place de politiques municipales et urbaines.
Après cet atelier, l'objectif est de préparer une publication comparative (en anglais, dans les publications de l'IUE, et en français, dans une revue spécialisée) pour la fin de l'année 2002.

La deuxième équipe, coordonnée par Agnès Favier, a pour projet de recherche (2002-2003) « Les municipalités dans le champ politique local : les effets des modèles exportés de décentralisation sur la gestion des villes au Proche-Orient (Liban, Territoires autonomes de Palestine, Jordanie, Syrie) ». Ce travail s'inscrit dans un réseau de recherche plus large, comprenant des équipes en Afrique, au Maroc et en Algérie. Dans la filiation des travaux menés sur ville et politique par Émile Lebris, des recherches sur le gouvernement des villes dans le cadre du laboratoire d'Urbama (Pierre Signoles), et de la littérature sur la gouvernance (Jean-Pierre Gaudin), sur le territoire dans sa relation au pouvoir et sur l'appréhension de la « politique par le

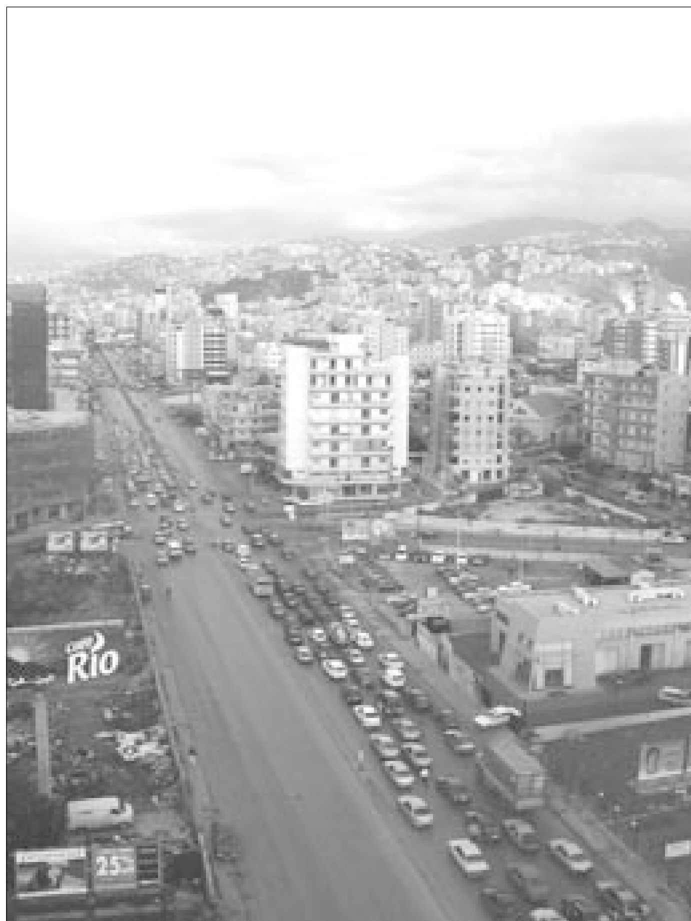
bas » (Jean-François Bayard), on se demandera si la mondialisation de l'économie, en altérant l'interface ville-politique, ouvre un nouveau champ de pratiques et de représentations en matière de démocratie et si elle enclenche un processus de réinvention de l'État. Une présentation détaillée de ce programme (problématique, axes et objets d'étude, chercheurs participants et calendrier) sera disponible, à partir du 30 novembre 2001, sur le site Internet du CERMOC.

Agnès Favier

*
* *

Morphologies urbaines de Beyrouth

Dans le cadre de ce programme dirigé par Maroun Daccache et associant plusieurs chercheurs du CERMOC et de la Lebanese American University, un séminaire a eu lieu le 30 avril 2001 à Beyrouth pour discuter les premières approches. Durant l'été 2001, des relevés de tissus urbains caractéristiques ont été effectués en une quinzaine de sites de l'agglomération beyrouthine pour compléter le matériel. Ce travail a permis de disposer de planches d'analyse isolant les masses bâties, la trame viaire, les îlots et la topographie. Elles sont dessinées à partir de plans cadastraux, de photos aériennes ou de photogrammétries, actualisés dans la décennie 1990. Un échantillon est présenté ici.



© cliché J.-M. Cottin.

Le boulevard de Sinn el-Fil est une opération planifiée dans les années cinquante et réalisée au début des années soixante, avec la double fonction de décongestionner l'autoroute côtière et celle d'offrir une structure physique au développement de nouvelles extensions. Partant du rond-point Salomé vers le nord-est, long de presque 3 km et large de 200 m, le projet comprend un axe central et deux rues latérales annexes distantes chacune de 60 m par rapport au premier. Il se déroule sur les restes d'une plaine agricole et sépare, dans le tronçon médian ici étudié, Baouchriyé au nord et Jdaidé au sud, deux quartiers à cheval entre la proche et la moyenne banlieue de Beyrouth.

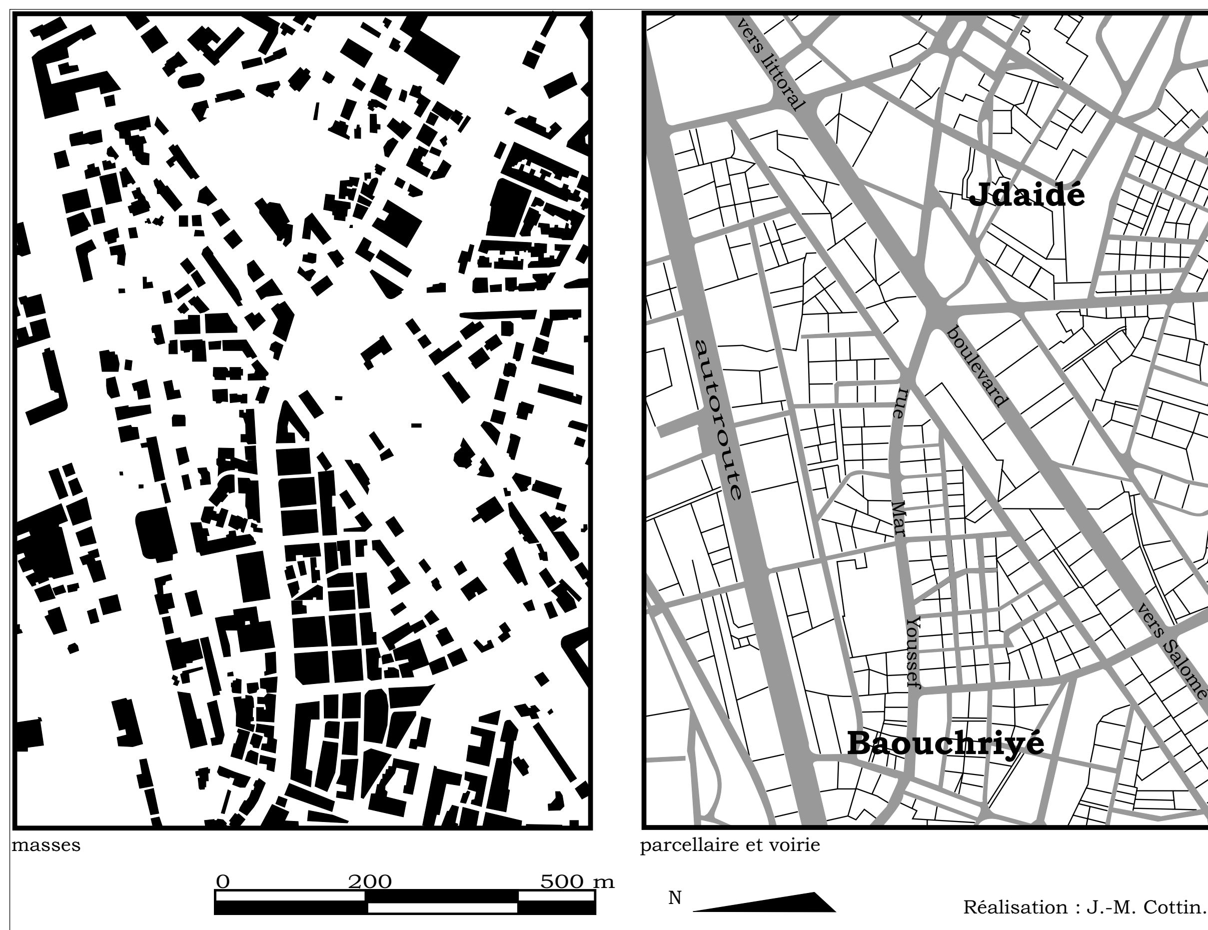
La représentation du parcellaire et de la voirie met en évidence plusieurs faits remarquables. L'orientation même de la nouvelle infrastructure s'oppose à celles des quartiers existants. On remarque ensuite que le passage du boulevard a entraîné une restructuration foncière orthogonale dans sa partie sud-ouest. Au nord-est, par contre, un parcellaire agricole irrégulier persiste à l'intérieur des nouveaux îlots latéraux de forme allongée. Sur la carte représentant les masses, un large vide urbain visible sur les rives du boulevard démontre que la nouvelle maille parcellaire n'a pas induit l'urbanisation escomptée.

En revanche les quartiers voisins connaissent une urbanisation importante. Un lotissement de quelques îlots, remarquable sur les cartes grâce à une trame parcellaire rectiligne et à un noyau dense d'urbanisation, est construit à Jdaidé au sud-est du boulevard. À Baouchriyé, de nombreuses opérations immobilières sont réalisées le long de la rue Mar Youssef, qui permet la liaison avec la place Daoura. Dans ce quartier, si on relève la présence d'anciens chemins et d'anciennes constructions issus du paysage agricole, il reste que des réglementations d'alignements bâtis ont visiblement été imposées. L'alignement caractérise également un îlot bordant le boulevard dans la direction du littoral, alors même que le site n'a été affecté

par aucune restructuration foncière. Enfin, d'autres constructions s'alignent le long des deux rues annexes, plus densément sur les côtés extérieurs, et les rendent ainsi facilement lisibles sur la représentation du bâti.

Le boulevard de Sinn el-Fil, l'apparition de noyaux denses sur les premières hauteurs de Jdaidé, la place Daoura reliée au boulevard par la restructuration de la rue Mar Youssef, le nœud né du point de convergence vers l'autoroute côtière sont les nouveaux événements urbains d'un site autrefois consacré à l'agriculture. Mais la diversité de stratégies d'urbanisation empêche tout essai d'interprétation systématique de l'impact de la nouvelle infrastructure, même si l'on peut probablement les lire comme autant de modalités d'articulation du boulevard avec les tissus existants.

Jean-Marie Cottin, étudiant à l'École d'architecture de Saint-Étienne



Boulevard de Sinn el-Fil.

*
* *

Atlas des localités du Liban

Le projet d'établir un atlas des localités du Liban, outil documentaire et d'appui à la recherche, lancé par Éric Huybrechts en 1997 et réalisé par le CNRS-Liban (Ghaleb Faour) et le CERMOC (équipe de l'observatoire urbain) a fortement avancé au cours de l'année 2001. Walid Bakhos, urbaniste, et Roland Anémian, stagiaire ENPC accueilli au CERMOC pour 9 mois, en sont actuellement les chevilles ouvrières. Le principe réside dans l'intégration dans un SIG de plusieurs types de données : un ensemble statistique à l'échelle des localités du Liban ; un ensemble relatif à la planification urbanistique du Liban ; un ensemble relatif au mode d'occupation du sol du Liban, décrit à partir de l'interprétation de photographies sattelitales. Ce programme repose sur des collaborations avec des administrations libanaises, déjà effectives (cadastre, direction générale de l'Urbanisme, ministères de l'Agriculture et de l'Environnement) ou en discussion (Administration centrale de la statistique).

La digitalisation des limites des circonscriptions foncières, vérifiées auprès de l'administration cadastrale, fournit désormais un maillage

systématique des localités, utilisable pour la cartographie automatique, puisque c'est sur cette base qu'a travaillé l'Administration centrale de la statistique lors du recensement des immeubles en 1996 (cf. carte ci-jointe). Ce support constitue la base à partir de laquelle la cartographie d'autres productions statistiques sera envisageable, en appui aux programmes du CERMOC et de l'Observatoire.

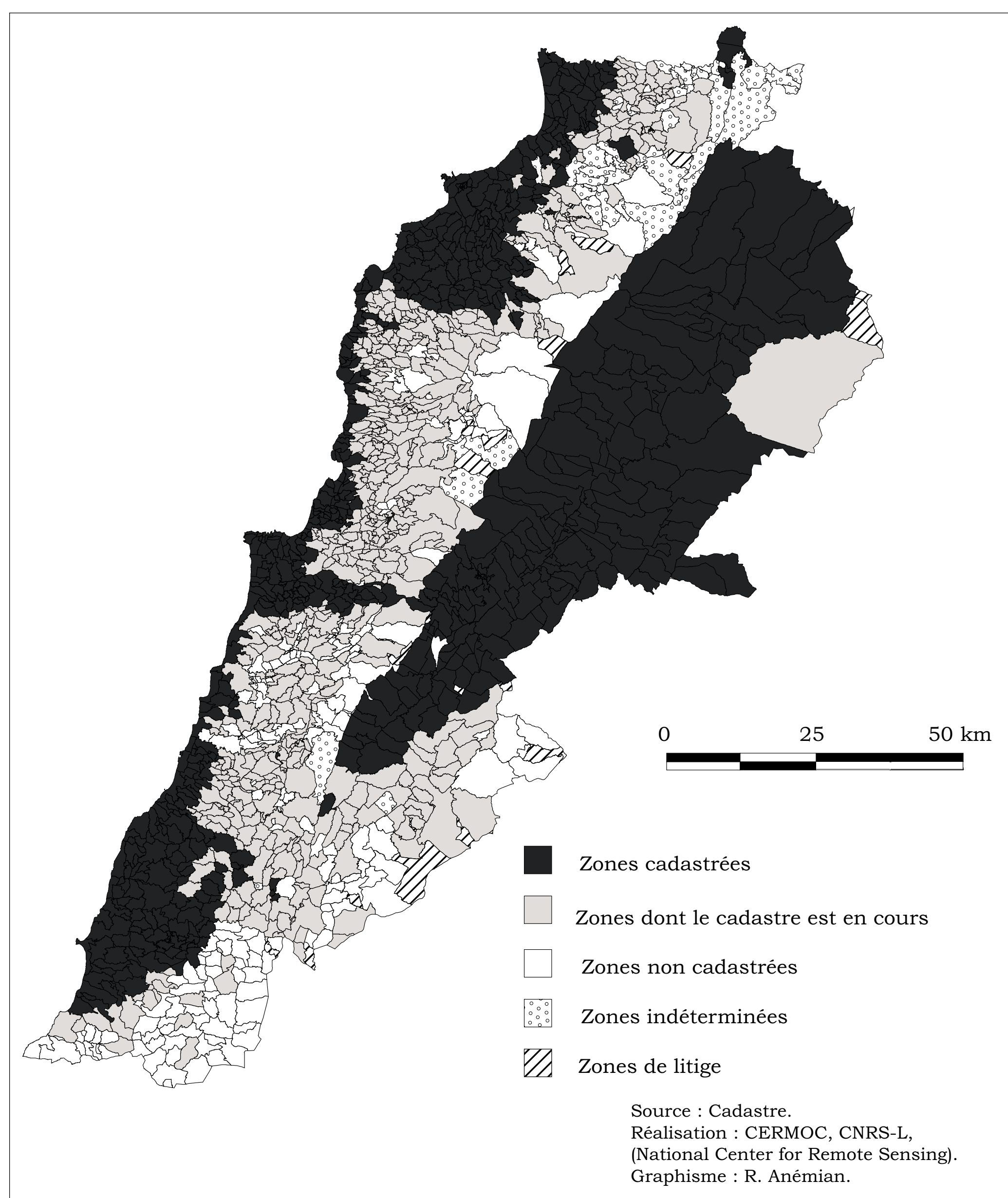
Ceci concerne en premier lieu les municipalités dont les limites recoupent dans environ 80 % des cas celles des circonscriptions foncières, ouvrant la voie à une cartographie des données municipales (date de création, compositions des conseils municipaux, électorat), voire à une géographie électorale. En second lieu, différentes productions statistiques, recensées au niveau de la localité, devraient également être cartographiables, en particulier dans le domaine de la santé et celui de l'enseignement.

La deuxième orientation du projet concerne les plans directeurs d'urbanisme du Liban. Leur digitalisation a déjà permis d'établir une carte des zones planifiées au Liban, publiée dans le Document du CERMOC n° 12 en fonction des dates des décrets d'approbation. Un indexage de l'ensemble des zones définies dans ces plans d'urbanisme ainsi que la prise en compte de leur évolution permettront à l'avenir une cartographie fine des potentialités constructives du territoire et de poser la question du lien entre les règles définies par les plans et les pratiques foncières et constructives.

La troisième direction consiste dans la réalisation d'une carte du mode d'occupation du sol du Liban. Ce projet, entièrement réalisé par le CNRS-L, reçoit un appui scientifique du CERMOC. Dressée à partir d'une légende en une quarantaine de postes, la carte fournira la couverture territoriale la plus à jour et permettra sur certains secteurs pour lesquels on dispose d'une couverture antérieure, une analyse des évolutions (cartographie du littoral par IAURIF/ECODIT en 1996, cartographie du Sud-Liban en 1998 par IAURIF, etc.). De surcroît, le croisement avec les données mentionnées ci-dessus, statistiques localisées et réglementation urbanistique, sera susceptible d'apporter des données d'une grande finesse, utilisables dans divers travaux de recherche.

Cet outil intégré permettra en particulier d'effectuer des analyses localisées d'une précision inédite, et sera placé à la disposition des étudiants ou des chercheurs qui en feront la demande.

Éric Verdeil



Avancement du cadastre en 2000.

Cultures professionnelles des urbanistes au Moyen-Orient

Synthèse de l'atelier tenu à Beyrouth les 25-26 mai 2001

La thématique et les axes de recherche

La recherche se situe à la croisée de deux champs de recherche : celui des études sur les ingénieurs dans les pays arabes, menées sous la direction d'Élisabeth Longuenesse à la fin des années quatre-vingt, et celui d'une histoire renouvelée de l'urbanisme en Europe et en France, dans le sillage de Jean-Pierre Gaudin et d'autres historiens de l'urbanisme qui, délaissant une histoire des idées et des théories, interrogent à la fois le rôle de la demande de l'État et celui de l'apparition de formations universitaires modernes dans la naissance et la montée de ces professions. Trois thèmes étaient proposés comme fils conducteurs de cette rencontre.

L'urbanisme entre singularité des expériences nationales et circulation transnationale de modèles

Les pratiques urbanistiques s'inscrivent à la rencontre d'une histoire nationale et d'un mouvement international des idées, avec une circulation des références, des modèles et des pratiques dont quelques urbanistes, comme Écochard, offrent des exemples si bien connus qu'ils risquent de laisser dans l'ombre des destins moins spectaculaires.

Parcours d'urbanistes, formes d'exercice de l'urbanisme

L'objet de la recherche est constitué par les modalités concrètes d'exercice de l'urbanisme par des ingénieurs, des architectes ou des « urbanistes ». Il s'agit ici de revenir sur les formations, à l'étranger ou locales, et sur les modes d'exercice professionnels, y compris sous les formes les plus originales dont un bureau d'études libanais comme Dar al-Handasah officiant dans l'ensemble du monde arabe et au delà constitue une illustration exemplaire.

Un espace régional de réflexion sur l'urbanisme ?

À travers l'analyse des revues, des associations mais aussi des mouvements professionnels, il s'agit de se demander s'il existe un espace commun de pratiques et de réflexions.

L'organisation : grands témoins, Bilan des connaissances

Plus de vingt participants ont été réunis, originaires du Liban, d'Égypte, de Syrie, de Turquie, de Tunisie, d'Algérie et de France.
À quatre professionnels exerçant dans les pays du Sud de la Méditerranée (Jade Tabet, Liban, Abdel-Aziz Omar Hallaj, Syrie, Djellal Abdelkafi, Tunisie, Taoufik Guerroudj, Algérie) il était demandé d'intervenir en qualité de « grands témoins » à travers leur expérience professionnelle propre et leurs regards sur la pratique et l'organisation de l'urbanisme.
Un bilan des connaissances sur les formations et les filières professionnelles ainsi que les modalités d'exercice, tant juridiques qu'économiques, dans les différents pays concernés, fit l'objet d'une table ronde. Enfin, de premiers éléments d'analyse historique de différentes situations nationales furent apportés.

Les suites immédiates, les lacunes constatées et les orientations d'une recherche future

Une publication regroupant trois études plus avancées est en cours, dans une collection du CERMOC. Elle rassemblera trois études exploratoires :
« Les milieux locaux de l'urbanisme au miroir de l'IAURIF au Liban et en Égypte », par Taoufik Souami ;
« Dar al-Handasah, un bureau d'études en urbanisme au Moyen-Orient », par Rania Ghosn ;
« Saba Shiber : parcours d'un urbaniste palestinien au Moyen-Orient », par Joe Nasr.

Les lacunes constatées lors de ces exposés portent principalement sur la question de statut de l'urbanisme et sur sa reconnaissance professionnelle, ainsi que sur les éléments de contexte permettant de situer la trajectoire des différents pays sur ce plan.
Afin de structurer les activités de ce groupe de chercheurs, une grille comparative sur l'évolution de l'urbanisme dans les différents pays concernés est en cours d'élaboration pour harmoniser les éléments de connaissance, afin de constituer une base de données qui sera disponible sur le site Internet du CERMOC et complétera les papiers présentés lors du séminaire, bientôt disponibles en ligne.
La structuration du réseau se poursuivra par la recherche de financement extérieur.

Éric Verdeil

CHRONOLOGIE DE LA RECONSTRUCTION
de juillet 1999 à mars 2001

Synthèse de l'actualité de la reconstruction (juillet 1999/mars 2001)

L'actualité de cette période a été très largement marquée par le retrait israélien du Sud-Liban en mai 2000 et par le retour de Rafiq Hariri à la tête du gouvernement libanais en septembre, après deux années de gouvernement Hoss sur fond de crise économique.

Durant les deux années du cabinet Hoss, la politique du gouvernement se caractérisait par un programme d'austérité destiné à limiter la dette publique, et par la mise en œuvre de remaniements institutionnels. En conséquence, les grands projets de reconstruction ont été stoppés : aucun permis de construire, hormis pour l'immeuble du *Nahar*, n'a été délivré à la société de reconstruction Solidere, le projet de construction de l'autoroute arabe a été abandonné, la construction du périphérique et l'aménagement des entrées nord et sud de Beyrouth ont été suspendus.

Le retour de Hariri a suscité l'optimisme mais aussi la prudence. En effet, dès son entrée en fonction, il a lancé de nombreux projets avec l'objectif de relancer l'économie du pays. Les trois principaux étaient la politique de ciel ouvert, ouvrant totalement le marché aérien libanais à toutes les compagnies aériennes, l'abaissement des droits de douane et une nouvelle loi sur l'acquisition par des non Libanais des biens immobiliers. Pour beaucoup d'observateurs le retour de Hariri au gouvernement sonne le glas de « l'acharnement administratif » de la période précédente.

D'autres, au contraire, dénoncent un mythe dans l'effet Hariri, en rappelant, par exemple, que la balance des paiements est devenue déficitaire durant son précédent mandat.

Jusqu'au retrait du sud, en mai 2000, la situation au Liban restait très tendue avec, en juin 1999 puis en février 2000, des bombardements de centrales électriques à Beyrouth, imposant de lourdes dépenses en partie couvertes par la solidarité arabe (6 et 10-7-1999). Dès octobre 1999, le gouvernement libanais avait lancé des études planifiant la reconstruction et le développement du Liban Sud, (1-11-1999, 23-2-2000, 18-3-2000, 7-4-2000). En dépit de cette anticipation, très peu de projets ont été mis en œuvre jusqu'à mars 2001.

Le reste de l'actualité est dominé par des problèmes locaux très souvent liés à l'environnement, à la pollution de l'eau et à la pollution atmosphérique. Les plans de carrières sont très mal perçus par les écologistes qui y voient un moyen de légaliser la détérioration de la nature (28-7-1999). Les carrières du Mont-Liban (8-8-1999) ou celles du caza de Tannourine (9-8-1999) sont toujours en fonctionnement malgré la décision de fermeture prise par le gouvernement à leur encontre. En effet, le ministère de l'environnement manque de pouvoir pour résoudre efficacement les problèmes écologiques du pays (24-9-1999).

Synthèse mensuelle

En juillet 1999, l'amendement du projet de loi du budget de 1999 prévoit des dépenses à une hauteur de 8 395 milliards de LL, des recettes à 4 990 milliards de LL, soit un déficit de près de 41 % (2-7-1999) En dépit de ce déficit, le FMI et la BM se veulent optimistes quant à la situation financière du Liban (2-7-1999).
Dans le cadre d'un plan décennal pour prévenir les pénuries d'eau dans l'avenir, des procédures d'expropriation ont été engagées à l'encontre des propriétaires de biens-fonds situés à Daychouniyé, Qornet el-Hamra et Qornet Chehouane, pour l'exécution de travaux de construction de puits artésiens. Par ailleurs, le conseil municipal de Beyrouth se plaint auprès de S. al-Hoss, président du CDM, de la réduction de 2 milliards de LL des fonds de la municipalité de Beyrouth qui pourrait entraver le bon déroulement des projets de reconstruction.

En août, dans une logique de réduction des dépenses budgétaires, le CDM annonce son intention de supprimer des ministères. Le ministère des Affaires rurales et municipales est ainsi intégré aux services du ministère de l'Intérieur (27-8-1999). En revanche, les ministères des Déplacés et de l'Environnement (26-8-1999) sont conservés. En outre, le gouvernement annonce sa volonté de privatiser certains services publics, notamment dans le secteur des télécommunications.
Les politiques d'austérité se répercutent sur les projets de construction et de voirie qui connaissent un ralentissement. En témoigne l'abandon du projet de construction de l'autoroute arabe. Les projets en cours connaissent d'ailleurs quelques avanies, comme l'effondrement d'une partie du tunnel en construction du rond-point Chatila (6-8-1999). Les travaux d'amélioration des infrastructures de la banlieue-sud de Beyrouth, entamés en 1995, avancent très lentement. Dans le contexte économique morose, la commission parlementaire de l'habitat approuve un projet de construction de 10 000 habitations dans les régions rurales du Liban (20-8-1999). De son côté, Solidere entame la construction de 137 logements dans la région résidentielle de Saifi.

En septembre, différents projets de développement sont entrepris. Le CDM approuve un projet d'ad-

duction et de distribution de l'eau dans le caza du Aakkar (21-9-1999), ainsi qu'un projet de loi pour financer l'installation d'un réseau d'égouts et de traitement des eaux usées sur tout le territoire (30-9-1999).
Suite aux grandes difficultés que connaît le secteur électrique libanais, le gouvernement envisage de le privatiser en partie. Parallèlement à cette mesure, un centre de distribution du courant électrique alimenté par la Syrie a été inauguré à Tfail (24-9-1999).

En octobre, pour résoudre les problèmes d'habitat, diverses mesures sont prises. Tout d'abord, le président de la Caisse des Déplacés, C. Massad, lance un programme pour la reconstruction des infrastructures de la localité de Qleiaat (2-10-1999). L'établissement public de l'Habitat, en partenariat avec le secteur privé, entame de son côté l'exécution de plusieurs projets de construction de logements sur tout le territoire (15-10-1999). Enfin, 92 M $ de crédits logements sont alloués par l'IFC à la Byblos Bank (28-10-1999).
En matière d'équipement, on assiste à la concrétisation de divers projets publics, comme la réouverture du musée national de Beyrouth (9-10-1999).

En novembre, un rapport de la Banque de Beyrouth et des pays arabes (BBAC) considère que l'économie libanaise est en récession ou au mieux en stagnation. Les problèmes d'électricité persistent (2-11-1999), les grèves des ouvriers et employés de l'EDL et des offices des eaux se généralisent sur tout le territoire libanais (10-11-1999).
En matière environnementale, on constate une volonté de sensibilisation C'est ainsi que le ministre de l'environnement signe un protocole visant à mettre en place l'Observatoire libanais pour l'environnement et le développement, projet financé par l'UE en collaboration avec le PNUD (3-11-1999). La commission parlementaire de l'environnement a, par ailleurs, élaboré une stratégie pour régler les principaux problèmes environnementaux d'ici l'été 2000.

En décembre, le mécontentement social gagne plusieurs régions du pays : grève des ouvriers des municipalités de Tripoli et de Mina, grève dans les offices des eaux (22 et 23-12-1999), grève des employés de télévision (23-12-1999).
En matière environnementale, 12 millions de LL sont alloués à vingt ONG libanaises spécialisées dans la protection de l'environnement, dans le cadre d'un programme d'aide intégrée au budget du ministère de l'Environnement (22-12-1999).

En janvier 2000, M. Makdissi, économiste, réalise une étude sur la privatisation. Il estime que les services publics, en particulier les offices des eaux, subissent les ingérences de la politique de l'administration centrale dans leur gestion intérieure (21-1-2000). Le conseil économique et social doit faire face au même type de problèmes administratifs et en particulier à la mainmise du gouvernement sur la formation de ses membres (22-1-2000).

En février, l'aviation israélienne détruit les stations électriques de Jamhour, de Deir Nbouh et de Baalbek (8-2-2000). Selon les estimations les dégâts s'élèveraient à environ 40 M $ (9-2-2000) que l'Arabie Saoudite (10-2-2000) et le Koweït se disent prêts à financer en partie (23-2-2000). Selon le ministre des Ressources hydrauliques et électriques, la fin des reconstructions est prévue pour mai 2000 (11-2-2000).

En mars, alors que le projet de loi de privatisation est bloqué au Parlement (3-3-2000), un projet de loi est élaboré par le ministère des P&T, concernant la réorganisation du secteur des télécommunications et la privatisation progressive de ce secteur (10-3-2000).
La perspective du retrait du Sud-Liban suscite l'élaboration de plans de reconstruction. À cette fin on annonce la formation d'une commission regroupant des représentants du CDR et du Conseil du Sud, avec la collaboration de l'ONU. Elle devra élaborer un programme général de tous les projets à réaliser avant le retrait israélien (28-3-2000).

En avril, alors que le secteur économique libanais décrète l'état d'urgence dans le pays, le premier ministre Hoss préconise la relance des investissements et le développement (3-4-2000). Cette situation économique difficile a provoqué le départ d'environ 272 000 Libanais en 1999 (7-4-2000).
Le gouvernement reproche de nombreuses irrégularités et abus aux administrateurs des sociétés de téléphones mobiles, Cellis et Libancell et aux responsables du ministère des P & T qui vont être jugés par la Cour des comptes (17-3-2000).

En mai, quelques jours avant le retrait israélien du Sud-Liban, l'aviation israélienne bombarde plusieurs stations électriques (Bsalim et Beddaoui) (6-5-2000), causant des dégâts économiques importants. En revanche, le retrait a relancé les projets de reconstruction et d'infrastructure dans le sud. Le coût global de la réhabilitation de l'infrastructure de la région serait de l'ordre de 545 M $ mais une grande partie des travaux sera réalisée grâce aux dons du Koweït, de la Banque islamique pour le développement (1-5-2000), de l'Arabie Saoudite (11-5-2000) et de la France (11-5-2000).

En juin, le Premier ministre, S. al-Hoss demande à l'inspection centrale d'enquêter pour déterminer les responsables des pénuries fréquentes d'électricité (2-6-2000) mais selon M. Mouawad, PDG d'EDL, les raisons du rationnement seraient d'ordre technique (24-6-2000).
Les projets au Liban-Sud se poursuivent, le CDM forme une commission ministérielle pour la collecte des assistances financières destinées à la reconstruction des zones libérées (8-6-2000). Toutefois les projets de développement risquent d'être retardés par la conjoncture régionale (17-6-2000).
Le débat parlementaire sur la fusion des ministères reprend (27-6-2000), avec pour objectif la réduction et la mise en ordre des dépenses dans le service public.

En juillet, au Liban-Sud, le Fonds koweïtien de développement prévoit un programme d'assistance d'un montant de 20 M $ pour la reconstruction du Liban-Sud (3-7-2000), projet accepté par le CDR

(20-7-2000). M. Hoss annonce que le CDR est chargé d'élaborer un plan quinquennal pour le développement du Liban-Sud, tandis que la commission ministérielle a pour tâche de préparer un rapport détaillant les besoins urgents en infrastructures (11-7-2000) qu'elle estime à 300 M $ (3-7-2000). Des débats entre MM. Murr (ministre de l'Intérieur) et Hariri (député de Beyrouth) accompagnent le projet de fusion du CGPE, CEGPVB et le CDR, ainsi que la fusion des institutions et des établissements publics (4-7-2000).

En août, les ventes immobilières au centre ville sont en forte baisse et l'offre excède de loin la demande. Mais la décision du CDM, approuvant l'amendement du schéma directeur et du plan détaillé des souks et de l'hôtel Hilton au centre ville (24-8-2000), semble en mesure d'améliorer la situation.
Plusieurs projets de coopération ont été conclus : accords sur la protection des investissements entre le Liban et la Suisse (10-8-2000), accord de coopération commerciale et technique entre la Chine et le Liban (10-8-2000), signature d'un accord avec le Fonds saoudien de développement pour le financement d'un projet d'adduction d'eau potable.

En septembre, les analystes s'accordent à dire que Rafiq Hariri, vainqueur des élections du 20 septembre, devra travailler à résoudre la crise économique et réduire le déficit budgétaire entre 16 et 17 % du PIB.
Différents projets de coopération décentralisée sont conclus : accords entre la municipalité de Beyrouth et le conseil régional d'Île-de-France pour la création d'un observatoire sur la pollution de l'air (7-9-2000) et pour le développement des bibliothèques municipales (14-9-2000), accord de coopération touristique et de jumelage entre les municipalités d'Aaley et de Belem, au Brésil (8-9-2000).

En octobre, avec la formation du nouveau gouvernement Hariri, le Liban marque sa volonté d'intégrer économiquement et commercialement la scène internationale. Il demande à la France son appui pour soutenir sa candidature à l'adhésion à l'OMC (3-10-2000). Le CDM approuve les pourparlers entre le Liban et l'UE pour l'adhésion au partenariat euro-méditerranéen (11-10-2000).
Les efforts en vue de l'insertion du Liban se traduisent par des collaborations entre le Liban et le Canada : un protocole de coopération dans le domaine hydraulique a été signé (6-10-2000). De même la société Mednet Liban et la société informatique québécoise Sogique collaborent pour la création d'un service public d'information médicale téléphonique (7-10-2000).

En novembre, outre les problèmes budgétaires et économiques, le gouvernement Hariri doit trouver des solutions à la crise sociale. Les statistiques du PNUD avancent que 32 % de la population libanaise vit dans la nécessité. Par ailleurs, selon la même source environ 60 % des ménages libanais ne bénéficient d'aucune couverture médicale (6-11-2000). Suite à la crise économique, la classe moyenne voit son pouvoir d'achat diminuer (21-11-2000). Selon Hariri, son gouvernement étudie des mesures pour résoudre la crise économique, notamment la baisse des taxes douanières (17-11-2000).

En décembre, les premières mesures prises par le gouvernement Hariri ne semblent pas faire l'unanimité. Les industriels libanais comme l'ensemble du secteur productif désapprouvent la baisse des taxes douanières affirmant qu'elle va à l'encontre de la protection de leurs produits (16-12-2000). L'effet de ces mesures ne se fera sentir que dans quelques mois.

En janvier 2001, quelques mois après l'arrivée du gouvernement Hariri, les prévisions budgétaires pour 2001 restent préoccupantes. M. Siniora, ministre des Finances prévoit un déficit budgétaire d'environ 51 % (17-1-2001). Pour tenter d'y remédier, différentes dispositions vont être prises notamment en matière fiscale. Le projet du budget prévoit ainsi une taxe supplémentaire de 5 000 LL sur les télécommunications pour renflouer les caisses de Télé-Liban (17-1-2001). Selon Hariri, une taxe sur la vente de produits de consommation serait imposée au lieu de la TVA (19-1-2001).
Un plan national est prévu pour la préservation, le développement et la privatisation de l'EDL dont le déficit pourrait s'élever à 8 788,3 milliards de LL en 2001 (28-1-2001).
L'aménagement du Sud Liban n'avance pas suffisamment vite. Selon le Hezbollah le gouvernement n'a prévu aucun crédit dans le projet de budget 2001 pour les travaux de développement des localités libérées du Liban-Sud (20-1-2001).

En février la politique économique du gouvernement Hariri est nettement orientée vers la privatisation et la libéralisation du marché. Un projet de loi prévoit la privatisation de la gestion de l'EDL pour une durée de trois ans et la privatisation partielle de son capital (23-2-2001). Selon Hariri, la privatisation qui concernera le secteur des télécommunications (10-2-2001) et celui de l'électricité (24-2-2001) a pour objectif d'assurer des rentrées dans les caisses de l'État. La privatisation est la seule alternative pour faire sortir le pays du marasme économique selon S. Khoury, professeur de finances aux États-Unis (7-2-2001). Pour d'autres observateurs, le Premier ministre opte pour une stratégie économique risquée (1-2-2001).

En mars, les projets du gouvernement Hariri commencent à être mis en œuvre. Le Parlement a adopté le projet de loi sur l'acquisition de biens-fonds par des étrangers (22 et 23-3-2001) (14-3-2001). Le CDM entérine le processus de réforme administrative dont le principal objectif est la réduction des dépenses publiques (9-3-2001). Hariri entame une série de concertations parlementaires pour expliquer son plan d'assainissement des finances et de redressement économique et administratif ainsi que le projet de loi électorale (12 et 13-3-201). En revanche, certaines mesures de libéralisation font l'objet de contestation, comme la loi de libéralisation des loyers qui provoque le mécontentement des locataires (21-3-2001).

Myriam HAMMAMI